VENDREDI 08 DÉCEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1761
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'élevage bovin l'a échappé belle !



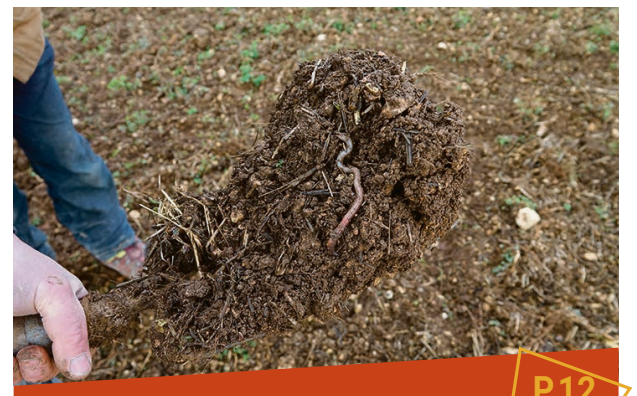
Réussir SA

Au terme de 18 mois de négociations menées par la FNSEA, la FNPL et la FNB, les organisations agricoles ont obtenu que les élevage bovins (allaitants ou laitiers) échappent à la révision de la directive européenne relative aux émissions industrielles. Si elle avait été adoptée, cette révision aurait entraîné de nouvelles contraintes administratives énormes pour un secteur qui n'en manque déjà pas. Si le soulagement est réel pour l'élevage bovin, il n'en n'est pas de même pour les volailles ou les porcs qui restent, eux, sous la menace de l'application de cette directive révisée. *PAGE 11*

Encarté avec cette édition : L'agenda Terres de Bourgogne 2024 (réservé aux abonnés).



P.10
ACTUALITÉS
Rémunération // « C'est qui l'patron ? » à l'Institut Agro de Dijon



P.12
PRODUCTIONS
Sols fertiles // Maîtriser le triptyque chimie-biologie-physique



Réussir SA

P.19
RURALITÉ
Environnement // Qu'est-il possible de faire avec ses haies ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 PSN, AGRIVOLTAÏSME, PROJETS TERRITORIAUX... CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

.05 SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE: UNE ACCUMULATION D'ALERTES

.06 JEUNES AGRICULTEURS : ON PREND LES MÊMES ET ON RECOMMENCE

.07 FDSEA 58 : POINT DE SITUATION

.08 DÉCOUVERTE DES MÉTIERS : SUSCITER DES VOCATIONS EN ÉLEVAGE LAITIER

.09 GROUPAMA : 180 PERSONNES FORMÉES AUX GESTES QUI SAUVENT

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 RÉMUNÉRATION : *« C'EST QUI L'PATRON ? »* À L'INSTITUT AGRO DE DIJON

.11 FINANCEMENT : MODERNISER ET ADAPTER VOS EXPLOITATIONS, C'EST MAINTENANT !

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 TECHNIQUE : RUSER FACE AUX OISEAUX VORACES LORS DE LA LEVÉE DU TOURNESOL

.13 MESSATIMAGES : POURQUOI SE PRIVER D'UN GAIN DE 60 €/HA ?

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.14 FDSEA/ALYSÉ : BOVIWELL, L'OUTIL DE MESURE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 CONCOURS DES VINS DU GRAND AUXERROIS : 57 VINS MÉDAILLÉS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 PAT VAL DE LOIRE - NIVERNAIS : LA CONSTRUCTION SE POURSUIT

.17 AFDI BFC : IMPLIQUER LA JEUNESSE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.18 STOCKAGE DE CARBONE : *« LES MARGES DE PROGRÈS SONT SITUÉES DANS LES SOLS DES GRANDES CULTURES »*

.19 ENTRETIEN ET VALORISATION : QU'EST-IL POSSIBLE DE FAIRE AVEC SES HAIES ?

RURALITÉ // SOCIAL

.20 TRANSMISSION : PRÉPARER SA RETRAITE D'EXPLOITANT AGRICOLE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE : L'ART DU LOCAL

.32 BRASSERIE : PETITE HISTOIRE DE LA BIÈRE D'ALSACE



// LE DESSIN

ÉDITO

« On marche sur la tête »



En partenariat avec les Jeunes agriculteurs, nous avons appelé les agricultrices et les agriculteurs à lancer des actions syndicales. Tous les départements se sont mobilisés ; ce qui démontre la force et l'efficacité de notre réseau. Les demandes étaient concrètes : la dérogation jachère, la définition des zones humides, le respect des lois Égalim, l'arrêt de la concurrence déloyale des pays tiers, une gestion plus efficace des grands prédateurs, le renouvellement des générations… L'imagination et la diversité des actions conduites avec détermination et responsabilité permettent déjà d'avoir des résultats, comme le report du projet de règlement européen « SUR » concernant la réduction drastique des phytosanitaires. Nous avons obtenu que les élevages bovins soient exclus de la directive IED pour le moment. La nouvelle cartographie des zones humides devrait être reportée d'un an et fera l'objet d'une concertation. Il reste à faire évoluer d'autres dispositifs comme le projet de plan national d'actions sur le loup ou cette jachère de 4 % qui est encore maintenue, alors que nous importons de plus en plus de produits pour notre alimentation. La France doit assurer sa souveraineté alimentaire. Pour cela, il faut une meilleure répartition de la valeur ajoutée avec l'application effective des lois Égalim. Les négociations qui vont démarrer en janvier s'annoncent difficiles. Les pouvoirs publics doivent faire respecter ces lois. Tout cela, c'est sans compter sur la gestion du deuxième pilier de la PAC qui doit être, aujourd'hui, pleinement assumée par les régions ! Face aux difficultés que nous rencontrons en Bourgogne-Franche-Comté, il devient urgent de trouver des solutions, pour que les agriculteurs puissent toucher leurs aides en temps et en heure. Il faut accélérer le mouvement, car il ne reste que quelques mois pour instruire les dossiers. Un grand merci à l'ensemble de nos réseaux FDSEA / JA pour cette mobilisation réussie, bien reprise par les médias et soutenue par une majorité d'élus dont les maires ! Il est grand temps que le gouvernement ainsi que notre Conseil régional remettent les pieds sur terre en répondant à nos attentes !

Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC et secrétaire général adjoint de la FNSEA

// EN IMAGE

Noël Le sapin de l'Élysée est coupé

Le 21 novembre, à Montsauche-les-Settons s'est déroulée la coupe du sapin de l'Élysée. Une nouvelle fois, la Présidence de la République a accordé sa confiance à Valhor, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, et à l'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSNN). Sélectionné avec soin par les services de l'Élysée, ce Nordmann a nécessité de nombreuses années d'entretien et de soins pour atteindre l'excellence : équilibre parfait, formes harmonieuses, vert intense et flèche élégante. Planté il y a plus de 23 ans dans une pépinière française, cet arbre de 12 m de haut et 6 m d'envergure, reflète l'excellence des professionnels de la filière horticole française. Catherine Muller, présidente de Valhor souligne : *« Les professionnels du végétal sont honorés d'être impliqués dans l'installation du sapin de la Présidence de la République. Cette occasion permet de porter notre conviction : les professionnels de la filière sont essentiels pour faire place au végétal en tous lieux et toutes occasions. Il en va de la souveraineté végétale du pays »*. Frédéric Naudet, président de l'AFSNN précise : *« C'est une grande fierté pour les producteurs français de sapins de Noël d'offrir au Palais de l'Élysée un arbre issu de nos productions locales et écoresponsables. Il n'y a pas d'endroit plus prestigieux que la cour d'honneur pour faire trôner le fruit de notre savoir-faire et de notre passion »*.



Valhor / Christophe Gilles

D'après communiqué

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// FISCALITÉ

Élisabeth Borne renonce aux hausses de redevances sur les pollutions diffuses et l'eau

À l'issue d'une rencontre avec les présidents de la FNSEA et des JA, la Première ministre est revenue sur une augmentation de taxes prévue dans le projet de loi de finances 2024.

C'est l'issue positive de la forte mobilisation des agriculteurs sur tout le territoire pendant la semaine du 20 au 24 novembre : à une délégation de la FNSEA et des JA conduite par leurs présidents, Arnaud Rousseau et Arnaud Gaillot (agriculteur du Doubs), la Première ministre, Élisabeth Borne a annoncé qu'elle renonçait aux augmentations de la redevance sur les pollutions diffuses et celle de l'eau inscrites dans le projet de loi de Finances pour 2024. Ces augmentations de 20 %, voire de 100 %, dans certains territoires ont suscité une levée de boucliers dans les campagnes. *« On sort de ce rendez-vous satisfaits, parce que nous avons été entendus »*, a déclaré Arnaud Rousseau, à l'issue de l'entretien d'une heure trente avec la Première ministre. *« En tant que responsables, nous nous sommes engagés à nous mettre au travail pour construire des trajectoires supportables, comme pour le GNR »*, a-t-il précisé. Le président de la FNSEA s'est également félicité de l'annonce d'une enveloppe supplémentaire pour l'agriculture biologique, des efforts consentis par les pouvoirs publics pour venir en aide aux agriculteurs victimes de la tempête Ciaran et des inondations ainsi que l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi sur les troubles de voisinage (voir encadré).

Attentive à de nombreux sujets

Arnaud Gaillot a, pour sa part, salué des avancées sur l'élaboration du pacte et du projet de loi d'orientation agricole. Selon les responsables professionnels, Élisabeth Borne s'est montrée attentive aux préoccupations professionnelles sur les directives Sur (phytosanitaires) et IED (pollutions industrielles, voir également page 11 de ce même numéro), le plan Écophyto, l'accompagnement de la transition énergétique ainsi que la souveraineté alimentaire et l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Sur ce sujet d'ailleurs, elle a rappelé l'engagement du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, de porter le renouvellement de l'exemption des jachères au prochain Conseil des ministres européen. Et pour le Mercosur, la prochaine visite du président de la République au Brésil pour expliquer au président Lula l'opposition de la France à la signature d'un tel accord avec l'Union européenne.

Volonté de pacifier le climat

Sur le Pacte et la loi d'Orientation agricole, la concertation lancée en 2022 visant à encourager l'accès au métier d'agriculteur, pour assurer à la fois la transmission des exploitations, l'installation des jeunes et la transition environnementale, devrait aboutir prochainement. Des annonces dans ce sens devraient être faites *« courant décembre »*, a indiqué Arnaud Gaillot. Quant au parcours législatif de la loi d'Orientation agricole, son examen devrait être inscrit à l'ordre du jour avant ou après le Salon de l'Agriculture, prévu du 24 février au 3 mars. *« Avant ou après, l'essentiel est que la loi soit clairement marquée sur le calendrier parlementaire à une date précise »*, a insisté le président JA. D'une façon générale, *« on a eu une écoute attentive de la Première ministre qui nous a posé beaucoup de questions sur le décalage grandissant entre les propos publics des responsables politiques et le ressenti sur le terrain »*, a résumé Arnaud Rousseau. Aux responsables professionnels, elle a assuré sa volonté de *« pacifier le climat »* et *« de faire appliquer par l'administration les orientations politiques »*. Espérons qu'elle y parviendra.

Actuagri



Cabinet de la Première ministre

De gauche à droite : Arnaud Gaillot, président des JA, Élisabeth Borne, Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA, et le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau.

Une proposition de loi sur les conflits de voisinage

Réunis en séance publique le 4 décembre, les députés ont adopté à une large majorité la proposition de loi (PPL) visant à *« adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels »*. Ce texte déposé par le groupe Renaissance introduit dans le droit la notion de *« troubles anormaux du voisinage »* (existant dans la jurisprudence), tout en posant une exception : les auteurs de ces troubles ne peuvent être poursuivis *« lorsque le trouble anormal causé à la personne lésée provient d'activités, quelle que soit leur nature, préexistant à l'installation de la personne lésée »*. Et ce à condition que ces activités soient *« conformes aux lois et règlements »* et qu'elles se soient *« poursuivies dans les mêmes conditions ou dans des conditions nouvelles qui ne sont pas à l'origine de l'aggravation du trouble anormal »*. Annoncée par le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti au Salon de l'agriculture, cette PPL vise à *« limiter les conflits de voisinage entre les nouveaux habitants du territoire et les acteurs économiques, culturels ou encore touristiques »*, notamment les agriculteurs. Seul le groupe LFI-Nupes a voté contre (12 voix), les autres groupes se sont prononcés en faveur de ce texte (78 pour, 3 abstentions).

Influenza aviaire : la France passe en risque élevé

Alors qu'une première contamination d'un élevage par l'influenza aviaire a été décelée il y a quelques jours dans le Morbihan les pouvoirs publics ont décidé de placer l'ensemble du territoire en niveau de risque élevé. Ce niveau de risque a déjà été relevé une première fois, de *« négligeable à modéré »* il y a quelques jours. Le passage en risque *« élevé »* généralise sur l'ensemble du territoire les mesures de prévention suivantes : claustration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos), mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles, équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents, interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs… En outre dans les zones à risque de diffusion, c'est-à-dire présentant une densité élevée d'élevages, les mesures supplémentaires suivantes sont rendues obligatoires. À savoir le dépistage virologique de l'influenza aviaire, lors des mouvements de lots de palmipèdes prêts à engraisser entre deux élevages ainsi que la restriction d'accès et la désinfection des véhicules.



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

PSN, agrivoltaïsme, projets territoriaux... Ce qu'il faut retenir de la session

La dernière session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a eu lieu le vendredi 1er décembre. Parmi les différents sujets abordés, Arnaud Delestre, le président, a notamment fait un point sur le PSN (anciennement PCAE), sur l'évolution à venir de la doctrine professionnelle concernant l'agrivoltaïsme et le photovoltaïsme au sol, ou encore sur l'accompagnement des projets territoriaux.

Alors que le paiement pour les dossiers icaunais concernant le PSN (plan stratégique national – qui a succédé au PCAE, plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) traîne toujours, la Chambre d'agriculture mobilise ses équipes ces derniers mois pour proposer au Conseil régional (qui gère désormais ces dossiers) des solutions administratives afin de mettre en paiement les quelque 200 dossiers en attente (PCAE 2020-2022). « *Nous espérons trouver une issue favorable pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024* », confie Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le vendredi 1er décembre. « *Dans ce cas, l'appui apporté par les Chambres consistera à accompagner les exploitants agricoles qui le souhaiteront dans la complétude de leur dossier de demande d'aides* ».

Aussi, pour le PSN 2023, les dates des appels à projets sur plusieurs volets, ouverts depuis le 15 juin 2023, ont été repoussées sur 2024. « *En effet, la plateforme Europac permettant le dépôt des dossiers sous la forme dématérialisée devait ouvrir mi-juin. Elle a finalement ouvert le 22 novembre pour le volet modernisation. En revanche, aucune date n'a été communiquée à ce jour quant à l'ouverture des volets diversification et transition agroécologique* », précise Arnaud Delestre.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors de la session du vendredi 1er décembre.

Des échéances qui retardent la mise en place de certains projets, « *pour lesquels l'accès aux aides est déterminant pour leurs réalisations. Avec ces reports, nous nous acheminons sur plus d'une année d'inaction et de non-utilisation des crédits européens alloués à notre région avec la crainte qu'une partie de ces crédits retournent à Bruxelles* ».

Vers une évolution de la doctrine sur le photovoltaïsme ?

Autre sujet abordé lors de la session, celui de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïsme au sol. « *La loi APER, loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, publiée le 10 mars 2023, évoque une définition de l'agrivoltaïsme qui doit être précisée réglementairement avec les textes attendus pour janvier 2024 et à adapter localement* », explique Arnaud Delestre. « *Nous avons mis en place une réflexion afin de faire évoluer notre doctrine professionnelle sur le photovoltaïsme établie par consensus de la Chambre d'agriculture et les quatre syndicats agricoles représentatifs en 2019. La visite de deux sites expérimentaux le 20 octobre dernier (voir édition 1755, page 23, de Terres de Bourgogne, ndlr), en présence du préfet de l'Yonne, Pascal Jan, avait pour but d'apporter des éléments concrets à notre réflexion* ».

Par ailleurs, le réseau des Chambres d'agriculture, coordonné par Chambres d'agriculture France, se mobilise sur le sujet et une doctrine professionnelle nationale a été validée lors de la session nationale du 30 novembre. « *Il s'agit d'un cadre posant les principes de la profession et les bases pour une adaptation départementale* », ajoute Arnaud Delestre.

Enfin, un point a été fait sur l'accompagnement de projets territoriaux à l'occasion de la session. Pour le président de la Chambre d'agriculture icaunaise, « *les fonds issus de la compensation doivent être utilisés pour des projets collectifs générateurs de valeur ajoutée. Notre expérience en matière d'accompagnement de projets (dernier exemple en date : 360 Tonnerrois) et le retour des différents établissements du réseau nous enseignent que la genèse de projets économiques collectifs capables de postuler à des financements d'accompagnement est rarement spontanée. Ainsi, certains départements prêts à accompagner des projets sur le plan de leur organisation (ingénierie financière, comitologie) peinent à trouver des candidatures solides ou suffisamment abouties* ».

Pour dynamiser cela, la Chambre prévoit de créer un poste d'ingénieur chargé de développement local et agricole. « *Ses missions seront de traquer les projets, d'animer un réseau d'acteurs pour démultiplier sa recherche, accompagner les collectifs naissants pour passer de l'idée à la réalité de projet et ainsi pouvoir solliciter l'appui du fonds de compensation collective départemental* », conclut Arnaud Delestre.

Christopher Levé

// FDSEA 89

Les administrateurs à Paris

Les 27 et 28 novembre une vingtaine d'administrateurs de la FDSEA de l'Yonne se sont rendus à Paris, au siège de la FNSEA, pour commencer le plan stratégique de la nouvelle mandature des trois prochaines années et découvrir ou redécouvrir le fonctionnement de la tête de réseau nationale.

Ils étaient une vingtaine d'administrateurs de la FDSEA icaunaise à se rendre à Paris, au siège de la FNSEA, les 27 et 28 novembre derniers. L'objectif pour ces derniers était de commencer le travail autour du plan stratégique de la nouvelle mandature des trois prochaines années. Celui-ci consiste à déterminer les objectifs et les orientations de la FDSEA de l'Yonne, qui seront repris lors de prochaines réunions de travail afin de les prioriser et de traduire en actions concrètes.

Dès que le plan stratégique sera fini d'être élaboré, celui-ci sera transmis aux adhérents du syndicat agricole majoritaire.

Échanges et découvertes

L'autre objectif de ce conseil d'administration délocalisé était de découvrir, pour les nouveaux administrateurs (une dizaine sur la vingtaine présente), de redécouvrir, pour les habitués, le fonctionnement et l'ampleur de la FNSEA.

Hormis la traditionnelle visite des huit étages du bâtiment, la délégation icaunaise a eu l'occasion d'échanger et de débattre avec certains techniciens de la FNSEA et différents élus nationaux. Ils ont d'abord pu découvrir l'histoire du syndicalisme avant même la création de la FNSEA, permettant de comprendre comment et pourquoi le réseau est né et demeure encore aujourd'hui.

Puis, d'en apprendre et comprendre plus sur le travail effectué au quotidien à Paris, à savoir l'incroyable travail de lobbying des élus de la FNSEA auprès des parlementaires français et européens, appuyé par les différents techniciens et juristes. À ce titre, il a été rappelé l'importance du poids de la FNSEA dans les décisions politiques et que tous domaines confondus, la FNSEA est la deuxième structure française qui déclare le plus d'actions d'affaires publiques, derrière le Medef.

De riches échanges avec les élus nationaux (Luc Smessaert, Christophe Chambon et Romain Blanchard) ont permis d'aborder les différents sujets alimentant l'actualité agricole du moment : détaxation du GNR, projet de loi de finance, hausse de la RPD et de la redevance eau, règlement SUR, directive IED, entre autres. Sans oublier la démarche de la récente mobilisation départementale (avec pour slogan « On marche sur la tête »), qui a eu une ampleur nationale avec plus de 178 articles écrits dans toute la France.

En plus de beaucoup de travail, ces deux jours ont été ponctués de moments de convivialité, permettant la cohésion d'équipe.

C. L. avec la FDSEA de l'Yonne

« Il y a un investissement énorme fait par le national pour le monde agricole »



Une vingtaine d'administrateurs de la FDSEA de l'Yonne se sont rendus à Paris, au siège de la FNSEA.

Administrateur depuis 1 an à la FDSEA de l'Yonne et nouveau président du canton de Chéroy, Damuel Deligand a découvert pour la première fois les locaux de la FNSEA, à Paris, lors de ce conseil d'administration décentralisé. Pour lui, ces deux jours lui ont permis d'accroître ses connaissances « *sur le fonctionnement, l'historique et les rôles de chacun* » au niveau de la FNSEA. « *J'ai pu voir comment les élus et les équipes travaillaient. Il y avait des choses dont je n'avais pas conscience, comme la partie lobbying, mais aussi de l'écoute très attentive que les équipes ont du parlement. Il y a plusieurs personnes au niveau national qui écoutent en permanence ce qu'il se passe au Sénat, au niveau de l'Europe, au niveau de l'État, etc. Et qui rebondissent dès qu'un sujet relève du monde agricole. Je savais qu'il y avait, bien évidemment, un travail qui était fait, mais je ne pensais pas qu'il était aussi draconien. La FNSEA a la possibilité de s'occuper des sujets qui nous importent tous. En ce moment, on est en pleine évolution, une évolution qui n'est pas bénéfique pour le monde agricole, alors il est nécessaire d'avoir des personnes qui se battent pour les agriculteurs. Il y a une vraie incompréhension de la part de certains politiciens, alors le rôle des élus nationaux agricoles c'est aussi de leur montrer et expliquer les vraies problématiques auxquels sont confrontés les agriculteurs. D'avoir, pendant deux jours, vécu un petit peu les rôles de chacun et de les avoir compris me permet d'avoir des arguments supplémentaires pour mettre en avant les actions faites par la FNSEA. Car il y a un investissement énorme qui est fait par toutes ces personnes pour le monde agricole* ».

// SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Une accumulation d'alertes

Le 27 novembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait sa traditionnelle session, avec pour cette réunion nombre d'alertes lancées aux pouvoirs publics.

Traditionnellement, la session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre permet non seulement d'aborder les comptes, de voter des mentions, mais également d'échanger sur des questions diverses et variées. Si tous ces éléments ont été suivis pour celle du 27 novembre, à l'Agropôle du Marault, force est de constater qu'un élément était commun à tous : les alertes destinées à l'État ou ses administrations.

Inégalités accentuées

Ainsi, le budget prévisionnel 2024 a été abordé, notamment avec la revalorisation fiscale de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB). Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, stipule : *« pour le moment elle n'est pas envisagée par le gouvernement mais le réseau des Chambres a demandé qu'elle soit également rehaussée pour pallier une partie de l'augmentation des charges supportées par les Chambres »*. En parallèle, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture, rappelle : *« Nous mettons tout en œuvre pour aller chercher de la ressource mais nous serons tout de même en difficulté si la TATFNB reste plafonnée. Et ce d'autant plus que certaines subventions, notamment régionales, sont revues à la baisse (environ - 48 000 euros au total) »*. Il poursuit en insistant : *« On nous demande d'œuvrer pour accompagner la transition écologique des exploitants, parmi d'autres sujets, mais on ne nous donne clairement pas les moyens de bases pour le faire »*. Malgré tout, Jocelyn Kerleaux évoque une santé budgétaire prévisionnelle assez saine pour 2024, avant de rajouter : *« nous devons nous ajuster, c'est notamment pour cela que les tarifs de certaines prestations sont revus à la hausse (4 % environ) »*. Face à ces annonces, Emmanuel Bernard martèle : *« On ne peut pas faire de transition au rabais. Il semble que via la baisse des subventions l'élitisme et le privatisme soit privilégié par les pouvoirs publics. Attention, car cela engendrera une augmentation des inégalités : ceux ayant les moyens pourront faire la transition, quant aux autres, ils disparaîtront… En somme, l'État paraît imposer une métamorphose douloureuse de notre secteur »*.

Contrôle utile ?

Ensuite, une présentation de la loi dite Sempastous (1) qui vise à lutter *« contre la concentration excessive des terres et leur accaparement »* a été effectuée. Après explications d'un cas concret, cette loi pose de nombreuses questions à la salle : *« si la personne n'exploite rien, la loi ne s'applique pas. Pourquoi ? »*, *« Si le passif des acquéreurs étrangers est difficile voire impossible à vérifier, comment la loi peut-être totalement pertinente ? »*… À cela, Pierre Papadopoulos, directeur de la Direction départementale des territoires, répond : *« On peut toujours contourner le système et encore plus facilement lorsqu'il est complexe comme la loi Sempastous. En plus, il est impossible de tout vérifier pour des sociétés au lourd passif historique avec un siège à l'étranger, car je rappelle que pour déclencher le contrôle, on se base sur ce que la personne déclare »*. La réaction de la salle est presque unanime : *« c'est encore les non-exploitants qui seront favorisés »*.

Soutien logique

Sur ces paroles, une mention de soutien à l'agriculture biologique française et nivernaise, présentée conjointement par le Gabni et la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a été proposée. Pour rappel, elle intervient dans un contexte où la valeur du marché bio est en recul de – 4,6 % en 2022 (par rapport à 2021), où les arrêts des certifications sont en hausse ou encore où la loi Égalim n'est pas appliquée. Cette mention prévoit, entre autres, le soutien de la demande bio via la commande publique ainsi que la transparence sur les prix et les marges pratiquées en bio (notamment GMS). Emmanuel Bernard réagit : *« Nous offrons notre soutien inconditionnel à cette orientation qui, pour rappel, est celle appuyée par l'État depuis des années. Mais, attention à ne pas s'opposer les uns les autres, en mettant les labels de qualité en concurrence car certains ont des cahiers des charges bien précis dont il a été prouvé scientifiquement leurs bénéfices »*. De son côté Didier Ramet conseille : *« il y a un travail important à faire pour corriger le préjugé selon lequel le bio est cher, car cela ne favorise pas le public à se diriger vers ces produits lors de l'achat. L'État est jusque-là muet face à la situation des agriculteurs bios…nous espérons que la détresse de ce secteur sera entendue »*.



La session Chambre s'est déroulée avec à la tribune (de gauche à droite) : Didier Guyon, Pierre Papadopoulos, Didier Ramet, Perrine Goulet et Jocelyn Kerleaux.

Limites de la patience

Enfin, la session Chambre s'est clôturée par des prises de paroles diverses notamment sur l'action nationale « On marche sur la tête », déclinée dans la Nièvre (2). Florent Point, président des Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, rappelle : *« Parmi d'autres sujets, la BFC, est la région la plus en retard dans le règlement des subventions des fonds Feader. Il y a clairement une défaillance administrative et politique puisque rien ne semble s'arranger. De plus, ne pas accepter l'aide qui a été proposée (3), est un comportement hautain et peu respectueux. Si rien ne bouge positivement, nous allons perdre patience assez vite car la tension dans les campagnes est déjà là et s'ancre petit à petit »*. Sur le sujet, Emmanuel Bernard rebondit : *« L'État affirme qu'il souhaite une autonomie alimentaire à tous les niveaux de production. Et, nous avons prouvé, notamment durant la crise sanitaire, que l'alimentation accessible localement et à prix raisonnable était possible. Nous avions répondu présents à l'époque et nous sommes là pour répondre aux enjeux territoriaux de demain. Mais, quel est le positionnement exact de l'État quand on voit que des députés européens français se félicitent de la signature d'accords de libres-échanges avec la Nouvelle-Zélande pour l'importation de viande ? La prise de décisions stupides et contre productives doit s'arrêter. Nous voulons que notre modèle agricole soit enfin défini et protégé. Pour dénoncer tout ceci, les actions sont « gentilles » pour l'instant mais cela pourrait se gâter si rien n'est entendu »*. Didier Ramet poursuit : *« On se fiche clairement de nous »* puis en s'adressant directement aux élus présents : *« Continuez à ne pas vouloir comprendre que notre métier est en danger et vous en subirez les conséquences aux élections »*. Les alertes sont donc lancées par la profession, reste maintenant à savoir si elles seront entendues.

Chloé Monget

1. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044553572
2. voir TDB n° 1760.
3. voir TDB n° 1758.

// GDS 58

58 Une nouvelle arrivée

Début octobre, Mélanie Harper, 23 ans et icaunaise, a rejoint l'équipe du GDS 58 comme technicienne chargée de mission. Avec un diplôme d'ingénieur agronome (Bordeaux), elle est en charge de *« trouver une autre méthode de surveillance pour la BVD, moins coûteuse et moins contraignante que les boucles. Pour le moment, nous travaillons sur la sérologie avec un dépistage des mères en même temps que la prophylaxie. En parallèle, nous souhaitons préparer la mise en place d'un contrôle aux mouvements des bovins afin de limiter l'introduction de la BVD dans les élevages »*. Elle ajoute : *« le GDS est là pour épauler les éleveurs pour toutes les questions sanitaires qu'ils peuvent se poser. Nous ne sommes pas un réseau de répression, mais bien un réseau d'aide dédié à la profession que ce soit pour le volet biosécurité ou celui du bien-être animal, car les deux sont liés »*. Face aux nouvelles maladies qui peuvent émerger, elle se veut rassurante : *« Il y a toujours eu des problèmes sanitaires, et le GDS a toujours travaillé main dans la main avec la profession pour trouver des solutions afin de les contenir et de les enrayer. Il faut avoir confiance, car même si une nouvelle pathologie fait son apparition, il y aura toujours des plans sanitaires mis en place. L'élevage sait s'adapter, c'est une de ses forces pour avancer »*.

Chloé Monget

Pour contacter Mélanie Harper : melanie.harper.gds58@reseaugds.com ou 03 86 90 18 90.



Mélanie Harper est entrée au GDS 58 début octobre.

FORMATION DE CONDUITE PRÉVENTIVE DES ENGINS AGRICOLES



Offre réservée aux sociétaires de Groupama Grand Est du 1er décembre 2023 au 15 mars 2024

TARIF AVANTAGEUX(1)

360 €HT (soit 432 €TTC) pour 7 heures de formation. (Prix grand public : 490 €HT)

50 % du coût HT est pris en charge par votre caisse locale Groupama.

- 10 % sur votre contrat auto Groupama grâce à cette formation(2).

VOTRE CENTRE DE FORMATION CENTAURE :

EN BORDURE D'AUTOROUTE A31 :
Route de St-Philibert - 21220 Gevrey-Chambertin - Tél. : 03 80 34 17 77 - Fax : 03 80 34 18 08
contact@bourgogne-franche-comte.centaure.com - www.bourgogne-franche-comte.centaure.com

Informations et conditions sur : grand-est.centaure.com

groupama-agri.fr

Groupama la vraie vie s'assure ici

(1) Offre réservée aux sociétaires de Groupama. Voir conditions avec votre conseiller Groupama. (2) Véhicule de tourisme à 4 roues et inférieur à 3,5 T. Offre non cumulable avec d'autres offres consécutives à un stage Centaure effectué précédemment. Voir conditions avec votre conseiller Groupama. Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Crédits photos : © Shutterstock - 11/2023

// JEUNES AGRICULTEURS

21

On prend les mêmes et on recommence

Les JA d'Arnay-le-Duc/Nolay ont tenu leur assemblée élective le 24 novembre. Le bureau reste inchangé mais l'équipe accueille de nouveaux adhérents.

Les responsables d'Arnay-Nolay rempilent ! Pierre-Édouard Boulez, agriculteur à Viévy, repart pour une nouvelle mandature au poste de président. Romain et Élise Jarlot, de Saint-Prix-lès-Arnay, sont également reconduits, respectivement à la trésorerie et au secrétariat. En plus de ces élections, cette cantonale a été l'occasion d'accueillir cinq nouveaux adhérents : Jules Perrault (Jours-en-Vaux), Thomas Roy et Alexis Gagnard (Manlay), Aude Guillier (Meilly-sur-Rouvres) et Clotilde Bizouard (Allerey). *« À l'inverse, d'autres JA arrivent à la limite d'âge, ils ne cotiseront plus mais continueront à nous épauler et nous aider lors de nos manifestations. Merci à eux »*, indique Pierre-Édouard Boulez, ravi du dynamisme de son équipe comptant désormais 25 adhérents.

Un tour d'horizon

Les sorties de l'année ont été évoquées et, c'est un euphémisme, toutes ont très bien marché ! La dernière en date est un repas-concert organisé au pôle agricole de Créancey fin octobre. *« Pas moins de 550 repas ont été très vite réservés, 300 entrées se sont ajoutées pour le concert. Les retours que nous avons eus sont tous positifs. Oui, ce fut une nouvelle réussite, d'autant que ce n'est pas notre métier premier d'organiser de tels évènements »*, commente le président.

Un bal proposé en juin à Musigny a lui aussi attiré la foule avec 200 repas, sans compter les nombreuses personnes présentes sur la piste de danse. Un dîner concocté en août avec des produits locaux, dans le cadre des Estivales d'Arnay-le-Duc, a rencontré le même succès malgré une petite déconvenue de dernière minute : *« nous avons été dans l'obligation de délocaliser notre rendez-vous au foirail, à cause de la météo. La soirée s'est tout de même très bien passée, avec 330 convives autour de la table ! »*. Au cours des derniers mois, les JA d'Arnay-Nolay se sont aussi distingués en réalisant la plus belle structure de paille en amont de la fête régionale de Châtillon-sur-Seine : *« c'est la deuxième fois consécutive que nous remportons ce petit challenge qui a pour but de communiquer sur la fête. Un grand merci à toute l'équipe et en particulier à Marion Buisson, fille d'éleveur à Magnien, qui a pris ce projet à cœur en concevant un très joli tracteur XXL »*.



Les jeunes s'étaient réunis à la salle des fêtes de Musigny.

Projets en réflexion

L'équipe arnétoise se réunira courant janvier pour partager, comme à ses habitudes, la galette des rois. *« Nous aborderons les projets de cette nouvelle mandature à ce moment-là »*, précise Pierre-Édouard Boulez. Si rien n'est programmé à ce jour, une *« belle »* sortie pourrait être prochainement proposée : *« tous les membres du groupe ont encore en mémoire notre voyage organisé en Norvège en 2019… Si ce n'est pas cette année, nous attendrons 2025 pour organiser quelque chose de sympa »*. En attendant ces prochains rendez-vous, toutes les personnes restent les bienvenues au sein du groupe. Comme dans tous les cantons JA, l'équipe est constituée de chefs d'exploitation, de salariés agricoles et du para-agricole, sans oublier les étudiants, à l'image d'Amélie Bollereau (master *« Management et Entrepreneuriat Agricole »*) : *« Notre équipe est très dynamique. Elle montre la présence du monde agricole au sein de nos cantons, en créant des événements qui font la promotion de l'agriculture »*.

Dossiers syndicaux

Le syndical anime lui aussi chaque assemblée cantonale, comme le souligne Pierre-Édouard Boulez : *« bien entendu, les préoccupations ne manquent pas dans nos métiers ! L'actualité, c'est bien sûr la météo avec un contexte très particulier : nous sommes passés du trop sec au trop mouillé en l'espace de seulement trois semaines ! La météo est la seule responsable et nous n'y pouvons rien… En revanche, tout ce qui se passe du côté de la Région et des problèmes rencontrés avec les fonds Feader est largement perfectible, cette situation est regrettable. Il est vraiment dommage d'en arriver là. La menace du loup fait aussi partie de nos préoccupations : nous ne sommes pas ou peu touchés pour l'instant dans notre canton mais ce prédateur se rapproche de plus en plus de nos fermes. Les sangliers sont une autre problématique, les dégâts ne touchent pas seulement les cultures, je pense surtout aux prairies. C'est un gros problème dans nos zones d'élevage, d'autant que cet animal peut véhiculer des maladies. La régulation du gibier a aussi un enjeu sanitaire »*.

AG

// JUGEMENT DE BÉTAIL

21

Ils sont en finale

Le troisième et dernier rendez-vous qualificatif pour les finales nationales de jugement de bétail s'est tenu à Châtillon-sur-Seine.

Le lycée La Barotte a organisé des épreuves de jugement de bétail le 28 novembre sur son exploitation agricole. Des jeunes Barottins, leurs homologues du lycée et du CFA de Quetigny ainsi que de la MFR Auxois sud Morvan étaient en lice pour décrocher une qualification pour les finales nationales programmées dans le cadre du prochain Sia. En Blonde d'Aquitaine, la meilleure copie rendue au jury a été celle de Clément Darbois, un jeune du lycée La Barotte habitant le village de Frolois. La seconde place est revenue à Damien Geliquot, de Fontaine-en-Duesmois et venant du CFA de Quetigny. Frédéric Regley, du département de l'Aube et étudiant à la Barotte, décroche la troisième place.

Clément Darbois sera le seul représentant côte-d'orien en Blonde d'Aquitaine à Paris, une seule place départementale étant qualificative dans cette race. Chez les Brunes, la victoire est revenue à Léa Gotti (Villars-et-Villenotte), de la MFR de Pouilly-en-Auxois. La jeune Côte-d'orienne devance Frédéric Regley, encore lui ! Ce *« collectionneur de podiums »*, déjà qualifié en race Prim'Holstein, devra faire un choix avant de se rendre en région parisienne.

Si celui-ci ne concourt pas en Brune, le second billet reviendra au troisième de l'épreuve, le Barottin Charles Montenot (Gigny, 89), qui se hisse sur la troisième marche du podium. Les organisateurs remercient les éleveurs ayant apporté des animaux et les partenaires du concours pour l'ensemble des lots offerts aux jeunes participants.

AG



De gauche à droite : Virginie Brion (éleveuse à Villotte-sur-Ource et représentante de Groupama), Léa Gotti, Charles Montenot, Clément Darbois, Damien Géliquot et Frédéric Regley.

// FDSEA 58

Point de situation

Comme tous les ans, la FDSEA 58 organise des réunions cantonales afin d'aborder diverses problématiques. Ainsi, le 23 novembre une de ces rencontres était organisée à Moulins-Engilbert.

La FDSEA 58 propose, tous les ans, des réunions cantonales afin d'aborder des sujets spécifiques à l'image de celle qui s'est tenue le 23 novembre à Moulins-Engilbert. *« Le programme est dense pour 2023, avec notamment la nouvelle loi sur la défiscalisation du GNR, les dossiers en attente pour les PCAE, la nouvelle PAC, la MHE, la carte de recensement des cours d'eau ainsi que des zones humides, etc. »* résume Blandine Caruel, directrice de la FDSEA 58 et animant la rencontre dans les locaux de la Sicafome.



Une dizaine d'exploitants des cantons de Moulins-Engilbert et de Château-Chinon étaient présents le 23 novembre pour la réunion cantonale dédiée.

Retard insoutenable

Ainsi, les échanges débutent de manière animée sur le retard du Conseil régional dans le traitement des dossiers PCAE : *« dans la Nièvre 435 dossiers ont été transmis à la région, et 164 dossiers pour les JA. Pour le moment, force est de constater qu'ils s'accumulent sans être traités. À noter que les autres régions ayant repris cette compétence de la DDT n'affichent pas un tel retard »* stipule Blandine Caruel et ajoute : *« En parallèle, le nouvel appel d'offres est en cours, mais dans quels délais les dossiers seront-ils traités si ceux de l'année d'avant ne le sont toujours pas ? Pour celui-ci, je rappelle qu'une lettre d'intention peut être envoyée à la Région, mais cela ne validera pas forcément l'octroi d'une subvention »*. Face à ces annonces la salle est intransigeante : *« la Région doit reconnaître qu'elle n'est pas à la hauteur et débloquer la situation qui devient pour certains exploitants catastrophique »*. Dans la même veine, le versement des éco-régimes via la nouvelle PAC a été abordé. Blandine Caruel précise : *« environ 100 dossiers sont en attente pour la Nièvre. Je rappelle que face à l'affluence de demandes pour cette subvention, les niveaux de paiement ont été abaissés par rapport à ce qui avait été annoncé par l'État »*.

Pêche aux informations

Les discussions se sont ensuite poursuivies sur la MHE, avec Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome : *« si pour le moment nous ne sommes pas en zone régulée, il faut avoir en tête que nous allons y passer ; la grande inconnue reste quand. Il faudra vivre avec un peu comme avec la FCO, en respectant les mesures sanitaires et en nous adaptant comme nous l'avons toujours fait »* et regrette : *« cela étant, nous n'avons pas d'informations directes et c'est à nous d'aller les chercher. Je trouve cela inadmissible de la part des services concernés. De ce fait, nous ne pouvons pas vraiment anticiper »*. Il termine son intervention en rappelant : *« pour ceux vendant les broutards en janvier, ils ne doivent pas s'affoler en vain. Pour les autres, je leur conseille de ne pas traîner pour la commercialisation »*.

Toujours sur le thème du manque de transmissions d'informations, Blandine Caruel pointe : *« La cartographie des zones humides, travaillée par le ministère de l'Écologie a apparemment été transmise aux DREAL et aux DDT. Ces dernières doivent faire des commentaires sur les cartes, et nous espérons bien que la profession sera concertée. Néanmoins, pour le moment nous n'avons pas été sollicités… »*. Suite à cette évocation, les contrôles des administrations considérés par certains présents comme « zélés » ont été décriés, les mêmes martèlent : *« les fossés sont un problème, les cours d'eau sont un problème, la Pac est un problème… on se demande bien à quel moment on va finir par nous dire que les agriculteurs sont un problème aussi »*. Ensuite, la communication sur la question lupine de la part des services de l'État fut reprochée comme *« inexistante »*, toujours selon certains exploitants participants à la réunion. La tenue d'une réunion d'information en avril a été proposée pour en savoir plus sur l'animal en lui-même et aussi pour connaître les méthodes utilisées afin de déterminer si la responsabilité du loup est engagée ou non. La réunion cantonale de Moulins-Engilbert s'est clôturée par un repas convivial.

Chloé Monget

Projet commun

Durant la rencontre, un projet de méthaniseur – avec injection sur le réseau - a été présenté. Son établissement devrait se faire sur une parcelle de 7 ha sur la route de Vandenesse. Son fonctionnement est prévu sur la base d'au moins 60 % de fumier, et le reste en matières ensilées. La valorisation de la matière, livrée sur site, serait d'environ 15 euros/t. L'appel est donc lancé à tous les exploitants intéressés pour participer à son approvisionnement.

// CÔTE-D'OR

Que devient le 42, rue de Mulhouse ?

L'ancien site dijonnais de la Chambre d'agriculture et de plusieurs OPA a bien changé depuis le déménagement des salariés en 2015.

Ça ne fait pas encore une décennie mais on s'en rapproche… La première pierre posée à la Maison de l'agriculture de Bretenière fêtera ses dix ans en septembre prochain. Pour la date anniversaire du déménagement des salariés, il faudra attendre octobre 2025.

Au fait, qu'est devenu l'ancien site dijonnais, le fameux *« 42, rue de Mulhouse »* ? La structure appartient désormais au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, déjà propriétaire des bâtiments voisins. *« L'acquisition a été actée en 2015. Ce bâtiment fait aujourd'hui partie intégrante de notre caisse régionale, il est essentiellement utilisé par nos différentes filiales, entre 50 et 100 personnes y travaillent en permanence »*, informe Aymeric Arzalier, directeur « Transformation et Impact » du Crédit Agricole. D'importants travaux ont été réalisés ces dernières années : *« il y a eu un désamiantage, des décloisonnements car il y avait beaucoup de petits bureaux. Nous avons aujourd'hui de plus grands espaces. Le système de chauffage a été modernisé, les huisseries ont été changées. En 2020, la toiture a été étanchéifiée et isolée »*.

AG



Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne avait acquis le bâtiment dans la foulée, avant d'entreprendre de nombreux travaux étalés sur plusieurs années.

Témoignages // Quels souvenirs gardez-vous ?

Mariette Aupy (secrétaire au GDS) : *« J'aimais bien le 42, rue de Mulhouse. Les locaux étaient un peu désuets mais à taille humaine, nous nous croisions plus facilement qu'à Bretenière. Avec les murs ajustables peu insonorisés, il était facile de savoir ce qu'il se passait autour de nous… Les salles de réunion sans fenêtre permettaient une grande concentration. Et puis c'était au cœur de la ville, nous pouvions facilement profiter des nombreux restaurants du quartier entre midi et deux. Autre avantage : là-bas, il y avait la climatisation. Le 42, rue de Mulhouse me manque, surtout l'été ! »*.

Maud Courberand (gestionnaire paye à la FDSEA) : *« Nos anciens locaux étaient devenus très vétustes, certaines fenêtres s'ouvraient toutes seules au moindre coup de vent, j'ai souvenir d'avoir déjà utilisé du scotch pour les fermer ! Les conditions de travail n'avaient rien à voir avec celles d'aujourd'hui, à Bretenière. Une remarque néanmoins, concernant les agriculteurs : je pense qu'ils étaient plus nombreux à venir nous voir au 42, rue de Mulhouse. Ils profitaient de leur venue pour aller en même temps à la MSA et/ou Crédit Agricole, c'était sans doute plus pratique pour eux »*.

// DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

21

Susciter des vocations en élevage laitier

Le Centre interprofessionnel laitier Bourgogne - Franche-Comté - Est est intervenu à la MFR de Pouilly-en-Auxois, en compagnie de l'Anefa, pour promouvoir l'élevage laitier. Au cœur de la rencontre, un film, intitulé « Éleveur, même pas peur ».



Lors de l'intervention à la MFR de Pouilly-en-Auxois.

Le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) a souhaité travailler sur la question de l'attractivité et du renouvellement des générations dans l'agriculture, et en particulier dans l'élevage laitier. Pour ce faire, il s'appuie sur un film intitulé « Éleveur, même pas peur » qui a été réalisé en partenariat avec l'Institut de l'élevage (Idele) et le Bureau technique de production laitière (BTPL). On le doit à Thierry Hétreau, un vétérinaire, formateur au centre d'élevage de Poisy, près d'Annecy, en Haute-Savoie. Il emmène les spectateurs dans sept élevages, partout en France, à la découverte d'hommes et de femmes passionnés, fiers de leur métier et qui parlent de leur choix de vie. Ce film a fait l'objet d'une intervention, le 21 novembre, à la MFR de Pouilly-en-Auxois. Elle était portée par Pierre Fouquet, directeur du Centre interprofessionnel laitier (CIL) Bourgogne - Franche-Comté - Est. Il intervenait avec des représentants de l'Anefa venus parler plus largement de l'emploi agricole en BFC et de l'utilisation du site www.lagriculture-recrute.org. *« Avec ce film,* souligne Pierre Fouquet, *on s'adresse à un public qui s'interroge beaucoup sur la question d'aller ou non vers l'élevage. L'objectif des interventions dans des établissements d'enseignement agricole, c'est de faire naître le débat en présentant différents profils d'éleveurs, en évoquant leurs difficultés mais aussi comment ils ont mis en place des systèmes qui leur correspondent et qui leur permettent de ressentir la fierté d'être éleveur. On aborde les points négatifs comme les points positifs. À Pouilly-en-Auxois, on est plutôt sur une zone d'élevage allaitant, mais le film a quand même eu un écho certain, y compris pour les étudiants qui projettent de s'installer en allaitant ».*

Faire évoluer le regard

Ce film a aussi été présenté dans des MFR de la Haute-Saône et du Doubs en plein cœur du bassin laitier. *« Il suscite des débats intéressants,* poursuit le directeur du CIL : *les étudiants s'interrogent sur la question des astreintes liées à l'élevage laitier, sur l'image de l'élevage, et si, demain, on aura toujours besoin de lait et de viande… »* « Éleveur, même pas peur » permet de faire évoluer le regard sur ce métier d'éleveur laitier. Beaucoup d'élèves rencontrés lors de ces présentations, issus du milieu agricole, étaient contents de découvrir un film qui développe une communication positive sur ce thème, chose qu'ils n'ont pas l'impression d'avoir souvent, notamment sur les réseaux sociaux autres que purement agricoles, mais aussi dans les médias en général. La grande force du film c'est qu'il ne nie pas les difficultés rencontrées par les éleveurs qui y témoignent, mais il montre comment ils sont parvenus à les surmonter et à transformer leur métier. C'est la preuve que celui-ci n'est pas figé, qu'il peut évoluer. *« Ce film a aussi une grande vertu,* conclut Pierre Fouquet : *il présente des modèles d'élevage très différents les uns des autres, avec, parfois, des idées de diversification inattendues ».*

Berty Robert

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-LOIRE

58

Regards vers l'avenir

Le 23 novembre, le Crédit Agricole Centre-Loire tenait une journée professionnelle dédiée aux innovations technologiques dans le domaine agricole.

La délégation territoriale de la Nièvre du Crédit Agricole Centre Loire proposait aux professionnels une journée de travail et de réflexions sur les innovations technologiques dans le milieu agricole, le 23 novembre à Varennes-Vauzelles.
En introduction, Joëlle Robert, vice-présidente du Crédit Agricole Centre Loire sur la Nièvre, insiste : *« Dans un contexte où le renouvellement des générations est une préoccupation majeure pour le monde agricole, les nouvelles technologies peuvent être un des leviers pour renforcer l'attractivité du métier tout en s'attachant aux autres enjeux (environnementaux et viabilité des exploitations notamment). Pour rappel, le Crédit Agricole est le premier accélérateur de l'innovation agricole et le premier financeur dans le domaine ».*

Nouvelles technologies

Pour démarrer cette journée, Arnaud Rey (Innovation Agri Agro Crédit Agricole S. A.) a posé l'interrogation : « Innovation et data agricole, quels avantages et quels usages en agriculture ? ». Afin de décliner ce sujet, il a listé les données générées par les exploitations, et ainsi que leurs usages : *« Le milieu agricole est plus innovant que l'on peut le penser car la donnée en agriculture existe depuis de nombreuses années. Si elle était liée au papier autrefois, elle s'est dématérialisée au fur et à mesure, notamment avec l'arrivée des ordinateurs, d'internet et des smartphones. Avec ces évolutions, l'usage de la donnée s'est aussi transformé mais toujours associé à un besoin. Au final, on en cible deux principaux : des alertes ou des conseils ».* Pour lui, si les nouvelles technologies ont des *« avantages évidents »* elles ont des enjeux à relever : *« comme le bien-être animal, la protection environnementale, etc. Mais, le plus compliqué est de prouver leur valeur en situation réelle. En même temps, la capacité à investir dans ces nouveaux outils est une grande question. Là, il faut penser autrement via l'achat en commun ou la location de service - ce que John Deere propose déjà par exemple ».* Plus spécifiquement, Magalie Bernard, animatrice du Service de remplacement de la Nièvre, a présenté l'application de géolocalisation permettant aux employés remplaçants de trouver, en un clic, certains matériels sur une exploitation (compteur d'eau, d'électricité, etc.) : *« Cela offre un confort, à la fois pour l'exploitant qui peut s'absenter sereinement puisqu'il sait que le salarié peut trouver de nombreuses informations basiques via l'application. Pour le salarié, cela le décharge de devoir appeler l'exploitant en cas de besoin ».*

Aller plus loin

En parallèle des technologies matérielles, la journée d'échanges a aussi fait place aux nouvelles pratiques agronomiques. Afin de mettre cela en lumière, Jean-Nicolas Detourbet (Mycophyto) était invité pour détailler l'outil Mycophyto s'attachant à améliorer la rétention de l'eau par mycorhize. Pour mémoire, cette dernière est le bénéfice mutuel entre un champignon et une plante. Ce principe se retrouve notamment dans les systèmes de conservation des sols tels qu'ils sont appliqués par le GIEE Magellan pour ne citer qu'un groupe de travail sur le sujet. En conclusion, Arnaud Bodolec, président de la caisse Régionale Crédit Agricole Centre Loire, insiste : *« Cette journée prouve non seulement que le monde agricole change, mais aussi qu'il y a beaucoup de solutions d'avenir. Cela étant, faut-il encore avoir les moyens techniques et financiers pour certains de les mettre en place dans nos exploitations. De plus, la question de la valeur de la donnée est à poser : est-ce que celles générées par les exploitations sont monétisables ? Dans quels intérêts ? Nous pouvons aussi nous demander si ces données sont suffisamment protégées ».* Claire-Lise Hurlot, directrice générale de la caisse Régionale Crédit Agricole Centre Loire, complète : *« Il est indispensable d'accompagner les projets dans cette voie de l'innovation afin que la technologie soit un allié bénéfique pour faciliter le quotidien pour les exploitants tout en assurant une viabilité économique des exploitations. Dans tous les cas, ces avancées ne doivent pas remplacer l'exploitant qui doit rester maître de la décision ».*



De gauche à droite : Claire-Lise Hurlot, Joëlle Robert et Arnaud Bodolec durant la journée d'échanges à Varennes-Vauzelles.

Chloé Monget

// GROUPAMA

89

180 personnes formées aux gestes qui sauvent

Le 29 novembre, Groupama, en partenariat avec les sapeurs-pompiers de l'Yonne, a organisé une journée de formation aux gestes qui sauvent, au stade de l'Abbé Deschamps de l'AJ Auxerre. Au total, ce sont 180 personnes qui ont été formées lors de cette journée.

Contrat rempli pour Groupama. À l'occasion de sa journée de formation aux gestes qui sauvent, qui a eu lieu le mercredi 29 novembre au stade de l'Abbé Deschamps de l'AJ Auxerre, ce ne sont pas moins de 180 personnes qui ont été formées sur l'ensemble de la journée. Ludovic Damé, directeur d'établissement sur les départements de l'Yonne et la Seine-et-Marne, de Groupama Paris Val de Loire, l'assure, « *les gestes qui sauvent sont une cause importante pour nous* ».

Pour le directeur de Groupama, l'idée de cette journée « *était de pouvoir réunir un maximum de personnes sur un même événement. On a souhaité faire cela un mercredi, pour pouvoir toucher les familles et avoir des jeunes (la formation était accessible dès 10 ans). Ce projet est né il y a seulement six semaines et on a réussi à le mener à bien en peu de temps, avec un public très élargi. On a réussi à toucher des associations, des retraités, des actifs et donc des familles. Le contrat est rempli* ».

Pour rappel, l'objectif de Groupama au niveau national est de former, sur trois ans, un million de personnes sur l'ensemble du territoire français. « *Pour pouvoir arriver à ce résultat, il faut qu'il y ait un dynamisme, au niveau départemental, d'engagement et de formation à destination des populations* ».

Pour cela, cette formation, comme les autres tout au long de l'année, était ouverte à tous les publics, pas seulement aux sociétaires de Groupama. Dans l'Yonne, en 2023, ce sont environ 550 personnes qui ont été formées aux gestes qui sauvent.

Ce type de formation, en partenariat avec les sapeurs-pompiers de l'Yonne, n'est pas une première dans le département. « *Cela fait déjà plus de trois ans qu'on travaille avec Groupama sur les gestes qui sauvent* », confirme l'adjudant-chef Carl Didron, du SDIS 89, présent lors de cette journée. « *Leur dynamique, pour nous, est géniale. Il est important de souligner qu'il n'y a aucun coût pour les personnes qui viennent se former ni pour le SDIS. C'est Groupama qui prend tout en charge financièrement. Cela intègre également le matériel qui a été offert par Groupama au SDIS 89 afin de pouvoir faire ce genre d'activité* ».

L'adjudant-chef insiste sur le fait « *qu'il faut avoir à l'esprit que lorsqu'on arrive à sauver la vie d'une victime, la plupart du temps c'est parce qu'un civil a commencé à faire un massage cardiaque, c'est parce qu'il a réussi à maintenir les organes vitaux en vie jusqu'à notre arrivée. Ainsi, plus on aura de personnes formées à ces gestes qui sauvent, plus on (les sapeurs-pompiers) aura de chance de sauver des victimes* ».



180 personnes ont été formées en une journées aux gestes qui sauvent, le 29 novembre.

Faire encore mieux en 2024

Pour Groupama, l'ambition pour 2024 « *est de maintenir des sessions de formation publiques dans les zones rurales. Le but est d'avoir des événements qui soient au plus proches de la population, à proximité de chaque agence du département. On souhaite former encore plus de monde l'année prochaine en zones rurales, des zones où il n'y a pas de centre de secours à moins de 15 ou 20 minutes Il est encore plus urgent d'avoir dans ces zones des personnes qui aient les bons gestes pour maintenir une victime en vie en attendant les secours* », confie Ludovic Damé. « *Dans tout ce qu'on engage, on cherche au moins à sauver une vie. Si cela est le cas, le challenge sera réussi* ».

Si les dates de formation pour 2024 ne sont pas encore définies, il est possible de se préinscrire dès maintenant auprès des agences de Groupama dans le département.

Ludovic Damé tient également à remercier le président de l'AJ Auxerre, Baptiste Malherbe, d'avoir mis leurs locaux à disposition, dans le cadre de leur partenariat, pour cette journée. « *On a aussi pu faire découvrir les infrastructures du club à des personnes qui n'avaient jamais eu l'occasion de s'y rendre, notamment les clubs Yonne, Bourgogne et Europe* ».

550 personnes ont d'ailleurs été invitées par Groupama, dans le cadre de cette formation, à assister au match de championnat de Ligue 2 du samedi 2 décembre, opposant l'AJ Auxerre à Quevilly Rouen Métropole. Avec une victoire auxerroise 3 buts à 2 à la clé.

Christopher Levé

Un vrai besoin de sapeurs -pompiers volontaires

Pour l'adjudant-chef Carl Didron, « *il faut encore beaucoup de sapeurs-pompiers volontaires dans le département, surtout la journée. La problématique qui concerne l'Yonne, comme l'ensemble de la France, c'est le manque de disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires en journée, la semaine. Les centres de secours sont souvent dans le rouge. Plus on aura de sapeurs-pompiers volontaires et plus les interventions pourront être rapides, avec des secours étant sur place. C'est très important* ».

Alors, si des personnes sont intéressées pour devenir sapeur-pompier volontaire, comment faire ? « *C'est très simple : il suffit de prendre contact auprès du centre de secours le plus proche de chez eux, de prendre rendez-vous avec le chef de centre qui leur donnera tous les éléments* ». À noter qu'il est possible de devenir sapeur-pompier volontaire dès 16 ans.

21

Tous avec Benjamin ! // CONCOURS

Un jeune agriculteur de Côte-d'Or participe au concours de Mister France Agricole. Les votes se terminent ce vendredi soir, un petit « *clic* » sur internet peut l'aider à se qualifier pour la finale.

Comme chaque fin d'année, un ou plusieurs Côte-d'oriens participent au concours de Miss et Mister France Agricole. Benjamin Verdot, maraîcher bio à Chemin-d'Aisey, a relevé le « *défi* » en s'inscrivant à cette nouvelle édition. Ce jeune homme de 31 ans, gérant du Potager de la Borde, a besoin d'un maximum de likes sur Facebook pour espérer terminer parmi les vingt premiers de sa catégorie et ainsi, se hisser jusqu'en finale. Il y a urgence car les votes se terminent ce vendredi 8 décembre à minuit ! Pour voter, c'est très simple : il suffit de se connecter à la page Facebook « *Élections Miss et Mister France Agricole.* » puis rechercher la candidature du Côte-d'Orien. Celle-ci a été postée le 25 novembre à 20 h 44. Un petit « *j'aime* » en bas de la publication et l'affaire est jouée ! Les finalistes seront ensuite évalués par un jury, les résultats seront connus le 16 décembre. Benjamin Verdot voit d'un très bon œil l'idée d'élire des représentants de l'agriculture, pour parler positivement de la profession auprès de différents médias : « *Ce concours est une très belle opportunité de le faire, il ne faut pas s'en priver. Moi ou un autre, peu importe, du moment que l'agriculture est entendue et mise en avant* ».

AG



Benjamin Verdot, 31 ans, est maraîcher bio dans le Châtillonnais.

Souvenirs d'anciens participants

Julien Baulot (Sauvigny) : « *Ce concours part d'un très bon principe : parler en bien de l'agriculture. Je m'étais pris au jeu en m'inscrivant l'an passé, c'était vraiment sympa, il y a des jeunes de toute la France. Ma seule déception était mon résultat, aux environs de 300 votes. Pour dire vrai, j'espérais un peu plus ! Dans tous les cas, j'avais terminé très loin de la finale* ».

Théo Haubry (Selongey et Bure-les-Templiers) : « *J'avais participé, pour ma part, en novembre 2020. Toutes les occasions sont bonnes pour défendre le métier d'agricultrice et d'agriculteur ! Je ne garde que des bons souvenirs de ce concours, j'ai adoré faire partie des nombreux figurants. Si ma mémoire est bonne, j'avais terminé à 274 votes* ».

Lucie Faurie (Lux) : « *J'ai obtenu 730 votes lors de la dernière édition, mais c'était encore trop peu pour espérer aller en finale. En effet, bon nombre de concurrentes avaient atteint la barre des 3 000 voire 4 000 votes ! J'ai aimé participer à ce concours, il était important pour moi de montrer que les femmes ont leur place dans le monde agricole. Je me réinscrirai peut-être un jour !* »

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS

constructions métalliques

BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit

Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX

03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

// RÉMUNÉRATION

« C'est qui l'patron ? » à l'Institut Agro de Dijon

« C'est qui l'patron ? » est un ovni dans le paysage de la commercialisation des produits agricoles. Créée il y a sept ans, elle fédère des consommateurs et des producteurs afin de préserver une juste rémunération pour ces derniers. Son fondateur et deux éleveurs laitiers sont venus à Dijon pour témoigner de la manière dont elle fait bouger les lignes.

Dans l'amphithéâtre de l'Institut Agro de Dijon, on ne peut pas la rater : une énorme brique de lait en carton, plus haute qu'un homme, de couleur bleue et arborant la marque « C'est qui l'patron ? » trône en ce 22 novembre. Le lieu accueillait ce jour-là un événement organisé par l'association d'étudiants Agro-Logique au cours duquel était diffusé un film titré « Nous consommateurs » qui retrace l'histoire de la création de cette marque dont la raison d'être est d'assurer un vrai prix rémunérateur aux agriculteurs qui y sont rattachés. Au-delà du film, les participants pouvaient également échanger avec Nicolas Chabanne, entrepreneur fondateur de la marque, accompagné pour l'occasion de Régis Neugnot et Thierry Comte, respectivement éleveurs laitiers en Côte-d'Or et dans l'Allier et fournisseurs de « C'est qui l'patron ? ». À leurs côtés était également présente Alessandra Kirsch, ancienne étudiante de l'Institut Agro Dijon et administratrice de la marque depuis peu de temps.

La question du prix mise sur la place publique

« C'est qui l'patron ? » est un véritable ovni dans le paysage de la commercialisation des produits agricoles. La marque est partie de situations économiques très difficiles vécues, il y a 7 ans, par des éleveurs laitiers de l'Ain qui avaient pris l'initiative d'interpeller directement les consommateurs sur l'insuffisance de la rémunération de leur produit. La marque a eu le mérite de réaliser quelque chose d'inédit à l'époque : mettre sur la place publique la question du juste prix à payer à des agriculteurs pour leur travail. Une initiative qui pouvait passer pour naïve ou idéaliste au départ, mais qui s'est finalement implantée dans le paysage, fédérant de plus en plus de producteurs partout en France, et des consommateurs acteurs qui se chargent de faire connaître et vivre la marque dans les rayons de la grande distribution. Aujourd'hui, « C'est qui l'patron ? » ne fait plus rire personne : des acteurs de l'agroalimentaire de toutes tailles ont, pour beaucoup, adopté la même approche, faisant à leur tour de la juste rémunération des producteurs, un nouvel argument commercial. Se faire copier ne pose pas de problème à Nicolas Chabanne qui voit dans cette évolution une dynamique fondamentalement vertueuse. Liée, au départ, au lait, la démarche s'est depuis élargie à d'autres produits agricoles mais la brique de lait au design simple et clair reste la « vitrine » de la marque. *« Nous sommes aujourd'hui la brique de lait la plus vendue en France,* soulignait Nicolas Chabanne. *Nous sommes une coopérative qui compte 13 000 sociétaires fédérés par un objectif commun : donner du sens à leurs actes d'achat ».*



C'est dans le département de l'Ain que l'idée de la marque « C'est qui l'patron » a émergé, il y a 7 ans, de la volonté d'éleveurs laitiers qui ne s'en sortaient plus.

Alliance objective

Depuis 2016 et le démarrage de la démarche dans l'Ain, plus de 3 000 producteurs agricoles ont été ainsi soutenus partout en France. Régis Neugnot est un de ceux-là. Éleveur laitier près de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, il a repris l'exploitation familiale. 50 % de son lait est vendu à « C'est qui l'patron ? ». Il dit trouver dans cette démarche une manière de travailler en conformité avec ses valeurs et des prix rémunérateurs. Il vend aussi du lait cru par le biais d'un distributeur automatique installé à Semur. La force de la marque, rappelée dans le film « Nous consommateurs », réside en premier lieu dans cette alliance objective entre des producteurs et des consommateurs qui co-construisent les cahiers des charges appliqués aux produits souhaitant intégrer la démarche, les font respecter, décident du « bon prix » à payer, détectent les produits qui pourraient intégrer la marque… Nicolas Chabanne résume ainsi l'importance du lien producteur-consommateur généré par la marque : *« quand un producteur et un consommateur entre ensemble dans un magasin, c'est impossible à arrêter ! »*

Berty Robert

Le film « Nous consommateurs » a été réalisé par Anne-Sophie Lévy-Chambon. Il donne lieu à de multiples diffusions lors d'évènements organisés un peu partout en France. Si vous souhaitez soutenir la démarche « C'est qui l'patron ? », suivez ce lien : https://lnkd.in/erVcATwS

// MAISONS FAMILIALES

La quille pour André Planchenault

Le directeur de la Fédération territoriale Ouest des MFR de Bourgogne Franche-Comté prend sa retraite dans quelques jours.

Le 22 décembre au soir, on change de directeur, à la Fédération territoriale Ouest des MFR BFC. André Planchenault fera valoir ses droits à la retraite et sera remplacé par Christine Jimenez. L'homme de 63 ans, qui a baigné dans le monde des Maisons familiales durant toute sa carrière, dresse avec nous un état des lieux et un bilan de santé de ces établissements où l'alternance est reine :



Le Côte-d'orien de Quemigny-sur-Seine sera remplacé par Christine Jimenez, ancienne directrice d'une MFR dans l'Ain.

L'apprentissage a la cote

André Planchenault observe notamment une augmentation du nombre d'apprentis : *« nous n'en avions qu'une cinquantaine en 2017, lors de la création des Fédérations, sur l'ensemble de nos neuf MFR… Ils sont aujourd'hui 250 ! L'apprentissage est enfin reconnu comme une voie de réussite, le gouvernement a mis en place des mesures qui permettent son développement. À noter également, parmi les nouveautés de ces dernières années, le nouveau statut CFA des MFR, chaque MFR propose des formations par apprentissage. Par ailleurs, nous développons des formations continues pour adultes ».* Les autres jeunes des MFR ont le statut scolaire : *« ils sont aux environs de 950, ils représentent de loin la majorité de nos jeunes, avec des stages à effectuer tout au long de leurs cursus ».* Le monde agricole est très bien représenté au sein des MFR, comme le fait remarquer le Côte-d'orien : *« au sein de notre Fédération, les maisons de Villevallier, Étang-sur-Arroux, Semur-en-Auxois, Pouilly-en-Auxois et Quetigny proposent des formations en lien avec l'agriculture et l'élevage. Nous observons un net regain de fréquentation dans nos secondes professionnelles agricoles. Les jeunes viennent de tous les horizons, avec de plus en plus de hors cadres familiaux. Christine Jimenez, qui a une expérience de 23 années dans le monde des MFR, connaît bien les formations agricoles puisque l'ancien établissement qu'elle dirigeait dans l'Ain en propose ».*

La boucle bientôt bouclée

André Planchenault habite aujourd'hui Quemigny-sur-Seine mais est originaire de Mayenne, où ses parents étaient agriculteurs : *« j'ai moi-même étudié en MFR, dans ce même département ».* Différentes missions dans plusieurs régions et même plusieurs pays lui ont été confiées ces dernières décennies. André Planchenault a d'ailleurs été à l'origine de la création de la première MFR en Mauritanie : *« Oui, les MFR existent sur tous les continents ! Les formules sont parfois différentes de chez nous mais les parents sont toujours responsables des formations et l'alternance est toujours la base de l'enseignement. La création de cette MFR fait partie des meilleurs souvenirs de mon parcours professionnel. Un autre me tient particulièrement à cœur : celui de voir des parents et salariés prendre régulièrement des responsabilités au sein de notre beau réseau ».*

AG

Rendez-vous

Les MFR donnent rendez-vous au public lors des salons de l'orientation et de l'alternance qu'elles organisent le 13 janvier à Dijon (9 h -13 h) et 20 janvier à Montceau-les-Mines (9 h - 16 h). Des portes ouvertes communes aux 29 MFR sont programmées le 3 février et le 9 mars.

// FINANCEMENT

Pour moderniser et adapter vos exploitations, c'est maintenant !

C'est le moment de déposer votre dossier sur la plateforme de gestion des aides Europac, dans le cadre de l'appel à projet de l'intervention du PSN « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique ». Ne perdez pas de temps !

Dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) un second appel à projet de l'intervention régionalisée 73.01, intitulé « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique » vient d'être lancé. Il est donc temps, pour les porteurs de projet, de déposer leur dossier sur la plateforme Europac prévue à cet effet (1). ne perdez pas de temps pour le faire car la période de dépôt sera clôturée le 31 janvier 2024. Toutes les demandes devront être validées par les porteurs de projets avant cette date. La complétude des dossiers (avec toutes les pièces nécessaires à l'instruction) devra être effective au 15 avril 2024. Pour rappel, l'objectif de cet appel à projet est d'accompagner les transitions des exploitations d'élevage dans une optique d'adaptation au dérèglement climatique, de préservation de l'environnement et de renforcement de leur compétitivité. L'intervention vise les projets de construction, d'extension, de rénovation et d'aménagement de bâtiments, ainsi que toute acquisition de matériels et d'équipements en lien avec une activité d'élevage. On peut déposer un dossier, au choix, sur trois volets :

- bâtiments, bien-être animal et adaptation au dérèglement climatique ;
- effluents ;
- performance énergétique des exploitations d'élevage.

Le dispositif s'adresse aux agriculteurs, personnes physiques ou morales, aux groupements d'agriculteurs, aux structures de droit public à activité agricole, aux associations à activité agricole. Voici les démarches à suivre si vous êtes dans l'un de ces cas de figure :

- Vous avez validé sous Europac le dispositif minimal modernisation et reçu un accusé de réception (AR) de dépôt fixant l'éligibilité de vos dépenses : vous devez désormais déposer sous Europac votre demande détaillée en choisissant le dispositif « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique 2023 AAP2 » en cliquant sur « rechercher une aide ».
- Vous avez validé, sous Europac, le « dispositif minimal modernisation » et vous êtes dans l'attente d'un AR de dépôt fixant l'éligibilité de vos dépenses : vous pouvez d'ores et déjà anticiper le dépôt détaillé de votre demande sous Europac en choisissant le dispositif « Modernisation ».
- Vous avez lancé une demande d'aide « dispositif minimal modernisation » mais vous n'avez pas validé votre demande. Vous avez le choix entre :
 a) Annuler votre demande puis déposer votre demande détaillée en choisissant le dispositif « Modernisation » sous Europac.
 b) Valider votre demande, attendre votre AR puis déposer sous Europac dans les délais votre demande détaillée en choisissant le dispositif « Modernisation ».

Pour vous aider dans ce choix, sachez que si votre demande est conforme, le service instructeur fixera la date de validation sous Europac de votre demande (minimale ou détaillée selon votre choix a ou b) comme date de début d'éligibilité des dépenses.

- Vous n'avez pas déposé dans le dispositif minimal modernisation, vous pouvez déposer directement sous Europac votre dossier détaillé en choisissant le dispositif « Modernisation ».

Attention ! la saisie du dispositif « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique 2023 AAP2 » prend un peu de temps. Nous vous conseillons de ne pas le faire au dernier moment. Vous devez dans tous les cas avoir validé votre demande Europac avant le 31 janvier 2024.



Commission européenne

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2024 pour déposer votre dossier dans le cadre de l'appel à projet « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique ».

(1) https://europac.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?-sigle=MOD01-2302

// DIRECTIVE IED

21 Les bovins l'ont échappé belle

Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA de Côte d'Or et vice-président de la FNPL, évoque un travail syndical long de 18 mois qui a permis d'éviter une *« grosse déconvenue »* aux éleveurs bovins lait et allaitants.

La satisfaction n'est que partielle, mais elle est bien là. *« L'objectif est atteint pour les laitiers et les allaitants, il l'est beaucoup moins pour les volailles et les porcins »*, indique Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA qui, avec d'autres membres de la FNPL et de la FNB, ont évité une *« bien drôle de mésaventure »* aux éleveurs bovins.

Rappel des faits

Le Parlement européen souhaitait réviser la Directive relative aux émissions industrielles, dite IED. Autrement dit, de plus en plus d'élevages allaient devenir *« industriels »* malgré eux, sur le papier, avec une multitude de contraintes et des exigences très élevées en matière de protection de l'environnement. *« Les élevages bovins devaient entrer dans le dispositif, chose qui n'était pas le cas jusqu'à présent »*, retrace Samuel Bulot, *« cela va de soi, nous nous y sommes fermement opposés. Au départ des négociations, le seuil proposé par le Parlement était à 150 UGB ! Donc dès 75 ou 80 vaches dans votre élevage, vous étiez considérés comme industriel, mais quelle absurdité ! »*. Dix-huit mois plus tard, tout est heureusement annulé : *« cette bonne nouvelle est tombée fin novembre. Le combat a été rude pour y arriver… Les dernières propositions européennes étaient montées à 450 UGB, mais même à ce très haut niveau, le syndicalisme a encore dit non. En effet, entrer dans le dispositif aurait été le début des problèmes pour les éleveurs, avec des seuils qui auraient pu être revus à la baisse chaque année… Nous avions demandé le statu quo dès le début. Finalement, rien n'a changé, du moins sur les bovins. Les contraintes, je le rappelle, auraient été énormes, encore plus importantes que les obligations d'une installation classée, qui concernent aujourd'hui les élevages de plus de 150 vaches. Nous aurions pu tout imaginer… Un exemple ? Des complications lors de travaux envisagés dans une exploitation, avec des consultations publiques obligatoires… »*.



L'éleveur de Prâlon, près de Sombernon, a assuré la pression syndicale avec ses collègues des associations spécialisées de la FNSEA. Des impasses, des dépenses supplémentaires et une très grosse surcharge administrative ont été évitées de justesse, dans bien des exploitations.

De l'amertume

Le secrétaire général de la FDSEA enchaîne avec les volailles et les porcs : *« là, il y a de l'amertume… Ces deux productions figuraient déjà dans la directive, mais avec des seuils très élevés, peu d'éleveurs étaient donc concernés. Ces seuils ont été malheureusement abaissés »*. La FNSEA dénonce vivement l'abaissement de ces seuils ainsi que l'introduction de règles de cumul, la dernière newsletter de la FDSEA de Côte-d'Or en fait logiquement écho : *« Nombre d'exploitations porcines et avicoles devraient demain appliquer des règles coûteuses et inadaptées. La conséquence sera un rapide recul de ces élevages familiaux, diversifiés et durables, et, parallèlement, une forte augmentation des importations de viande ne respectant pas nos normes et ne répondant pas aux attentes sociétales. C'est inacceptable ! Comment le Gouvernement français peut-il annoncer un plan de sauvegarde de l'élevage et acter un tel cadre réglementaire ? Comment la France a-t-elle pu, tout au long des négociations, ignorer les enjeux pour les éleveurs français et ne pas se battre pour défendre le statu quo sur le champ d'application et contre les règles de cumul ? Nous attendons ainsi de notre Gouvernement un sursaut lors des prochaines étapes d'examen de ce projet de directive, afin d'obtenir également le statu quo pour les élevages français de porcs et de volailles. Notre élevage français et notre souveraineté alimentaire en dépendent »*.

AG



// TECHNIQUE

Ruser face aux oiseaux voraces lors de la levée du tournesol

Lors de ses dernières Rencontres techniques, organisées à Dijon, Terres Inovia a notamment abordé la question de la prévention des dégâts d'oiseaux à la levée en culture de tournesol et les maladies des pois d'hiver.

Terres Inovia avait décidé de changer de décor pour l'édition 2023 de ses Rencontres techniques. Après plusieurs années à Beaune, c'est l'Institut Agro de Dijon qui leur a servi de cadre, le 23 novembre.

Au programme, de nombreux aspects abordés et même une sortie aux champs. Deux sujets ont particulièrement retenu notre attention : les dégâts d'oiseaux à la levée du tournesol et les maladies sur pois d'hiver *(voir encadré)*. La question des dégâts d'oiseaux à la levée du tournesol est un véritable défi à relever qui ne doit pas être pris à la légère.

Les « suspects » sont relativement simples à identifier : il s'agit des corbeaux et des pigeons. Si leur action est source d'angoisse légitime pour les cultivateurs, leur pouvoir de nuisance est toutefois à relativiser. Comme le précisait le technicien de Terres Inovia qui intervenait sur la question *« à l'échelle nationale, 5 % des plants sont détruits de cette manière et on ne compte que 10 % des parcelles avec ces nuisibles »*. 2023, néanmoins, s'est caractérisée par une recrudescence des attaques d'oiseaux ayant entraîné de véritables difficultés d'implantation. La raison est peut-être à chercher du côté d'une période de semis et levée qui a été très longue (de 15 à 20 jours pour les semis d'avril). *« Le défi,* expliquait le technicien, *c'est de positionner les périodes de semis là où les besoins alimentaires de l'animal sont les plus faibles, d'où l'importance d'une meilleure connaissance de l'animal »*. C'est d'autant plus important qu'il n'existe aucun répulsif pour le tournesol.

Mieux connaître les comportements des oiseaux

Il faut donc se tourner vers la recherche dans ce domaine. On peut notamment citer le projet de Limitation des dégâts d'oiseaux (Lido) dans lequel la Chambre d'agriculture de l'Yonne est impliquée, avec d'autres. *« On y travaille à une amélioration des connaissances sur les comportements des ravageurs, avec la pose de balises GPS sur certains spécimens afin de connaître et analyser leurs déplacements »*. L'objectif, d'ici deux à trois ans, du projet Lido, c'est de mettre au point un modèle de prévision du risque d'attaque. D'ici là, il importe vraiment de poursuivre les déclarations de dégâts pour alimenter les classements d'Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod) qui permettent de justifier la régulation des populations. Par ailleurs, à Terres Inovia, on confirme procéder à des tests destinés à repousser, perturber, cantonner les nuisibles ou les esquiver, sans, pour l'heure, obtenir de résultats satisfaisants.

En conclusion, face à ces dégâts d'oiseaux sur le tournesol, il n'existe pas aujourd'hui de solution clé en main opérationnelle et suffisamment efficace. Le travail se poursuit pour identifier des leviers pertinents mais, en attendant, priorité doit être donnée à la qualité d'implantation, avec une fermeture des rangs et une levée rapide.

Des solutions qui peuvent être utilement renforcées par de l'effarouchement en début de cycle.

Berty Robert

Terres Inovia vient de publier un guide dédié à la phase d'implantation du tournesol : « Réussir son implantation pour obtenir un tournesol robuste ». Disponible au prix de 20 euros.

Pois d'hiver : des maladies à anticiper

Pour cette culture, 2023 aura été synonyme de forte pression maladie, avec la présence d'un complexe bactériose, ascochytose et colletotrichum. Les impacts ont été variables sur les rendements. Des observatoires ont été lancés pour tenter de mieux comprendre ces maladies et constituer une collection des souches de colletotrichum et de bactériose. Les premières analyses ont montré une présence du colletotrichum (responsable de l'anthracnose) dans tous les échantillons positifs à la bactériose. Si les premiers signalements de colletotrichum à l'international remontent aux années quatre-vingt, en 2023, la maladie s'est généralisée à tout le nord de la France. Pour diagnostiquer ses parcelles de pois, Terres Inovia propose un tableau avec trois indicateurs :
- la répartition des symptômes
- la surface de la plante touchée
- l'état du bas des tiges (qui conditionne l'alimentation de la plante).
L'incidence de l'implantation a son importance dans les leviers de prévention des maladies envisageables. Ainsi, la profondeur du semis à 4, voire 5 ou 6 cm sécurise face à la phytotoxicité. Il faut aussi capitaliser sur les comportements des différentes variétés de pois, dont certaines résistent mieux au froid. Les leviers de prévention peuvent donc être des dates de semis tardives, après le 10 ou le 15 novembre, une bonne profondeur de semis et les choix variétaux. Il importe d'observer régulièrement sa parcelle dès la sortie d'hiver et de bien diagnostiquer son pois en cas de symptômes précoces. Enfin, il faut protéger sa parcelle et appliquer une stratégie de protection en deux temps : une première précoce et une seconde en début de floraison.

// FERTILITÉ

La chimie mieux maîtrisée que les aspects physiques et biologiques

Dans le cadre de ses prochaines Journées de l'innovation consacrées aux sols fertiles, Arvalis propose une série d'articles abordant plusieurs domaines liés à cette thématique. Aujourd'hui, on aborde le triptyque chimie-biologie-physique dans une optique de gestion durable des sols.

Arvalis organise, début 2024, des Journées de l'innovation dédiées à des sujets d'avenir ancrés dans les problématiques régionales des exploitations. Les participants pourront y entendre des interventions, assister à des tables rondes présentant les dernières innovations et les perspectives offertes par la recherche. Ces journées sont ouvertes aux agriculteurs et techniciens et la thématique retenue pour l'édition 2024 est « Les sols fertiles au cœur des enjeux ». Pour les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, deux journées sont à noter sur les agendas : la première, le 6 février 2024 à Troyes, dans l'Aube, et la seconde, le 8 février, à Lyon. Dans ce cadre, Arvalis propose aujourd'hui un article abordant le triptyque chimie-biologie-physique dans une optique de gestion durable des sols. La fertilité du sol n'est pas seulement chimique, mais aussi physique et biologique. Un diagnostic permet d'estimer l'état du sol de sa parcelle, et de choisir, si cela est nécessaire, les leviers adéquats pour améliorer ces différents aspects. Avant de rechercher des solutions pour améliorer l'état de son sol, il est important de faire au préalable un diagnostic de sa fertilité. Celle-ci se décline en trois composantes : fertilité chimique, physique et biologique. La première concerne la quantité et la disponibilité des nutriments utiles à la croissance des plantes. La fertilité physique fait référence à l'état de la structure du sol, notamment sa porosité. Un sol tassé est défavorable car il va réduire la quantité d'eau disponible pour la culture et aussi l'accès aux éléments minéraux. Dans une moindre mesure, un sol présentant un excès de porosité l'est aussi. La fertilité biologique correspond aux services rendus par l'abondance, l'activité et la diversité des organismes du sol qui sont indispensables à son fonctionnement.

Des interactions complexes

Cependant, il y a encore peu de références sur la relation entre la quantité de bactéries, champignons, vers de terre… et le rendement des cultures. En cause : la complexité des interactions entre toutes ces espèces. Depuis plusieurs années, des projets de recherches ont pour but de mieux comprendre le rôle des organismes du sol, l'impact des pratiques culturales sur leur abondance et de mieux établir leur relation avec les cultures. La matière organique est en interaction avec les trois composantes précédentes puisqu'elle permet, par exemple, de stocker de l'eau, de fournir l'azote ou d'apporter de l'énergie pour les organismes du sol. De manière générale, les différentes composantes citées interagissent entre elles : une plante dans un sol tassé peut subir une carence induite même si le sol est bien pourvu en minéraux, les racines ne pouvant pas y accéder. L'analyse de terre permet une assez bonne maîtrise de la fertilité chimique grâce aux référentiels Comifer associés et à la connaissance des fertilisants (engrais minéraux, produits résiduaires organiques…). Aujourd'hui, l'analyse de terre est bien reconnue, ce qui est positif ! Il ne faut cependant pas baisser la garde : il est recommandé de réaliser une analyse chimique tous les 5 ans.

Prévention avant tout

Dans certains systèmes, il est un peu plus compliqué de maintenir une bonne fertilité physique à cause de l'augmentation de la taille, et donc du poids du matériel. Il existe plusieurs méthodes



Christian Gloria

La configuration physique, biologique et chimique d'un sol constitue un ensemble d'interactions difficiles à maîtriser et qui réclame des analyses régulières.

pour appréhender l'état physique du sol : tests bêche, pénétromètre, profil cultural… La maîtrise de l'état structural passe d'abord par la prévention (poids des matériels, pneumatiques, conditions d'intervention, rotation…) puis par un travail du sol adapté si nécessaire. Au niveau de la fertilité biologique, les pratiques d'apport de matière organique sont connues pour avoir un effet positif : restitution des résidus de cultures, Produits résiduaires organiques (PRO), couverts végétaux… Le niveau de réponse n'est cependant pas universel car le pédoclimat a un effet prépondérant sur les organismes du sol. Les travaux de recherche visent d'ailleurs à mieux référencer les indicateurs de biologie du sol et, à terme, permettre leur gestion dans la durée.

Arvalis

Renseignements et inscriptions sur les Journées de l'Innovation à Troyes le 6 février et à Lyon le 8 février 2024 : arvalis.fr

// MESSATIMAGES

Pourquoi se priver d'un gain de 60 €/ha ?

Alors que les agriculteurs sont confrontés à des enjeux importants, mêlant rendement et respect de l'environnement, les Chambres d'agriculture ont développé un outil permettant l'exploitation de données satellitaires, avec MesSatimages. Cet outil offre de nombreuses perspectives, notamment pour la gestion de l'azote.

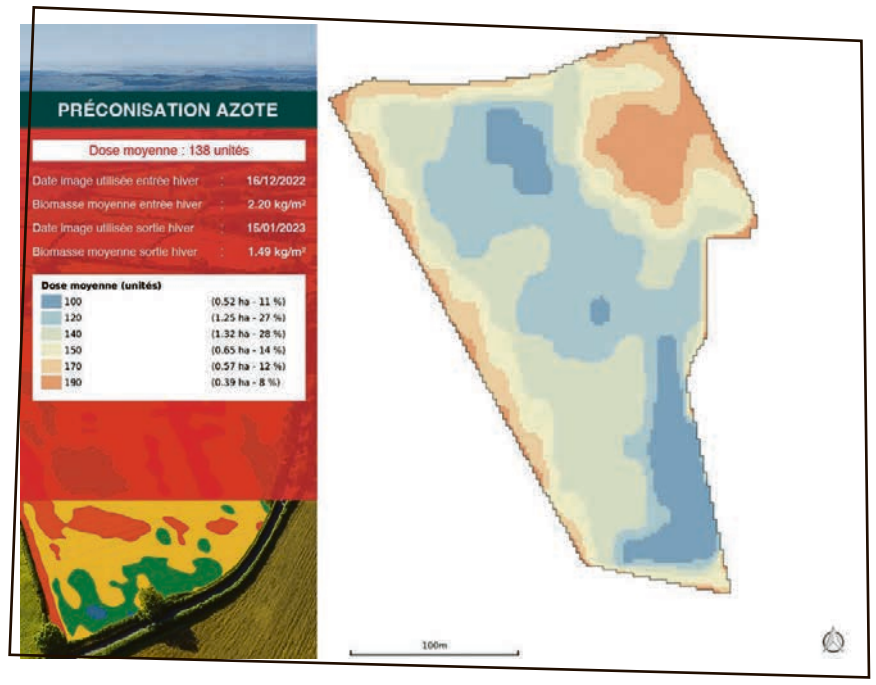
Dans un monde en constante évolution de l'agriculture, l'innovation est une des clés de la réussite. Aujourd'hui, les agriculteurs sont confrontés à un défi majeur : maximiser les rendements tout en minimisant les impacts environnementaux, en particulier en ce qui concerne l'utilisation d'azote.

Dans cette ère numérique, les Chambres d'agriculture ont développé un outil permettant l'exploitation de données satellitaires. MesSatimages offre de nombreuses perspectives, notamment pour la gestion de l'azote.

Les données capturées par le satellite Sentinel, qui survole notre région de manière régulière (1 à 2 fois par semaine selon les départements), sont valorisées par les modèles élaborés et éprouvés par les ingénieurs du réseau des Chambres d'agriculture permettant de fournir différents conseils aux exploitants. Adaptés en priorité au blé et au colza, ces conseils se révèlent cruciaux pour optimiser les apports en azote.

En ce qui concerne le blé, que ce soit du blé tendre d'hiver, du blé améliorant, du blé dur, ou même des mélanges de variétés, l'analyse porte sur le dernier apport d'azote qui se concentre sur des paramètres spécifiques tels que la variété, la biomasse, l'objectif de rendement et l'indice de nutrition azotée (INN). L'analyse des images se réalise au plus près du dernier apport, offrant ainsi une compréhension approfondie des besoins de la plante. Cette approche permet de préserver tant le potentiel de rendement que la qualité.

Pour le colza, l'attention se concentre sur la dose totale d'azote à épandre. L'analyse approfondie s'appuie sur la biomasse observée à la fois en entrée et en sortie d'hiver. Ces périodes cruciales sont sélectionnées en étroite collaboration entre l'agriculteur et le conseiller, qui déterminent ensemble les moments les plus opportuns des dates à retenir pour l'entrée et la sortie d'hiver. Le conseil prodigué vise principalement à ajuster avec précision la dose totale d'azote à apporter. Cette approche a pour objectif d'accompagner de manière optimale le colza tout au long de son cycle de croissance au printemps.



Une réponse à différents besoins

Le service offre aux agriculteurs une approche complète et adaptée à leurs besoins spécifiques. Mes Satimages se distingue par une analyse totalement indépendante, réalisée en collaboration avec le conseiller de la Chambre d'agriculture. Cette approche s'intègre dans la stratégie de fertilisation propre à chaque agriculteur, garantissant ainsi une prise de décision éclairée et personnalisée. Il y a aussi le côté fiabilité des résultats, qui est assuré par un paramétrage précis des modèles à l'échelle départementale. Cette approche rigoureuse contribue à des recommandations solides et adaptées aux spécificités locales. Vient également le volet sécurité. L'outil est conçu en stricte conformité avec la réglementation en vigueur, permettant une adaptation précise du plan prévisionnel de fumure (PPF). Ainsi, les agriculteurs peuvent optimiser leurs pratiques agricoles de façon sereine.

Sans oublier le confort et la réactivité de l'outil. Un point d'honneur est consacré à offrir un conseil de proximité à chaque étape de la chaîne d'acquisition des données. Les agriculteurs récupèrent facilement leurs cartes et fichiers de modulation par e-mail, garantissant une expérience fluide et accessible.

Enfin, MesSatimages offre une vraie souplesse d'utilisation. Les conseils se présentent sous forme de carte avec données et résultats intra parcellaires détaillés, disponible depuis MesParcelles ou reçus directement par mail. Ils sont facilement exploitables par toutes les exploitations que ce soit avec ou sans utilisation d'une console de modulation. Grâce au fichier de modulation fourni sur demande, le recours à la modulation automatique permet d'optimiser le conseil. Les conseils MesSatimages offrent ainsi une solution sur mesure pour chaque exploitation.

Sur la base des essais réalisés dans le contexte régional, le conseil MesSatimages permet en moyenne un gain net pour l'agriculteur de 60 €/ha. Ce gain s'observe (soit directement par un rendement amélioré ou indirectement par une baisse de dose d'azote pour un rendement et une qualité équivalente).

Chambres d'agriculture BFC

Pour plus d'information sur cet outil, contacter : en Côte-d'Or : Étienne Darras au 06 31 93 51 29 ; dans la Nièvre : Vivier Vacher au 06 73 77 30 51 ; dans l'Yonne : Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.

// RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

« Conditionner l'accès à l'eau à des choix arbitraires est une erreur »

Producteur de maïs en Dordogne et président de l'association Irrigants de France, Éric Frétillière plaide pour une avancée significative en matière d'irrigation agricole via la réutilisation des eaux usées traitées (Reut).



Irrigants de France

Éric Frétillière, président de l'association Irrigants de France.

Un nouveau règlement européen sur la réutilisation des eaux usées traitées (Reut) est sorti en 2020, quelles en sont les conséquences ?

Éric Frétillière : *« Ce règlement sur la réutilisation des eaux usées traitées du 25 mai 2020 est entré en vigueur en juin 2023. Il concerne l'irrigation des cultures et des espaces verts. En termes de qualité de l'eau attendue, cette nouvelle réglementation est supérieure à celle de la France, qui a donc dû s'adapter. Nous observons donc que la France souhaite aller vers la réutilisation des eaux usées, là où c'est possible. Mais tant que le texte français lié à l'irrigation des productions agricoles et à son application ne sera pas clairement arrêté et défini, aucun projet ne démarrera. Nous attendons le texte définitif et réétudierons les projets en attente à ce moment-là. Dans tous les cas, Irrigants de France attend d'être consulté, afin que le monde agricole puisse avancer sur ces projets. Nous défendrons le fait que les agriculteurs puissent avoir accès à l'eau sans un coût prohibitif et qu'ils ne pourront pas être attaquables si un problème sanitaire survient. Nous plaiderons peut-être pour que la responsabilité incombe à la station en charge du traitement des eaux usées, comme c'est le cas actuellement ».*

La plupart des projets de Reut se concentrent sur le littoral, où les eaux usées sont rejetées en mer. Ce dispositif est-il adapté aux territoires de l'est de la France ?

É. F. : *« L'utilisation des eaux usées traitées concerne surtout la proximité des grandes villes, où les stations d'épuration sont situées. La réutilisation en pleine campagne est donc plus difficilement envisageable. Mais il faut également prendre en compte le fait que ce dispositif peut servir dans le cadre du recyclage des eaux des industries agroalimentaires, qui ont besoin d'eau pour le nettoyage des légumes, ou encore des malteries. Ces eaux sont ensuite remises dans le milieu, alors qu'elles pourraient faire l'objet de projets de réutilisation. Nous travaillons actuellement en amont d'un projet situé vers Dijon (Côte d'Or). Le but serait que l'eau issue du processus de malterie soit refiltrée par les sols et serve à l'irrigation de grandes cultures. Mais cela ne représentera pas des volumes énormes et ne permettra pas de répondre totalement au besoin de la ressource en eau ».*

Dans une interview accordée à La France Agricole le 27 avril dernier, le maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier), expliquait que le débit des stations d'épuration situées en zones rurales est bien plus faible que celles installées en ville. Or, l'irrigation nécessite une pression et un débit conséquents. Comment compenser ce problème en zones agricoles, qui sont bien plus souvent rurales que proches des villes ?

É. F. : *« Cet aspect va effectivement limiter les projets de Reut. Ces projets de réutilisation seront situés à proximité de grandes villes et serviront à des productions agricoles de périphéries, ou proches de sites agroalimentaires avec des volumes d'eau importants. Mais il ne faut pas oublier que la ressource de la réutilisation des eaux usées traitées est disponible toute l'année. Cette pratique peut donc être intéressante pour le maïs, qui a besoin d'eau à une période où nous en disposons le moins. Conditionner l'accès à l'eau à des choix arbitraires est une erreur. La mobilisation de la ressource en eau est indispensable pour la production agricole, l'alimentation et limiter l'import de fruits et légumes de pays comme l'Espagne, qui a été précurseur en termes de stockage d'eau. Même le Maroc, qui est un pays beaucoup plus aride que la France, importe des melons et des fruits en France ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

// FDSEA/ALYSÉ

89 Boviwell, l'outil de mesure du bien-être animal

Si l'objectif du Cniel est que toutes les exploitations laitières soient labellisées Boviwell d'ici 2025, l'initiative du réseau est avant tout d'organiser une journée d'échanges avec les éleveurs pour leur permettre de découvrir ce nouvel outil. Celle-ci aura lieu le jeudi 14 décembre, en Puisaye.

Le jeudi 14 décembre, de 10 heures à 16 heures, la FDSEA de l'Yonne organise à destination de tous les éleveurs laitiers de l'Yonne, en partenariat avec Alysé et le Cil BFC Est, une journée d'information sur la charte des bonnes pratiques d'élevage avec l'outil Boviwell. Il s'agit d'un outil de mesure du bien-être animal adapté du référentiel scientifique européen Welfare Quality. Quand on sait qu'une sous-consommation d'eau de 20 % entraîne jusqu'à 7 % de baisse de productivité ou qu'une mammite coûte en moyenne 250 € par vache, optimiser le bien-être des bovins peut-être une manière de gagner en productivité en diminuant les facteurs aggravants.

Testé pendant cinq années dans plus de 1 500 exploitations en France, Boviwell n'est pas un simple indicateur de bien-être animal mais bel et bien un véritable outil technico-économique qui permet, avec un regard extérieur, d'assurer le confort des bêtes en sus des soins quotidiens que leur procure l'éleveur. Cet outil répond également de manière durable aux attentes des ONG, du grand public ainsi qu'aux filières tant en raison de sa praticité que du retour d'informations sur les compétences et les marges de progrès données à l'éleveur.

Un triple objectif

Boviwell répond à un triple objectif : Celui de sensibiliser les éleveurs de bovins et les techniciens d'élevage au bien-être animal ; celui d'évaluer le bien-être des bovins sur une exploitation ; ou encore celui d'identifier les points d'amélioration et les bonnes pratiques à diffuser plus largement.

En renseignant une cinquantaine d'indicateurs, l'outil est capable de calculer un score et de transmettre des pistes d'amélioration.

Les résultats permettront ensuite à l'éleveur de se situer par rapport à une moyenne de référence mais également par rapport aux autres éleveurs.

FDSEA de l'Yonne



Une journée d'information sur la charte de bonnes pratiques d'élevage et sur l'outil Boviwell est programmée le jeudi 14 décembre, en Puisaye.

Le programme de la journée

9 h 30 – Rendez-vous à la salle communale de Tannerre-en-Puisaye
10 heures – Présentation de la charte des bonnes pratiques d'élevage et du déroulement d'une évaluation Boviwell. Seront présentées les principales évolutions du contenu de la CBPE en 2022, ainsi que la théorie sur la méthode d'évaluation du bien-être (sa construction, les indicateurs, son déroulement, présentation des résultats)
11 h 30 – Intervention de France Lahutte, animatrice Anefa Yonne, pour aborder la gestion du temps de travail et l'emploi d'un salarié
12 h 30 – Déjeuner offert au restaurant au Coup D'Frein, rue Saint-Blaise à Tannerre-en-Puisaye
14 heures – Rendez-vous au Gaec Souchon, Lieu-dit Souchon, à Tannerre-en-Puisaye, où sera abordée la mise en pratique d'une évaluation Boviwell. Une présentation des résultats par un technicien sera faite, ainsi qu'un focus d'amélioration sur l'abreuvement, les boiteries et la nurserie
15 h 30 – Retour d'expérience sur la gestion du travail et l'emploi d'une salariée hors cadre
Tout éleveur laitier souhaitant participer à la journée découverte sera le bienvenu. Merci de confirmer votre participation directement auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// RENCONTRES FOURRAGES ALYSÉ

21 Des rendez-vous propices aux échanges

Les rencontres fourrages d'Alysé se sont tenues dans neuf fermes laitières réparties dans les cinq départements couverts par la coopérative. Deux exploitations de Côte-d'Or ont accueilli ces rendez-vous propices aux échanges.

Alysé vient d'organiser ses traditionnelles rencontres fourrages de fin d'année. *« Ces rendez-vous sont toujours très instructifs, ils permettent d'aborder l'actualité et d'échanger tous ensemble sur certaines pratiques »*, rappelle Nicolas Michaud, éleveur à Pagny-le-Château et président de la coopérative. Deux demi-journées étaient proposées en Côte-d'Or : le 24 novembre à l'EARL des Fontenilles de Chamesson et le 28 sur l'exploitation agricole de l'Abbaye de Cîteaux.

Inspiration du sud

Le premier rendez-vous s'est notamment intéressé à l'introduction d'une fétuque élevée de type méditerranéen dans les prairies temporaires. *« L'EARL des Fontenilles fait beaucoup pâturer. L'intérêt, avec ce type de fétuque, est d'obtenir une plante plus poussante en début de printemps et à l'automne, afin de compenser la baisse de production sur la fin du printemps et l'été »*, indique Ophélie Collard, technicienne à Alysé. Aucun résultat significatif n'est obtenu à ce jour sur cette fétuque : *« les éleveurs n'ont pas encore le recul nécessaire pour l'évaluer. Cela ne fait que deux ans que cette plante a été semée. De plus, elle est mélangée avec d'autres espèces… L'idée est toutefois intéressante, les vaches pourraient pâturer plus longtemps en cas de bons résultats. Ce n'est qu'une idée mais des essais pourraient être menés sur ce sujet, au sein de notre coopérative »*.

Cher mais efficace

Le second rendez-vous côte-d'orien s'est intéressé au séchage en grange de la ferme de l'Abbaye de Cîteaux. Ophélie Collard livre son analyse sur ce type d'équipement : *« cet outil apporte de nombreux avantages, notamment sur la qualité du lait. C'est même le top dans le domaine… Les éleveurs qui sont équipés font souvent des fromages. En effet, du lait standard ne suffit pas pour assurer la rentabilité de ce dispositif qui nécessite de lourds investissements, malgré l'existence d'aides financières. C'est encore plus vrai en ce moment avec l'augmentation des coûts de construction et les tarifs de l'énergie »*.

Du maïs plus tardif

Ces rencontres fourrages se sont aussi intéressées à l'ensilage de maïs. Alysé préconise l'utilisation de variétés plus tardives : *« les récoltes se déroulent de plus en plus en août, avec les années chaudes que nous connaissons. Les 1 500 °C cumulés, nécessaires entre le semis et la récolte des variétés demi-précoces (les maïs semés actuellement chez nos adhérents), sont plus rapidement atteints. Opter pour des variétés plus tardives permettra de revenir à des dates d'ensilage plus classiques, courant septembre, avec à la clé, de meilleurs potentiels de rendement… Remplir son silo par une température moins élevée est également un autre avantage des variétés demi-tardives »*.

AG



Ophélie Collard, conseillère fourrages et Thibault Barithel, responsable de l'exploitation de l'Abbaye de Cîteaux.

// CONCOURS DES VINS DU GRAND AUXERROIS

89

57 vins médaillés

La 31e édition du concours des vins du Grand Auxerrois a eu lieu le samedi 25 novembre, au lycée Vauban, à Auxerre. Sur les 262 échantillons présentés, 57 médailles d'or, d'argent et de bronze ont été décernées.



Thierry Bret

63 jurés étaient présents pour ce concours.

Pour cette 31e édition du concours des vins du Grand Auxerrois, qui a eu lieu le samedi 25 novembre, au lycée Vauban, à Auxerre, 57 médailles ont été décernées sur les 262 échantillons présentés, par une soixantaine de domaines icaunais. Plus d'une douzaine d'appellations étaient dégustées mettant à l'honneur les millésimes 2021 et 2022 des vins du Grand Auxerrois.

Et pour juger les vins, un jury composé de 63 membres, avec pour marraine la Cheffe Blanche Loiseau (de Loiseau du Temps, à Besançon), étaient présents.

Un événement qui met, une nouvelle fois, les vins du Grand Auxerrois à l'honneur.

Christopher Levé

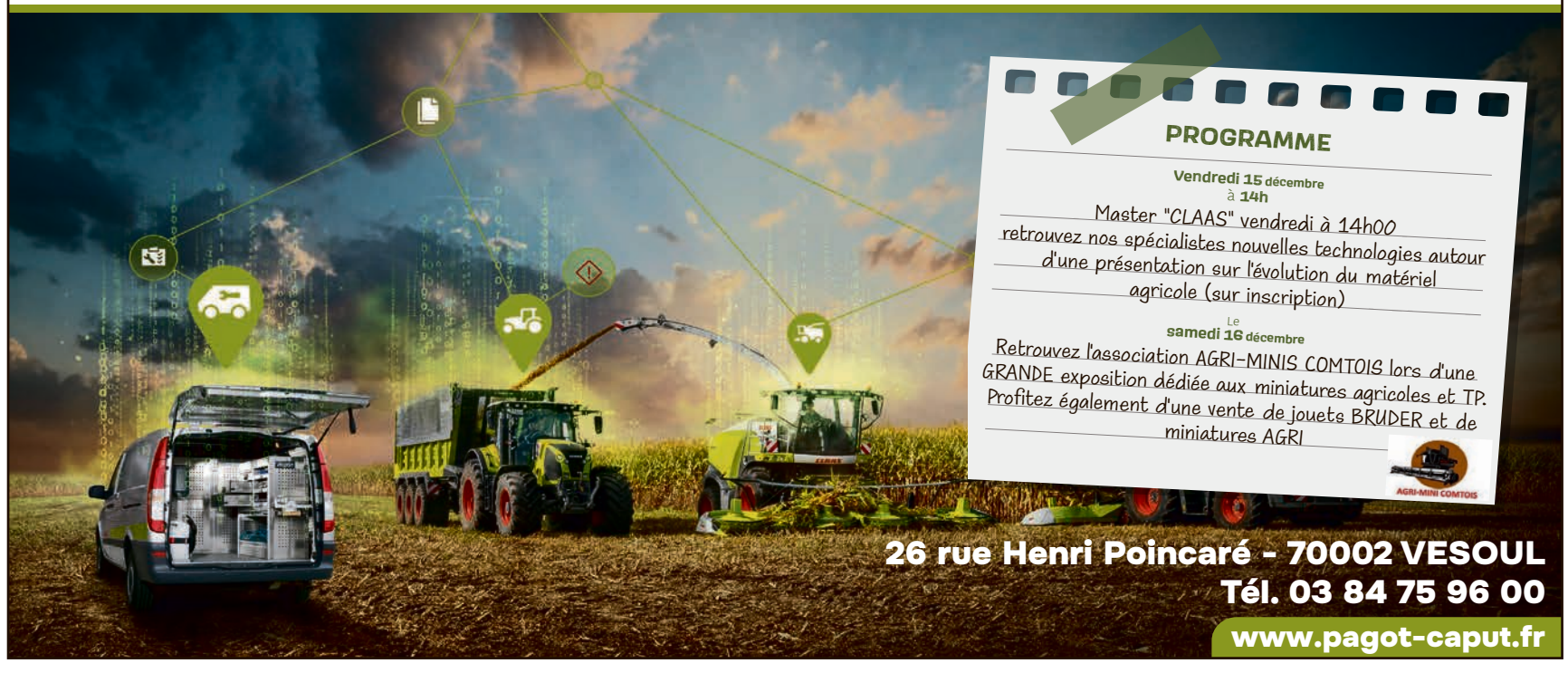
Les résultats du concours

Bourgogne Aligoté 2022 : médaille d'or : Clotilde Davenne (Vieilles vignes) ; médaille d'argent : Domaine Giraudon ; médaille de bronze : Domaine C. et F. Gueguen (La vigne de Marie-Louise).
Bourgogne blanc 2022 : médaille d'or : Pascal Bouchard SAS (cuvée Saint Pierre) ; médaille d'argent : Maison Simonnet Fèbvre ; médaille de bronze : Domaine du Château du Val-de-Mercy.
Bourgogne rouge 2022 : médaille d'or : Domaine Denis et Isabelle Pommier ; médaille d'argent : Maison Henry ; médaille de bronze : Domaine Marsoif (Fût de Chêne).
Bourgogne rosé 2022 : médaille d'or : Domaine Yann Boissenet (Pinot gris) ; médaille d'argent : Domaine Moussu (Bourgogne Coulanges) ; médaille de bronze : Domaine Rigoutat (Bourgogne Coulanges).
Crémant de Bourgogne : médaille d'or : Caves de Bailly Lapierre (réserve blanc brut) ; médaille d'argent : Caves de Bailly Lapierre (Baigoule rosé extra dry) ; médaille de bronze : Caves de Bailly Lapierre (Ravizotte extra brut).
Bourgogne Chitry blanc 2022 : médaille d'or : Domaine Thibaut ; médaille d'argent : Domaine Krantz ; médaille de bronze : Domaine Edmond Chalmeau & fils (Vieille vigne d'Aimé).
Bourgogne Chitry rouge 2022 : médaille d'or : Domaine Edmond Chalmeau & fils (les Trameures) ; médaille d'argent : Maison Henry ; médaille de bronze : Domaine Élodie Chalmeau.
Bourgogne Côtes d'Auxerre blanc 2022 : médaille d'or : Domaine JL & JC Bersan (cuvée Mouillepain) ; médaille d'argent : Domaine Petitjean ; médaille de bronze : Sarl Les Malandes.
Bourgogne Côtes d'Auxerre rouge 2022 : médaille d'or : Domaine Madelin Petit (Dessus bon boire) ; médaille d'argent : Domaine JL & JC Bersan (Cuvée Louis Bersan) ; médaille de bronze : Domaine Verret.
Saint-Bris 2022 : médaille d'or : Caves de Bailly Lapierre ; médaille d'argent : Sarl les Malandes ; médaille de bronze : Domaine PL et JF Bersan (Fyé Gris).
Bourgogne Coulanges blanc 2022 : médaille d'or : Domaine du Petit Moule ; médaille d'argent : Domaine du Clos du Roi (Charly) ; médaille de bronze : Domaine Moussu.
Bourgogne Coulanges rouge 2022 : médaille d'or : Domaine Lemoule ; médaille d'argent : Domaine Sagos ; médaille de bronze : Domaine Moussu.
Bourgogne Tonnerre 2022 : médaille d'or : Domaine Marsoif (Cuvée Marguerite) ; médaille d'argent : Domaine Alain Mathias ; médaille de bronze : Domaine Marsoif.
Bourgogne Épineuil 2022 : médaille d'or : Domaine Gruhier (L'âme des Dannots) ; médaille d'argent : Domaine Alain Mathias (Côte de Grisey) ; médaille de bronze : Domaine Gruhier (Côte de Grisey).
Vézelay 2022 : médaille d'or : Vignerons de la Colline Éternelle ; médaille d'argent : Maison Simonnet Fèbvre (Bio) ; médaille de bronze : Vignerons de la Colline Éternelle (Côme Guérin).
Irancy 2021 : médaille d'or : Earl les Beaux Monts (Les Beaux Monts) ; médaille d'argent : Clotilde Davenne ; médaille de bronze : Domaine Edmond Chalmeau & fils (Eugénie).
Irancy 2022 : médaille d'or : Domaine Jean Collet & fils ; médaille d'argent : Domaine JL & JC Bersan (Cuvée Louis Bersan) ; médaille de bronze : Domaine Denis et Isabelle Pommier.
Bourgogne blanc 2021 : médaille d'or : Domaine des Coeuriots ; médaille d'argent : Domaine Houblin Vernin (Bourgogne Coulanges) ; médaille de bronze : Domaine JH & Guilhem Goisot (Bourgogne Côtes d'Auxerre Le Court Vit).
Bourgogne rouge 2021 : médaille d'or : Domaine Houblin Vernin (Bourgogne Coulanges cuvée Prestige) ; médaille d'argent : Domaine JL et JC Bersan (Bourgogne Côtes d'Auxerre cuvée Louis Bersan) ; médaille de bronze : Domaine Clément (Harmonie).



PAGOT CAPUT

Les journées OCCASIONS
19e édition
14 - 15 - 16 Décembre à Vesoul



26 rue Henri Poincaré - 70002 VESOUL
Tél. 03 84 75 96 00
www.pagot-caput.fr

// PAT VAL DE LOIRE - NIVERNAIS

La construction se poursuit

Le 15 novembre une commission alimentation était organisée, à Varennes-Vauzelles, afin de poursuivre les travaux lancés pour établir le PAT (plan alimentaire territorial) Val de Loire Nivernais.

Depuis son lancement (voir TdB n° 1739, 1750), les réunions se suivent pour établir le PAT (plan alimentaire territorial) Val de Loire Nivernais. L'une d'elles s'est tenue le 15 novembre, dans les locaux du Pays à Varennes-Vauzelles. Au programme étaient prévus une présentation et un échange autour du plan d'actions pour affiner ou repréciser certains points.

Parmi les éléments sujets à discussions, la vision précise du PAT a été demandée afin de préciser sa direction vers du bio, du conventionnel, du local, etc. Julien Jouhanneau, maire de Coulanges-lès-Nevers et vice-président de l'agglomération de Nevers, insiste : *« l'important est la question du local et les pratiques vertueuses »*. S'en est suivi des échanges sur la Loi Égalim et la loi Climat et Résilience qui encadrent la composition des repas via l'introduction de produits durables et de qualité.

Afin de respecter cela, il a été évoqué, durant la réunion, l'utilisation de produits labellisés à l'image des IGP, AOP, AOC, Bio, etc. Ont aussi été cités quelques cahiers des charges à favoriser dans l'approvisionnement comme celui du label Rouge où la prise en compte de la notation BoviWell. Certains acteurs territoriaux présents ont insisté sur l'importance de faire connaître ces pans au grand public afin de répondre aux attentes sociétales en matière de bien-être animal, et afin de présenter l'élevage nivernais en *« toute transparence »*. Dans la même veine, il a été rappelé le soutien à l'abattoir de Cosne, notamment, comme un maillon indispensable pour l'établissement d'un PAT viable.



Outre la DDT, la Chambre d'agriculture de la Nièvre ou encore les Communautés de communes, d'autres organismes et administrations étaient représentés lors de la commission, comme la Fédération des centres sociaux, le Secours populaire Nevers, les Legta de la Nièvre ou encore l'Agropôle du Marault.

Engagement

La question des prix est ensuite venue s'ajouter aux débats. Sur ce point Martin Bloch, chef du service économie et entreprises à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, insiste : *« les repas élaborés avec les produits locaux ne doivent pas être occasionnels si l'on souhaite avoir un PAT pertinent à long terme. Les restaurations collectives doivent s'engager à la fois sur la fréquence mais aussi sur les prix pour que les producteurs ne soient pas mis en porte à faux »*. Sur cette évocation, l'inverse a aussi été demandé ce qui a fait émerger une autre problématique : l'organisation de la filière maraîchère dans le département. Rémy Pasquet, maire de Saint-Martin-d'Heuille et vice-président du Pays Val de Loire Nivernais, soumet l'idée d'une plateforme de stockage commun afin de faciliter la réception et la distribution de ces denrées.

Connaissance indispensable

Toujours dans une optique de meilleure visibilité, la création d'une cartographie interactive des producteurs du territoire a été demandée. Là, les représentants de la Direction départementale des Territoires et de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont insisté sur le fait que de nombreux répertoires existaient déjà et pour la majorité étaient mis à jour tous les ans dont celui « J'veux du local 58 ». L'action envisagée serait donc d'encourager les exploitants à s'inscrire sur la plateforme actuelle. Pour la question de la sensibilisation auprès des scolaires, la DDT a signalé que seule la cuisine centrale Cœur de Loire est inscrite dans la démarche « Lait et Fruit à l'école » et a rappelé qu'uniquement 10 % de l'enveloppe européenne est utilisée en France sur ce volet. L'adhésion à la charte du programme national nutrition santé a été présentée comme autre moyen de sensibilisation. Guillaume Dupuits, directeur de l'Eplefpa Nevers-Cosne-Challuy, s'est dit prêt à accueillir un événement dans ce cadre, avec pourquoi pas : *« un temps dédié aux scolaires – dont ceux liés à l'Éducation nationale – et un temps pour le grand public »*. Pour conclure, la valorisation des produits locaux dans la restauration commerciale n'est pas encore envisagée à l'échelle du pays, mais Marie Roux, cheffe de projet alimentation et PAT Val de Loire Nivernais, précise : *« le PAT de l'agglomération de Nevers s'intéresse déjà au sujet notamment via l'instauration, par la ville de Nevers, d'un label Bien manger à Nevers »*. Pour la suite, une priorisation des projets va être établie en fonction des souhaits émis par tous les participants à cette commission alimentation. Marie Roux conclut : *« Le plan d'actions ainsi priorisé et alimenté sera soumis à l'approbation des élus du Pays Val de Loire Nivernais lors du comité de Pays de décembre »*.

Chloé Monget

// SOLIDARITÉ

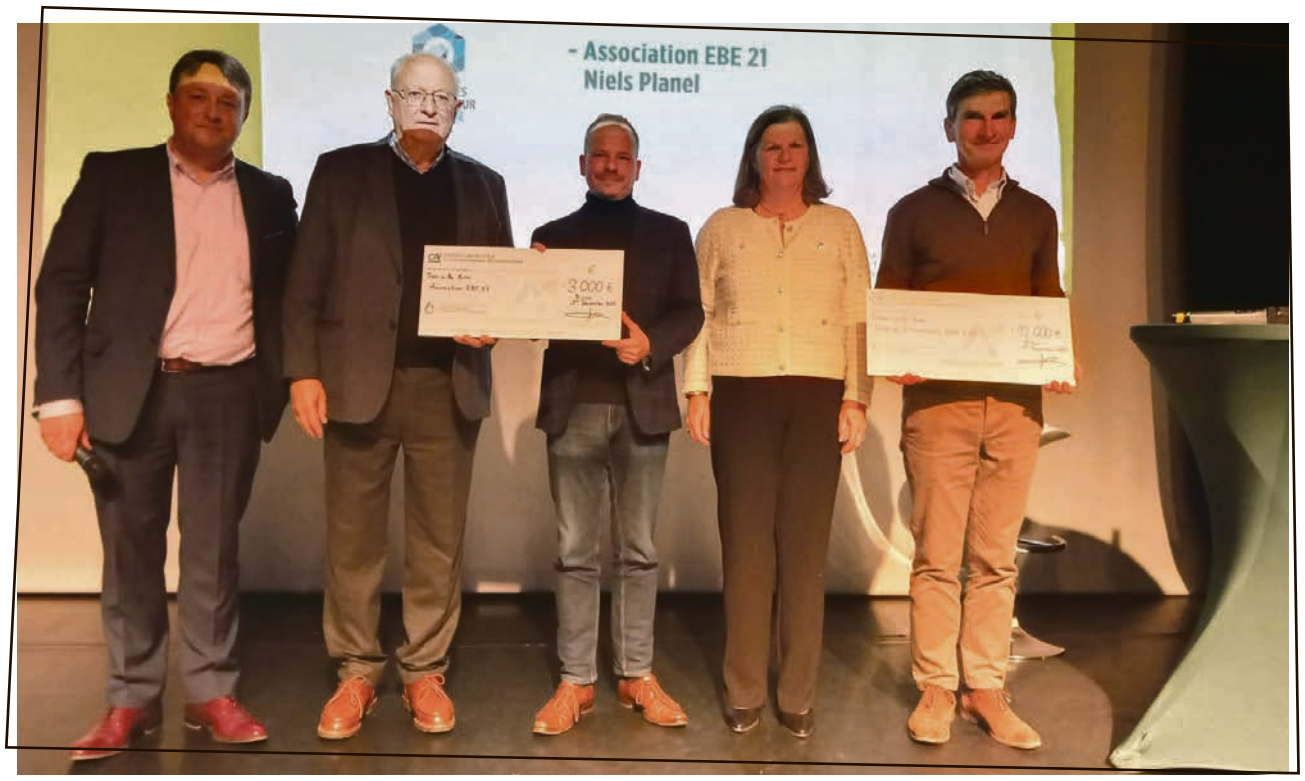
10 ans pour Agir dans les territoires

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a célébré à Dijon les 10 ans de sa fondation Agir, grâce à laquelle de nombreux projets associatifs ont pu être soutenus sur les quatre départements couverts par la caisse régionale (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne).

Il flottait un petit air de Noël avant l'heure, le 1er décembre, sur les bords du lac Kir, à Dijon. Dans un lieu d'habitude dévolu aux spectacles de cabaret, les équipes de la caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne (qui couvre les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne) étaient rassemblées pour un anniversaire : on célébrait ce soir-là les 10 ans de la Fondation Agir. Cette fondation a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs, durables, au profit du développement des quatre départements cités. Elle soutient le tissu associatif dans ses initiatives et la sauvegarde du patrimoine. Depuis 2013, comme le rappelait Jean-Yves Remillet, le président de la caisse régionale, *« 655 projets ont été accompagnés et plus de 2 millions d'euros ont été dirigés vers le monde associatif. Sur ce total, 216 projets ont été soutenus en Côte-d'Or, 144 dans l'Yonne, 163 en Haute-Marne et 132 dans l'Aube »*. Le budget annuel de la fondation est de 500 000 euros. Parmi les derniers projets soutenus on peut citer l'équipement en éclairages à led plus économes du théâtre de Brienon-sur-Armançon, dans l'Yonne, le soutien à la restauration d'une locomotive de 1946 pour le chemin de fer de la vallée de l'Ouche, en Côte-d'Or, un apport financier au club dijonnais DFCO Foot Fauteuil qui permet à des personnes handicapées de pratiquer ce sport, pour l'achat d'un véhicule destiné au transport du matériel, un soutien à la Maison des Petites Herbes, dans l'Aube, qui organise des ateliers sur la santé et le mieux-être et qui développe un projet d'aide aux aidants ou encore, au profit de l'association Défis Insertion, implantée en Haute-Marne et en Côte-d'Or, pour l'aide à la mobilité.

Détectés par les caisses locales

Dans chaque département, les projets à accompagner sont détectés par les administrateurs de caisses locales. Ces dernières présentent ensuite les dossiers à la fondation qui tient un conseil tous les trimestres. *« Nous avons fait cela, il y a dix ans,* rappelait Emmanuel Vey, le directeur de la caisse régionale, *parce que, sur nos territoires, 4 habitants sur 10 sont nos clients. La question de notre responsabilité sociétale est une évidence. La fondation est un formidable outil pour montrer que nous ne sommes pas que des financeurs, mais aussi des « façonneurs » en accompagnant les grandes transitions de nos territoires et en renforçant le lien avec les associations »*. À l'occasion de cette soirée, deux chèques ont été remis à deux associations : un chèque de 12 000 euros pour Habitat et Humanisme et un autre, d'un montant de 3 000 euros, pour l'Entreprise à but d'emploi (EBE) de Côte-d'Or.



Lors de la soirée anniversaire organisée au Domaine du Lac, à Dijon, deux chèques ont été remis à deux associations.

Berty Robert

// AFDI BFC

58 Impliquer la jeunesse

Depuis la création d'Afdi BFC en 1981, de nombreuses actions ont été faites. Pour les poursuivre, Marcel Cottin, trésorier régional, rappelle l'importance d'inclure des jeunes.

« Cela fait plus de 40 ans qu'Afdi œuvre pour les relations internationales tout en s'investissant pour le maintien de productions agricoles de qualité et économiquement viables dans des territoires en développement comme le Sénégal ou encore Madagascar. Mais, force est de constater que nos représentants prennent de l'âge » pointe Marcel Cottin, trésorier de l'association au niveau régional et ancien exploitant nivernais. Face à ce constat, il lance : *« comme pour l'agriculture, le renouvellement des générations est indispensable pour que nos actions puissent perdurer »*. Afin de comprendre l'intérêt de s'engager, il revient sur quelques principes de base.



Afdi

Marcel Cottin (chemise à carreaux à droite) s'est rendu avec Afdi à Madagascar courant octobre.



Afdi

Durant le voyage organisé cette année, Marcel Cottin (main sur la vache, à gauche) a pu assister aux manipulations sur bovin dans une exploitation locale.

Enrichissement

« Cela fait maintenant quelques années que nous travaillons avec Madagascar sur la filière laitière. Le but était dans un premier temps d'organiser la filière, via une collecte, tout en introduisant des outils d'aides sur l'alimentation, la qualité du lait ou encore la sélection génétique. Pour ce faire, nous sommes en lien direct avec les acteurs de ce territoire et discutons notamment d'insémination artificielle via de la semence fraîche ou encore d'implantation de plantes adaptées au climat pour sécuriser l'alimentation animale ainsi que son stockage. Bien évidemment, notre association est là pour faire le lien avec certains acteurs français, mais absolument pas de faire le travail à la place des Malgaches ; l'objectif restant l'autonomie ». Avec ses différents voyages à l'étranger, et son expérience personnelle, Marcel Cottin souligne : *« la préservation et le développement de l'agriculture n'entrent pas en concurrence avec nos systèmes car pour la majorité des cas, nous ne sommes pas au même niveau de commercialisation. L'importance de nos actions est d'offrir une pierre à l'édifice pour qu'ils acquièrent une certaine autonomie alimentaire, ce qui peut parfois lisser les conflits interrégionaux dans certains pays. Il faut avoir à cœur d'aider les autres sans s'imposer à eux, il faut rester humble. Ces expériences permettent aussi de mettre en perspective nos parcours et nos productions, de voir d'autres formes de travail ; c'est un enrichissement humain et professionnel indéniable, pour ma part »*. Pour lui, ces points doivent obligatoirement *« se transmettre pour donner une dimension pérenne à toutes ces actions »*.

Autres facettes

Ainsi, pour impliquer la nouvelle génération, Marcel Cottin évoque un projet en cours : *« nous sommes en train de créer une cuvée solidaire avec le Legta de Cosne, avec 1 euro reversé à Afdi pour chaque bouteille vendue. C'est une première pierre pour inciter les jeunes à s'impliquer à l'international »*. Il rappelle également l'importance de la coopération internationale (1), qui permet de travailler sur de nombreux sujets comme la transition écologique, la formation professionnelle, le développement économique, touristique ou encore agricole, etc. *« Des leviers existent pour rassembler les exploitants à travers le monde sur des questions qui nous concernent tous. Mettre en commun nos connaissances pour réfléchir ensemble à des systèmes futurs pour une agriculture pérenne est pour moi la base de tout. Sans cela, il est difficile, à mon sens, d'envisager l'avenir ici ou là-bas »*.

Chloé Monget

Pour tout renseignement : afdibfc@afdibfc.org ou 03 80 48 43 27.

(1). https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/228

// VOYAGE

58 La section des anciens en Crète

Certains membres de la section des anciens de la FDSEA 58 se sont rendus en Crète.

Du 3 au 10 octobre, la section des anciens de la FDSEA 58 s'est rendue en Crète pour découvrir cette île aux milles visages. Durant leur séjour, ils ont pu découvrir le monastère d'Arkadi, le lac de Kournas, les ruines de la ville antique Kamara de Lato, l'île de Spinalonga. Comme la passion de l'agriculture n'a jamais quitté les cœurs des membres de la section des anciens, une rencontre avec un berger (chèvres et brebis) fut organisée avec dégustation de fromage. Ensuite, ils se rendirent à Rethymnon, avec la visite d'une lutherie et d'une pâtisserie. Le voyage s'est poursuivi, pour les derniers jours, avec la visite du village de pêcheurs de Georgioupoli, de La Canée, pour se conclure sur celles du site archéologique de Knossos et de la capitale crétoise Héraklion.

Chloé Monget



Section des anciens

Une partie des membres de la section des anciens de la FDSEA 58 se sont rendus en Crète pour un voyage de découverte.

// FILIÈRE BOIS

21 En Côte-d'Or, un investissement dans les buchettes compressées

Le site de Bourgogne Bois industrie (groupe Ducerf), à Beire-le-Châtel, vient de bénéficier d'un investissement pour produire des bûchettes compressées à destination du marché bois énergie.

Le Groupe Ducerf, dont le siège est en Saône-et-Loire, spécialisé dans les 1re et 2e transformations de bois feuillus, se lance dans le bois-énergie avec sa première ligne de production de bûchettes compressées. Celle-ci résulte d'un investissement de 600 000 euros opéré sur le site de Bourgogne Bois Industrie à Beire-le-Châtel, au nord-est de Dijon. 1 200 tonnes de bûchettes devraient être produites en 2024. L'objectif est de valoriser des produits connexes issus de la transformation du bois (sciure, copeaux et rognes) et de participer à la transition énergétique. Ce développement industriel vise aussi à répondre à une demande croissante de bois-énergie de la part des consommateurs. En France, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 24 % des ménages sont des utilisateurs de bois de chauffage. Cela fait presque 7 millions de foyers dont 47 % s'en servent pour leur chauffage principal. La bûchette compressée présente aussi un avantage logistique : en transportant de la matière compressée, en comparaison à des copeaux secs, on réduit d'environ 30 % le nombre de transports nécessaires à leur acheminement.

Production étendue à tous les sites

Le groupe Ducerf compte dupliquer ce type de production sur l'ensemble de ses sites (Vendenesse-lès-Charolles, Biches, dans la Nièvre, Savoyeux, en Haute-Saône). La bûchette compressée est plus propre, plus standard et plus dense que la bûche traditionnelle. Les bûchettes compressées en bois feuillus sont 100 % naturelles. Issue du recyclage de connexes de production de carrelets en chêne et en hêtre et fabriquées sur le même site, aucun additif n'entre dans la composition du produit. Elles apportent une combustion efficace et un pouvoir calorifique important tout en générant peu de cendres. Avec un gain de place entre 25 % et 50 % par rapport aux bûches traditionnelles, elles se stockent et se manipulent facilement. Cette nouvelle production n'est qu'une première étape dans la stratégie générale d'investissements pour une meilleure utilisation de la biomasse. Afin de réduire son impact carbone, le groupe Ducerf, qui utilise déjà ses connexes pour alimenter les séchoirs et le chauffage des ateliers, souhaite aller plus loin avec un projet de cogénération, qui consiste à produire deux énergies, thermique et électrique, à partir de cette biomasse. *« Ce projet,* explique Thibault Chastagnier, responsable des sites de 1re et 2e transformations du groupe, *s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique, accompagnée par les pouvoirs publics. L'Ademe nous permet de candidater à l'appel à projets intitulé « Biomasse chaleur pour l'industrie du bois » qui encourage les industriels de la filière à investir dans ce genre de structure de production d'électricité. Nous espérons bénéficier d'une subvention conséquente pour le mettre en place »*.

Berty Robert, avec communiqué

ENVIRONNEMENT

// STOCKAGE DE CARBONE

« Les marges de progrès sont situées dans les sols des grandes cultures »

Selon Sylvain Pellerin, directeur de recherches à l'Inrae, l'augmentation du stockage de carbone dans les sols ne peut se faire sans la réduction d'engrais azotés. Utilisés en grandes cultures et en élevage, ces produits dégagent de fortes quantités de protoxyde d'azote (N_2O). Interview

Quelles pratiques agricoles rejettent le plus de carbone ?

Sylvain Pellerin : *« L'agriculture émet du méthane (CH_2) et du protoxyde d'azote (N_2O). À CO_2 équivalent, 50 % des émissions correspondent au méthane produit par l'élevage et la physiologie digestive du cheptel (1), ainsi qu'au stockage des effluents. Ensuite, 40 % des émissions proviennent du protoxyde d'azote qui est émis lors de l'usage d'engrais azotés. Les 10 % restants correspondent au CO_2 émis lors de l'usage d'énergies fossiles, comme le fioul ou le chauffage des bâtiments. Réduire les émissions liées à l'agriculture et au secteur agroalimentaire nécessiterait donc de diminuer la part des produits animaux consommés dans notre alimentation. Mais il faudrait également agir sur la réduction d'émissions de protoxyde d'azote, en limitant le recours aux engrais de synthèse et en favorisant l'implantation de légumineuses qui utilisent l'azote de l'air ».*

En élevage et en grandes cultures, quelles sont les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone ?

S. P. : *« À l'échelle française, une étude a montré trois leviers à actionner. Le premier est la généralisation des cultures intermédiaires, afin de ne pas laisser les sols nus entre deux cultures, puisqu'un sol nu perd du carbone. Certes, cette interculture ne sera pas forcément destinée à être récoltée, mais elle fera de la photosynthèse et stockera du carbone. Le second levier à actionner est le fait d'augmenter les linéaires de haies et l'agroforesterie. Planter des haies et des arbres permet de retirer du CO_2 de l'atmosphère. Plus un arbre est vieux, plus la quantité de carbone stockée est importante. Mais l'accroissement de ce stock diminue, il peut donc être justifié de remplacer cet arbre par un arbre plus jeune qui va accroître son stock. Enfin, le troisième levier consiste à développer des prairies temporaires, plutôt que du maïs ».*

Au sein des élevages d'Auvergne-Rhône-Alpes, beaucoup de ces mesures sont déjà mises en place. Où se situent les marges de progrès ?

S. P. : *« Dans les zones de prairies, les stocks de carbone sont déjà élevés. Au total, 80 t de carbone/ha sont situés sous une prairie permanente, entre 0 et 30 cm. En grandes cultures, ce chiffre est estimé à 50 t de carbone/ha. Les marges de progrès résident donc dans les sols des grandes cultures. Mais en élevage, comme en grandes cultures, il est encore tout à fait possible de réduire l'usage des engrais azotés et les émissions de N_2O ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

(1) En France, plus de la moitié des émissions de méthane proviennent de la digestion des bovins. Après le CO_2, le méthane est le deuxième gaz responsable du réchauffement climatique, ndlr.



Inrae

Au sein de l'Inrae, Sylvain Pellerin travaille sur les relations entre l'activité agricole et le changement climatique.

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN I-JOURNAL
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

// FORÊTS

58 Résultat du concours SylvoTrophée 2023

La 4e édition du concours SylvoTrophée dans le Morvan, s'est déroulée le 8 juin. La parcelle gagnante est désormais connue !

Depuis 4 ans, le concours forestier SylvoTrophée dans le Morvan est organisé conjointement par le Parc naturel régional du Morvan (PNRM), le Centre Régional de la Propriété forestière et l'Office national des forêts. Pour mémoire, il vise à valoriser les propriétaires et gestionnaires forestiers du territoire mettant en œuvre une gestion équilibrée entre les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de l'environnement et du paysage et accueil du public.

Trois candidats ont présenté leur forêt pour 2023 : Pierre Beaudesson (forêt de Broye gérée par la CFBL), Alain Moiron (forêt d'Island) et le Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus en Morvan (GFSFM – forêt d'Alligny-en-Morvan gérée par le cabinet d'expert Susse).

Résultats

Ainsi, un jury de six experts (sylviculteurs, écologues et professionnels du tourisme) a visité les parcelles candidates le jeudi 8 juin. Suivant des grilles de notation propres à chaque fonction de la forêt, ils ont évalué les parcelles en parcourant la forêt et en échangeant avec le propriétaire et son gestionnaire sur leurs gestions et objectifs pour demain. Après délibération, le jury a désigné le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan comme lauréat de l'édition 2023 du SylvoTrophée du Morvan pour la meilleure conciliation des enjeux de multifonctionnalité des forêts. Cependant, les 3 forêts candidates présentaient de belles gestions avec des intérêts certains. C'est pourquoi les deux autres candidats sont aussi récompensés pour leurs démarches et implications. Pierre Beaudesson a reçu le prix pour une Sylviculture innovante et Alain Moiron a eu le prix d'une Sylviculture en faveur des gros arbres de qualité.



Instapades Studio / PNRM

La parcelle lauréate à Alligny-en-Morvan.

Chloé Monget (d'après communiqué)

ENVIRONNEMENT

// ENTRETIEN ET VALORISATION

Qu'est-il possible de faire avec ses haies ?

L'hiver est le moment idéal pour tailler et entretenir les haies. Dans le cadre de la conditionnalité de la Pac, des règles précises s'imposent aux agriculteurs. Quelques rappels réglementaires concernant l'entretien des haies, mais aussi des exemples de valorisation.

Avec la réglementation Pac, le code de l'environnement, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver concernant la réglementation pour l'entretien des haies. Dans le cadre de la conditionnalité de la Pac, l'entretien des haies est interdit entre le 16 mars et le 15 août inclus. Le non-respect de cette mesure peut entraîner une pénalité d'au moins 3 % de la totalité des subventions Pac des agriculteurs qui en sont bénéficiaires. Une date qui est plus que discutée par les agriculteurs. En effet, cette date jugée *« trop tardive »*, oblige les agriculteurs à terminer les chantiers de broyage tardivement, au risque de ne plus pouvoir aller sur les parcelles. Pour les particuliers ou les paysagistes, l'entretien est autorisé, mais fortement déconseillé, durant cette période. Or, si un habitat d'espèce protégée est détruit, le responsable peut-être, selon le code de l'environnement, puni jusqu'à 150 000 € d'amende et de trois ans d'emprisonnement. Tous les agriculteurs sont aussi concernés par cette réglementation.

Broyer les haies sous les clôtures est-il autorisé ?

Selon l'Office français de la biodiversité (OFB), le broyage sous les clôtures électriques est autorisé, de même que le broyage latéral pour couper les branches qui pourraient empêcher la clôture de fonctionner correctement. En effet, il est préférable de choisir un entretien mécanique plutôt que chimique. Selon la DDT : *« le broyage latéral reste proscrit pendant la période interdite. Pour information, pendant la période d'interdiction, il n'y aura pas de sanction, si la taille intervient pour des raisons de sécurité imposées par une autorité extérieure. L'entretien reste possible au pied des haies pour éviter le désherbage chimique, sans tailler les branches (entretien horizontal). La taille d'une branche reste possible en présence d'un problème particulier (branche qui touche une clôture électrique par exemple) »*.

Questions concrètes

• Si des mairies souhaitent que les agriculteurs broient des haies en été pour des raisons de sécurité routière, cela est-il sans conséquence ? La mairie peut réaliser un arrêté communal ou adresser par écrit la demande directement à l'exploitant en mentionnant la localisation de la haie, le linéaire concerné et le motif de la coupe. En effet, il est important que ce ne soit pas les agriculteurs qui décident quelles sont les portions dangereuses, mais bien la commune.

• Si mon propriétaire a broyé une haie durant la période d'interdiction, que se passe-t-il ? Si la parcelle est déclarée dans le dossier Pac, cela signifie, pour l'administration, que l'agriculteur doit avoir l'entière responsabilité de sa haie. Cependant, si cela est fait sans l'accord de l'agriculteur, il ne peut être tenu responsable s'il est prouvé que c'est bien le propriétaire qui est à l'origine de l'infraction.



Réussir SA

Dans le cadre de la conditionnalité de la Pac, l'entretien des haies est interdit entre le 16 mars et le 15 août inclus.

• Si je souhaite déplacer ou supprimer une haie, comment faire ? Certains cas dérogatoires existent pour lesquels une destruction, un déplacement ou un remplacement de haies BCAE sont autorisés après une déclaration préalable auprès du service économie agricole de la direction départementale des territoires.

Une valorisation en bois plaquette possible

Le Gaec de Nolat est une exploitation en polyculture-élevage de quatre associés. Sur ces 400 hectares de SAU, l'exploitation compte naturellement des kilomètres de haies dont l'entretien est une charge importante. En effet, il faut près de 400 heures pour broyer les haies sur toute la surface, sans compter les coûts matériel et énergétique.

Ainsi, la valorisation de certaines haies en bois plaquette pour la litière permet de compenser, en partie, les charges liées à la haie en se substituant à la paille. Le Gaec Nolat valorise ainsi 250 m^3 apparents plaquettes (MAP) chaque année qui équivaut à 60 tonnes de paille pour un coût de 50 € HT la tonne équivalent paille (4 MAP = 1 t de paille).

Pour cela, la Cuma compost 71 accompagne les agriculteurs dans les chantiers avec un coût entre 10 et 15 € / MAP (abattage + déchiquetage) en fonction de la qualité du linéaire abattu.

Stocker du carbone

Aujourd'hui, d'autres moyens sont possibles pour valoriser la haie. En effet, la haie est un moyen de stocker du carbone et des démarches existent. Carbon-Agri est une méthodologie pour certifier les réductions d'émission de gaz à effet de serre sur les exploitations agricoles. La méthode propose de nombreux leviers techniques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (gestion du troupeau et de l'alimentation, optimisation des intrants, gestion des déjections animales…) et l'augmentation du stockage de carbone (implantation de prairies temporaires et de couverts végétaux, plantation et gestion des haies…) pour réduire l'empreinte carbone de l'exploitation. La vente de ce carbone *« évité »* permet d'avoir un revenu *« complémentaire »* tout en réduisant son empreinte.

Loïc Belin

23 571 km de haies disparaissent chaque année en France

Selon un rapport d'avril 2023 du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), dépendant du ministère de l'Agriculture, la surface en haies et alignements d'arbres en France métropolitaine est en constante diminution. Depuis les épisodes de remembrements apparus à partir de 1945, 70 % des haies présentes au début du vingtième siècle auraient disparu soit 1,4 million de kilomètres de haies. Selon une estimation de l'Afac Agroforesteries et de Solago, la perte annuelle moyenne de 10 400 km/an entre 2006 et 2014 est passée à 23 571 km/an entre 2017 à 2021, malgré une politique de plantation d'environ 3 000 km/an. Ces 23 571 km rapportés à la valeur estimée du linéaire total (Géoportail IGN 2023), représentent une érosion du linéaire de l'ordre de 1,5 % par an.



P. Cochard/Chambres Agri

Pourtant, face aux aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, les haies et les arbres représentent une vraie solution grâce aux nombreux services qu'ils rendent à l'agriculture et au territoire :

- Bénéfices agronomiques permettant une amélioration du rendement agricole et de la productivité des animaux : effet brise-vent, bien-être animal par l'ombrage, rétention des sols et lutte contre l'érosion, enrichissement des sols, lutte biologique, pollinisation ;

- Services écosystémiques : stockage de carbone, préservation du paysage, régulation de l'eau, préservation de la biodiversité et des corridors écologiques.

Le rapport est téléchargeable à l'adresse : https://urlz.fr/nWk1



Pixabay

Les haies rendent de nombreux services agronomiques et écosystémiques comme la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques.

SOCIAL

// TRANSMISSION

58

Préparer sa retraite d'exploitant agricole

Le 14 novembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la MSA proposaient une réunion d'information sur la transmission et les départs en retraite.

Tous les ans, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la MSA organisent des réunions d'information dédiées à la transmission lors d'un départ en retraite. Une d'elles était ainsi proposée le 14 novembre à Coulanges-lès-Nevers.
Lors de cet événement, Carole Simon, et Christophe Bossaron, respectivement conseillère transmission, foncier, juridique, urbanisme et conseiller transmission à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, insistent : *« Chaque cas est particulier, mais certaines grandes lignes sont bonnes à connaître afin de partir à la retraite dans de bonnes conditions »*.
Chantal Colodiège et Marie-Élisabeth Bidaut, conseillères MSA précisent : *« Il faut déposer une demande, la retraite n'est pas automatique. Il est conseillé également de conserver les justificatifs tels que les bordereaux de cotisations et éventuellement les bulletins de salaire donc : ne jetez rien ! »*. Dans tous les cas, les conseillères recommandent de : *« prendre rendez-vous à la MSA avec un agent d'accueil pour vous accompagner. S'y prendre longtemps à l'avance est une bonne chose pour partir sereinement le moment venu »*.



Les Maisons France Services ont été évoquées comme un moyen de se faire épauler avec l'outil informatique notamment pour les démarches administratives en ligne.

Partir en douceur

Afin de préparer ce départ, et une éventuelle reprise de l'exploitation, Christophe Bossaron et Carole Simon ont évoqué certains leviers à enclencher comme le diagnostic transmission : *« cela permet d'avoir une vision d'ensemble de l'exploitation en détaillant la valeur patrimoniale de la ferme et sa valeur de reprenabilité. Ce document sera très utile pour le repreneur notamment lors de la présentation de son dossier à la banque. Bien évidemment, si cela facilite les démarches pour celui-ci, cela n'est pas obligatoire pour le cédant »*. Pour rappel, le financement de ce diagnostic peut être aidé si le cédant n'a pas de successeur connu et s'il est inscrit au répertoire départ installation (RDI). Ainsi, l'aide s'élève à 1 192,80 euros TTC : *« le reste à charge est alors de 600 euros HT pour le cédant »* soulignent-ils. Concernant le RDI, ils pointent que : *« nous transmettons les dossiers au cédant lorsque le candidat à rempli une fiche, et pas avant. Ensuite, c'est au cédant de choisir de le rencontrer ou non et de faire une visite ou non ; il reste maître dans ses décisions »*. Afin qu'une éventuelle reprise se déroule dans les meilleures conditions possibles, ils ont présenté le stage Start'Agri : *« la durée minimum est de 3 mois et au maximum de 12 mois. Le stagiaire est rémunéré par Pôle emploi ou le Conseil régional BFC. Ce système a l'avantage pour le repreneur de se familiariser avec l'exploitation tout en s'intégrant dans le milieu progressivement. Pour le cédant, cela peut lui permettre de se détacher peu à peu de ses obligations professionnelles, évitant ainsi une rupture abrupte »*.

Réforme des retraites

Côté MSA, les conseillères ont abordé spécifiquement les conséquences de l'application de la nouvelle loi retraite : *« l'allongement du temps de cotisations concerne uniquement les personnes nées après le 1er septembre 1961 »*. Après cette précision, les autres nouveautés de la réforme ont été passées en revue. Parmi elles, la retraite anticipée pour incapacité permanente d'origine professionnelle (hors accident de trajet) s'est assouplie. Autre changement, pour les carrières longues cette fois, on comptabilise maintenant 4 bornes d'âge au lieu de 2 précédemment. Toujours dans le cas d'une carrière longue, une clause de sauvegarde a été ajoutée. Pour mémoire, cette dernière maintient les conditions de départ en retraite appliquées avant la réforme. Néanmoins, des conditions sont à remplir comme le précise Chantal Colodiège : *« il fallait avoir 168 trimestres cotisés fin août 2023. En dessous de ce nombre, on ne peut solliciter cette clause »*. D'autre part, pour information, un rachat est possible pour les périodes d'aide familiale non cotisées, en fournissant une attestation de 2 témoins, précisant que vous avez travaillé durant ces périodes.
Pour conclure la rencontre, Marie-Élisabeth Bidaut conseille : *« en cas de travail sur une exploitation, d'avoir un statut de salarié, conjoint collaborateur ou aide familial (statut à déterminer en fonction de la situation) pour être couvert en cas d'accidents. Enfin, toute poursuite d'activité non-salariée agricole soumise à la surface minimale d'assujettissement (SMA), hors la parcelle de subsistance, entraînera la suspension de la retraite. Il faudra alors recommencer tout le processus si vous souhaitez redemander votre retraite »*.

Chloé Monget

// EMPLOI

89

Un nouvel accord à la tâche en viticulture

Un nouvel accord à la tâche en viticulture a été signé le 2 octobre dernier. Celui-ci, entré en vigueur au 1er novembre, est applicable dans l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre, ainsi que dans le Jura, le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort.

Le 2 octobre, les cinq organisations syndicales de salariés (la CFDT, la CFTC, la CGC, la CGT et FO) ont procédé à la signature d'un nouvel accord à la tâche en viticulture, aux côtés de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté. Cet accord concerne l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre, mais aussi le Jura, le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort.
Les négociations sur cet accord étaient ouvertes depuis deux ans et demi, suite à l'entrée en vigueur de la convention collective nationale production agricole/Cuma qui avait mis en place une nouvelle méthode de classification des emplois et une grille de salaires minima nationale afférente.
Cette nouvelle classification ne permettait plus de conclure de nouveaux contrats à la tâche sur la base de l'ancien accord prévu par la convention collective de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne du 21 novembre 1997 puisque cet accord était basé sur une rémunération fondée sur la classification locale qui ne s'appliquait plus.
Grâce à ces négociations, la FRSEA BFC offre donc un cadre sécurisé aux viticulteurs concernés, à la fois sur la conclusion et sur le suivi de ce contrat spécifique. L'enjeu était également de redéfinir les temps de travaux selon l'évolution des pratiques culturales et techniques.

Applicable depuis le 1er novembre

Ce nouvel accord à la tâche est entré en vigueur le 1er novembre 2023 pour les employeurs adhérents aux FDSEA de la région. Il entrera en vigueur au premier jour du mois suivant la parution de son arrêté d'extension pour les autres entreprises non-adhérentes au syndicat. À noter que cet accord est applicable non seulement aux futurs salariés mais aussi aux salariés déjà en poste dans un domaine viticole.
Parmi les changements apportés par cet accord : la classification. Dans le cas où un tâcheron effectuerait les travaux de taille, d'ébourgeonnage et le palissage, la classification atteindrait le palier 6, soit 13,15 € brut de l'heure.
Dans le cas où l'une de ces tâches ne serait pas effectuée, le tâcheron pourrait être classé sur le palier 5, soit 12,56 € brut de l'heure.
Aussi, l'ancienne « prime outillage » a été réévaluée au bénéfice des tâcherons. Auparavant, dans le cas où ces derniers étaient amenés à utiliser leurs propres matériels, ils recevaient une indemnisation compensatoire de 19,75 € par ha. Désormais, si l'employeur ne fournit pas le matériel et l'équipement de travail, le remboursement des frais sera de 100 fois le minimum garanti si l'entreprise ne fournit pas le sécateur, et de 40 fois le minimum garanti si l'entreprise fournit le sécateur.
Aussi, si le tâcheron vient à s'acheter lui-même des vêtements de travail, il pourra bénéficier d'un remboursement de frais de 35 fois le minimum garanti. Ce minimum garanti est pour 2023 de 4,10 € (il est réévalué en même temps que le Smic).
Enfin, le tableau des travaux a également été retravaillé pour tenir compte des techniques et des pratiques viticoles. Celui-ci est disponible auprès du service juridique de la FDSEA de l'Yonne, et des autres départements, pour les adhérents au syndicat. Des modifications du nombre d'heures à l'hectare interviennent pour certaines tâches, notamment la taille, le baissage ou encore l'essoumachage.

C. L. avec la FDSEA de l'Yonne

Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.



Un nouvel accord à la tâche en viticulture a été signé le 2 octobre dernier.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Lundi 11 et jeudi 14 décembre

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin. La formation dure une journée. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

// Formation en viticulture

• Mardi 12 décembre

L'Anefa propose un atelier pratique sur la taille de la vigne et la reconnaissance des arômes du vin avec une viticultrice (Pauline Charles). Il s'adresse aux jeunes de la Mission locale et aux personnes en insertion (Dispositif d'accompagnement vers la qualification- Daq) et se tiendra à la CCI de Dijon, 2, avenue de Marbotte, de 14 heures à 16 h 30.

www.anefa.org

// Adapter sa stratégie de commercialisation en fonction des marchés

• Jeudis 14 et 21 décembre à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 06 33 85 50 27 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Initation au dressage du chien de troupeau

• Lundi 18 décembre sur exploitation proche Pouilly-en-Auxois

Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser ses installations de triage à la ferme

• 20 décembre à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 06 33 85 50 27 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Rédiger son DUER

• Lundi 18 décembre

De 9 h à 17 h, dans la salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dans les locaux de Groupama), au 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Jeudi 21 décembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Élevage en fête

• Samedi 9 décembre

Les JA du département, en association avec les JA de Saint Saulge, orchestrent l'événement « Élevage en fête » à partir de 10 h à Lucy (Montapas), chez Denis Adam. Durant cette rencontre aura lieu la finale départementale de jugement de bétail des JA. Plusieurs animations sont également programmées : démonstration de chien de troupeau, démonstration de tonte, démonstration d'utilisation d'un extincteur, exposition de matériels, jeux pour enfants, etc.

Renseignement : 07 86 95 37 96 (Camille Deroche – animatrice JA 58).

YONNE

// Journée d'information sur la charte des bonnes pratiques d'élevage

• Jeudi 14 décembre

La FDSEA de l'Yonne organise de 10 heures à 16 heures, à Tannerre-en-Puisaye (à la salle communale le matin puis au Gaec Souchon l'après-midi), une journée d'information sur la charte de bonnes pratiques d'élevage avec l'outil Boviwell, à destination de tous les éleveurs laitiers icaunais, et en partenariat avec Alysé et le Cil BFC Est. L'occasion de découvrir ce nouvel outil de mesure du bien-être animal adapté du référentiel scientifique européen Welfare Quality.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Réunion syndicale de la GCB Yonne

• Mardi 16 janvier

La CGB Champagne Bourgogne organise ses réunions syndicales en janvier. Celle de l'Yonne aura lieu le mardi 16 janvier matin, au 12 Faubourg St Laurent, à Villeneuve-sur-Yonne. Cette réunion est réservée aux planteurs adhérents du syndicat. À noter la participation de l'ITB (Institut technique de la betterave) lors de cette réunion.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/12/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 459 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,48	3,54	3,50	-0,09
		300-350	3,31	3,33	3,32	-0,15
		350-400	3,32	3,52	3,43	0,11
		400-450	3,31	3,47	3,39	0,09
		450-500	3,28	3,33	3,32	0,07
	R	250-300	3,04	3,33	3,11	-0,33
		300-350	3,29	329	3,29	
		350-400	3,26	3,35	3,31	0,05
		400-450	3,24	3,31	3,29	0,11
F	U	250-300	3,43	3,49	3,46	-0,13
		300-350	3,41	3,53	3,47	-0,08
		350-400	3,43	3,52	3,47	-0,02
	R	300-350	3,41	3,45	3,44	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 61 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,23	3,23	3,23	0,16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 267 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,41	3,75	3,56	0,29
		- 5 ans	2,96	3,64	3,22	0,16
	U	24 à 36 mois	2,80	3,26	2,96	0,16
		- 5 ans	2,60	2,95	2,72	0,03
		5 à 10 ans	2,41	3,08	2,71	0,09
		+ 10 ans	2,40	2,63	2,48	-0,01
	R	24 à 36 mois	2,58	2,75	2,70	0,88
		- 5 ans	2,36	2,60	2,46	-0,09
		5 à 10 ans	2,23	2,37	2,31	-0,12
		+ 10 ans	2,23	2,37	2,31	-0,05
	O	- 5 ans	1,99	2,27	2,18	0,02
		5 à 10 ans	1,72	2,26	2,10	0,15
		+ 10 ans	1,72	2,26	2,10	0,28

OBSERVATIONS

Effectif global : 787 - Taux de vente : 97 %

Broutards : L'offre diminue et traduit ainsi l'avance (estimée à 2 ou 3 semaines) que les éleveurs ont pris par précaution face à la MHE pour commercialiser leurs animaux avant la saison hivernale. Les bons lots, plus rares reprennent quelques centimes et se négocient rapidement pour satisfaire la demande italienne tandis que les plus légers sont diffciles à commercialiser en France chez les engraisseurs, notamment par manque de la place.
Laitonnes : Courant commercial suivi mais plafonnement des cours.
Vaches / génisses 30 mois : Apports de saison avec une qualité tres hétérogène. On ressent un peu plus de demande par la présence de quelques acheteurs irréguliers. La vente est assez fluide et les cours gagnent quelques centimes par rapport au marché précédent. Tendances à confirmer la semaine prochaine.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/12/2023

Effectif : 286

Broutards :	(250 - 395 kg)	740 - 1320	2,92 - 3,42
Broutards :	(395 - 470 kg)	1320 - 1560	3,30 - 3,38
Laitonnes :	(290 - 370 kg)	1010 - 1260	3,30 - 3,47
Génisses 16 - 24 mois :	(270 - 500 kg)	830 - 1500	2,70 - 3,05
Génisses 24 - 36 mois :	(600 - 830 kg)	1690 - 2620	2,66 - 3,30
Vaches :		1080 - 2360	

Apports moins importants en broutards mais de très bonne qualité entrainant une vente globale à des tarifs plus soutenus dans l'ensemble de la catégorie.
Forte demande en femelles à des cours plus fermes. Vente globale.
En vaches les sujets maigres et âgés sont de nouveau pénalisés, cours stables en supérieures.

Divers :

Broutards limousins et croisés :	(335 - 400 kg)	1130 - 1490	3,35 - 3,72
Laitonnes limousines et croisées :	(265 - 375 kg)	900 - 1250	3,32 - 3,45
Génisses limousines :	(495 - 630 kg)	1570 - 2140	3,18 - 3,39

Vente rapide et globale en mâles limousins et croisés à des tarifs en légère baisse.
Forte demande en femelles limousines et croisées. Cours très fermes. Aucun invendu.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 5,20 à 5,74 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,54 à 5,80 € kg de viande.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/11/2023

Effectif : 78

Agneaux	180 - 212	(3,60 - 4,57)
Brebis	90 - 132	(1,23 - 1,75)

Commerce plus actif dans l'ensemble des catégories à des tarifs en progression.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/11/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 900 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,09	4,55	4,39	0,26
		de 38 à 44 kg	4,18	4,62	4,41	0,05
		de 44 à 50 kg	4,00	4,58	4,38	0,19
		+ de 50 kg	3,43	4,17	3,74	0,26
	R	de 32 à 38 kg	3,63	4,43	3,98	0,11
		de 38 à 44 kg	3,64	4,21	4,05	0,18
		de 44 à 50 kg	3,59	3,91	3,74	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 128 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,21	1,53	1,31	
F	U	+ de 60 kg	1,38	1,68	1,50	
	R	+ de 60 kg	1,08	1,36	1,25	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 25 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	83	125	108	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 25 - Vente : 80 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	15	170	52	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 078 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : Le niveau de l'offre reste déficitaire au niveau national. C'est ce qui permet à nos éleveurs locaux de tirer un bon prix dans leurs derniers lots d'agneaux de qualité. La vente est totale, rapide et à des cours qui enregistrent une nouvelle hausse.
Brebis : Demande suivie. Cours satisfaisants en bonnes lourdes avec une légère hausse. Léger recul en inférieures et en trop maigre.
Béliers / caprins : Pas de changement.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/11/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,21	3,39	3,26	
		400-450	3,18	3,30	3,24	-0,02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,34	3,12	2,78	0,14
		5 à 10 ans	2,43	2,90	2,78	-0,14

OBSERVATIONS

Effectif global : 135 - Taux de vente : 100 %.
Broutards : Très peu de volumes cette semaine, les cours sont néanmoins reconduits.
Vaches : Cours reconduits, tri beaucoup plus sélectif dans les femelles maigres.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/11/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 529 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,80	4,61	4,40	0,00
		de 38 à 44 kg	3,97	4,57	4,36	-0,06
		> 44 kg	3,88	4,56	4,20	0,25

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 105 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,26	1,69	1,56	-0,08
		+ de 60 kg	1,37	1,69	1,61	-0,09

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 83 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	45	80	58	5,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 126 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	90	133	103	-9,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 843 - Taux de vente : 99 %
Agneaux : Les courts se maintiennent cette semaine.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

4 Déc. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande active en jeunes bovins, incompréhension sur les cours!!! Marché plus tendu sur la femelle.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Alors que la campagne climatique est écoulée depuis un mois, les éleveurs restent dans l'opacité la plus totale concernant le fonctionnement du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques ! Les résultats de l'indice de pousse de l'herbe ne sont pas diffusés, les procédures pour demander des indemnisations cette année ne sont pas connues, et aucune information concernant les modalités de recours en cas de désaccord avec l'indice ou la mise en œuvre d'un Observatoire de Pousse de l'Herbe en ferme n'est donnée. L'Etat doit agir, vite !

ENVIRONNEMENT

Le gouvernement a officialisé la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 le 27 novembre dernier. Un vaste document qui s'adresse à tous les secteurs économiques d'activité, en visant en 40 mesures à réduire la pression sur la biodiversité. Le plan agglomère également des dispositions de déclinaison française des dispositions UE. Il pointe aussi d'établir un référentiel clair à présenter à la population, comme sur l'enjeu climat, et d'agir par rapport au contrôle de la biodiversité importée.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

A l'occasion de la conférence Grand Angle Viande du 29/11/23, IDELE et Interbev ont présenté les perspectives de production de viandes bovines selon différentes modélisations de dynamiques de cheptel. Et les conclusions sont unanimes : face aux risques réels de baisse de production, les hypothèses ont montré la nécessité d'agir concrètement et rapidement pour préserver notre souveraineté alimentaire. Les acteurs de la filière en concluent que la contractualisation est la solution qui permettrait de stabiliser le cheptel et de relocaliser une partie de l'engraissement ! Or, seule la combinaison de ces deux leviers permet à l'Institut technique et à l'Interprofession d'envisager un maintien durable de la production ! La contractualisation doit donc se déployer de manière urgente pour préserver notre potentiel de production de viande bovine française.

FAIT DE LA SEMAINE

Avec le soutien des parlementaires de la ComAgri très impliqués, les décideurs européens sont parvenus à un accord politique en trilogue sur la proposition de Directive sur les Emissions Industrielles : **les bovins resteront exclus du champ d'application ! U**n travail syndical reste à mener puisque l'accord n'est pas satisfaisant pour les granivores ! La FNB salue néanmoins cette décision de raison pour les élevages bovins qui ne sont pas assimilables à des industries et méritent d'être reconnus pour l'ensemble de leurs aménités

FOCUS

Les discussions avec le Mercosur se poursuivent en parallèle de la COP 28 sur le climat. Dans les dernières prises de parole, notre Gouvernement semble considérer qu'un accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur pourrait être vertueux pour le climat… alors même que celui-ci n'inclut ni contrainte environnementale ni réciprocité des conditions de production européenne ! Halte à l'enfumage ! La FNB demande de nouveau à la France de s'opposer sans réserve à la ratification de cet accord, qui met en danger

CHIFFRE A RETENIR

+34 M €uros

C'est la hausse de l'aide de crise au secteur du Bio, annoncé par le ministère. Le volume de crédits passe ainsi de 60 à 94 M€uros.
Mais en secteur bovin-viande bio, pourtant durement affecté sur la situation de marché, les conditions d'accès définies par les pouvoirs publics ne permettent pas ou très peu aux éleveurs d'être éligibles., suscitant l'incompréhension, alors que l'objectif est de consolider ce segment de production.

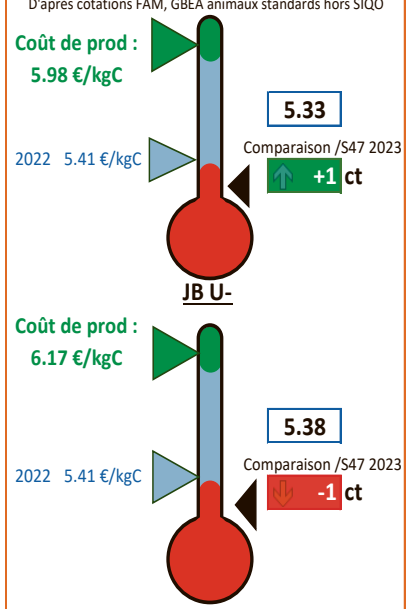
EN REGION

La 10ème édition de la conférence Grand Angle Viande s'est tenue le 29/11 à Paris et a été diffusée en direct dans 7 antennes régionales de l'IDELE! Un immense succès avec plus de 220 participants partout en France pour cette journée organisée annuellement par l'Institut de l'élevage, destinée aux acteurs de la filière viande pour échanger sur les analyses de la situation des marchés et les perspectives de la filière bovine, et pour s'informer des derniers travaux de R&D sur la production et l'aval de la filière.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

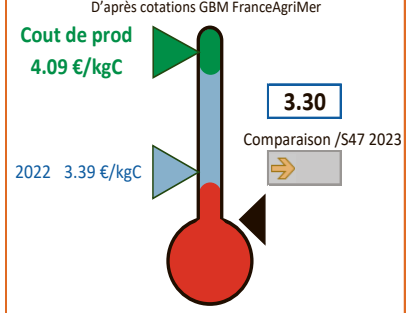
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

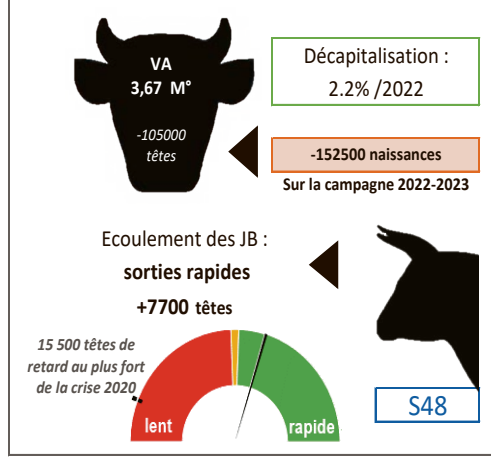
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

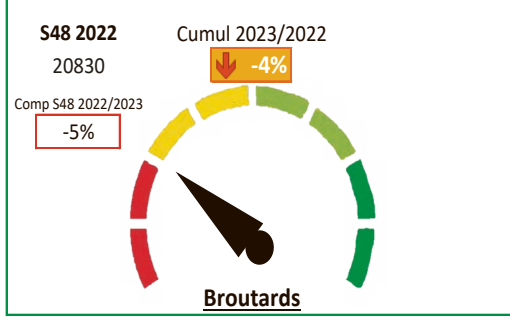
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

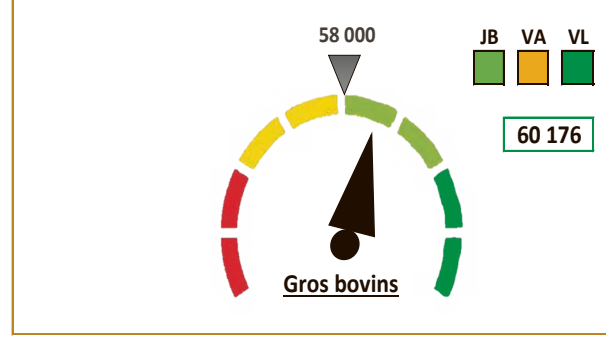
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 49
du 4 au 10 décembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont de qualité plus hétérogène face à une demande toujours limitée. Le tri est donc plus important, au détriment des lots non vaccinés FCO ou non dépistés MHE. Les écarts de prix se creusent. Les lots de qualité et exportables maintiennent leur tarif tandis que les autres baissent encore. La demande italienne se porte en priorité sur les femelles dont le placement est régulier grâce à la modestie de l'offre.

Gros bovins maigres : Les effectifs sont de saison et de qualité moyenne. Les cours sont difficilement reconduits voire cèdent de nouveau quelques centimes. Seules les vaches extra tirent leur épingle du jeu. Le zonage MHE impacte également les tarifs.

Boucherie : Le commerce se stabilise en allaitantes après les baisses de tarifs enregistrées la semaine dernière : les femelles supérieures avec du poids restent recherchées, dans le reste les tarifs sont reconduits. En revanche, la demande toujours limitée en viandes industrielles entraine de nouvelles baisses en vaches mixtes et laitières même si celles-ci semblent moins fortes cette semaine.

Veaux : La meilleure ambiance commerciale ressentie la semaine dernière se confirme. Les ventes sont globalement plus faciles et les tarifs facilement reconduits en toutes races et conformation. Les croisés de bonne qualité sont toujours recherchés. Seuls les petits laitiers trop légers restent invendables. En veaux d'Aveyron, le marché reste plutôt actif.

Ovins : En agneaux, les effectifs restent bons pour la saison face à une demande toujours active. Les sujets de qualité sont activement recherchés. Les transactions sont rapides à des tarifs fermes à haussiers. En Lacaune, les prix s'envolent cette semaine. En agnelets, les cours sont stables sur des apports encore modérés. En brebis, la demande reste régulière à des cours sans changement.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

26 - Vends tracteur verger Massey Ferguson 3640 GE 2016 1050 HRS 82 CV 4 RM HI LO, TBE.
✆ **06 80 05 05 36**

42 - Cause retraite vends tracteur NH T7 - 185, 2013, 5800 h, Fiat F115, 1995 - Bol mélangeur - Pailleur, 14 m3 - Remorque plateau - Salle de traite De Laval.
✆ 06 47 72 08 61

Récolte

01 - Vends 3 desileuses portées 1;5-2-2,5 m3 Lucas, Euromark, Jeulin ; pic à foin Mailleux bas prix.
✆ 06 40 18 07 28

18 - Vends MB Fendt 6335, CPL, 2.400 HM, 1.850 HB, 2014, coupe, tapis 6,70 M, 2017, 4 RM, TBE.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends benne Duchesne 15 T, 1997, compresseur, état exceptionnel.
✆ 06 10 78 30 21

26 - Recherche cueilleur à maïs avec broyeur.
✆ **06 24 01 73 22**

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Arbo-viti

26 - Vends plateforme taille Rosatello 4 RM RD An 2001 palpeur autodirectionnel TBE.
✆ **06 80 05 05 36**

Distribution

39 - Vends moulin à farine de marque Tox + cellule de 20 t + 2 vis à grains et soufflerie.
✆ 06 34 41 42 92

Epandage

74 - ETA Parmelan Salève : Faites transporter vos effluents avec citerne 30000 litres et caisson 90 m3 en location, secteur Rhône-Alpes. Tarifs sur demande.
✆ 06 98 74 14 57

Manutention

55 - Vends pince Bugnot Bibal V2 2x3, dents indépendantes, ch,ssis Manitou 2600, Tbeg.
✆ **06 87 29 25 13**

Divers

01 - Vends faucheuse Kuhn, semoir double plateau, concasseur Samas, cabine IH, brouette motrice Canon.
✆ **06 75 24 49 62**

01 - Recherche pour exportation sur la Pologne : matériel de récolte, travail du sol, presse, tracteur, benne 5 à 15 T, épandeur, télescopique, batteuse JD 1075 ou 1177, matériel acheté dans l'état, paiement comptant, avant départ.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends cause cessation tracteurs MF 5710 Dyna 4, 1460 heures, an 2020 + Massey Ferguson 6480 Dyna 6, 5920 heures, an 2006 ; bol mélangeur RMH 141 E Mixell an 2012 ; pailleuse frontale Robert 2017 hydropail. GT2 PLUS ; rouleau démêleur goulotte 1800.
✆ 06 75 32 24 79

18 - Vends chargeur AVC berceau complet ; godet céréales, 2.50 m ; tasse avant Cochet ; déchaumeur + rouleau Gaspardo 4 m.
✆ 06 25 59 84 81

bne bois negoce energie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (4708)
✆ **06 74 23 69 42**

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4803)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends groupe électrogène 25 kva ; Pulve Caruelle 12m 600L.
✆ 06 10 41 70 30

38 - Vends cause retraite tracteur Valmet 905 4rm bon état ; pulvérisateur Hardi 800l 12m ct ok ; broyeur Desvoys boitier 75cv 3 lames ; semoir engrais Vicon 600l ; herse plate 4,90m 4 éléments treuil ; combiné de semis vibro 3m ; enrouleur 82-300-400m ; tourelle.
✆ 06 03 75 42 80

38 - Vends enrubanneuse Kverneland 7556 manuelle compteur tour année 2000 TBE 2900 euros.
✆ 06 84 05 20 80

42 - Vends plateau à fourrage, 4 roues cu 2T, BE, et ancien char. à fourrage BE, 4 roues bois pour déco.
✆ 06 10 48 11 16

43 - Vends Semavator Howard modèle entreprise pdf 1000 tours largeur 2 m 55.
✆ 06 81 35 37 84

43 - Vends cause cessation divers matériels : tracteurs, travail du sol, semis, mélangeuse, maïs épis en botte d'enrubannage 900 kg/boule.
✆ 06 16 20 79 14

68 - Vends tracteur MF I55 + intercultivateur 4 rgs + arrach. de carottes Dewulf GB2 2rgs + semoir SFOGGA 3 m neuf + déchaum.3 m + table trieuse pom.de terre.
✆ 03 89 70 79 24

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ **06 13 52 27 12**

70 - A vendre enrubanneuse Lely Attis PT 130 de 2018, 1800 BR, parfait état, bras de chargement, vire-botte.
✆ 06 83 53 77 06

89 - Vends 3 tracteurs Kramer KB 22 - Volvo 650 - AVTO, - treuil 5.5 T AMR (3 points), - lame de déneigement. (4804)
✆ 06 49 73 55 94

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 60 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends cause cessation élevage : foin, paille, enrubannage Ray-grass 1ère coupe 2023.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Part vend piquets acacia à partir de 1 m 80 possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

38 - Vends foin de 2023 rond.
✆ 04 76 37 29 99

42 - Vends piquets chataignier en 2m, prêts à l'emploi, très belle qualité. Livraison possible. 2,40 euros l'un.
✆ 06 20 58 24 30

67 - Vends foin, regain, enrubannage certifié issue de l'agriculture biologique.
✆ 06 75 04 74 08

73 - Vends balles rondes de foin 2023 enrubannées. Prix à débattre.
✆ 06 48 42 86 18

Fourrage

39 - Vends luzerne enrubannée camion 44 bottes rondes. Vends foin bottes carrées.
✆ 06 15 26 60 79

39 - Eleveurs, achetez votre paille, foin de qualité, rendus livrés en direct du producteur.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ **07 71 20 82 96**

52 - Vends foin luzerné en bottes carrées à partir de 80 euros/T, possible transport en supplément. (4807)
✆ **06 77 11 67 69**

58 - Vends foin bottes rondes 155 x 120.(4805)
✆ **06 83 11 47 74**

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40

Propriété

69 - Achète vigne mécanisable en cru Beaujolais (secteur Nord) cru Moulin à Vent et St Amour. (4801)
✆ **06 10 43 35 81**

69 - Vends vignes en cru Fleurie (11 ha) et cru Chiroubles (2 ha). (4802)
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ **06 08 22 25 90**

Immobilier

01 - Recherche ancienne ferme, exploitation agricole terrain, centre équestre, haras, foret . Sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Réponse rapide, discrétion garantie.
✆ **06 74 47 20 20**

Location

Agricole

71 - Cause retraite loue vignes sur Serrières, bourgogne aligoté, pinot, gamay.
✆ 06 73 74 78 31

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

01 - Recherche formateur en grandes cultures/ CDI / Temps plein / Statut du poste : Cadre du secteur privé. Temps de travail : Temps plein ; Fourchette de salaire : 27 - 29 k€. Date de prise de poste envisagée : Dès que possible. Descriptif du poste : en phase de développement de formation, notre établissement reconnu pour ses formations agricoles, recherche un nouveau formateur(trice) pour intégrer l'équipe existante. Il interviendra avec des élèves en Bac Pro CGEA Polyculture Élevage et Grandes Cultures ainsi qu'en BTS Productions animales. Les matières enseignées seront la conduite des cultures, la phytotechnie, biologie végétale et comptabilité gestion. Ce poste à durée indéterminée et à plein temps est à pourvoir dès que possible.

✆ 03 85 36 39 40

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Connaissez-vous notre page Twitter ?

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr



18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 42

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 42

63 - Exploit agri lycée Marmilhat Clermont recrute pour conduite 60 VL temps plein ou 1/2 temps logement salaire et niveau responsabilité en fonction niveau et expérience.

✆ 06 83 81 62 30

Travail à façon

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Demande

71 - Aide agri, sud 71 et grande région, avant et pendant retraite, avec chambre à louer. Urgent

✆ 07 80 75 27 20

Animaux

Bovin

01 - Vends mâle blond d' aquitaine 4 ans1/2 issu station raciale cause consanguinité. De type mixte et très calme.

✆ 06 35 57 41 83

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (4903)

✆ 06 28 02 04 05

07 - Vends 2 taureaux HBC 1an. 1 fils de Nuts et 1 sans cornes. Taureaux mixtes viande élevage génotypés.

✆ 06 32 14 37 70

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

57 - Vends taureaux Limousins, 24 mois, gros mixte, bonnes origines.

✆ 06 68 93 43 59

58 - Vends taureaux 18 mois HBC + 1 taureau 4 ans + 10 laitonnes HBC ou non + 10 brebis charollaises pleines. GAEC Marion M. et M - Luzy (4707)

✆ 06 24 42 29 42 -
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (4806)

✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends plusieurs taureaux 18 mois HBC, bonnes origines, livraison possible. (4901)

✆ 06 22 22 86 46

71 - Vends bons taureaux de 18 mois et 1 de 30 mois HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.

✆ 06 07 75 81 61

71 - Élev limousin Jouanin vend taureaux 20 mois HBL ou non, TGS, TBO, livraison.

✆ 03 85 25 36 41 HR

71 - Élevage charolais HBC sans corne, depuis 30 ans, vend taureaux repro. de 1 à 2 ans, gar. sant., génotypés, livraison possible, EARL Boiret Bernard, 71430 Palinges.

✆ 06 08 84 26 46

88 - Achète génisses et boeufs de 1 à 2 ans certifiés bio.

✆ 06 08 61 13 46

Caprin

07 - Vends 50 chèvres + 22 chevrettes mise bas à partir du 25 janvier 2024 + 1 bouc.

✆ 06 83 18 18 49

26 - A vendre 22 chevrettes Saanen cornues 3 mois sevrées. Élevage indemne CAEV brucellose et tremblante, adhérent au contrôle laitier et à Capgenes.

✆ 06 89 19 37 82

Chien

21 - Vends chiots Border Collie LOF 2 mois, parents travaillant sur troupeau (2 F. et 3 M.) puccés, vaccinés, prix: 700 euros. N° mère : 35807/6811, N° SIRET : 48234306800029. (4902)

✆ 06 78 70 08 41

Ovin

Achat ovins, bovins, caprins de réforme
Enlèvement sur place, paiement immédiat. Situé 71.
Déplacement dép. limitrophes. 06 68 18 03 29

Suivez-nos publications sur Instagram

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MDL, SAS au capital de 3 000 €, siège social : 7 Rue des Champs sur l'Eau, 21310 ARCEAU, 828 875 807 RCS DIJON, par décisions du 31/10/2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestation de services sylvicoles, achat revente de coupe de bois, prestations de service dans le domaine du bien-être et de l'évènementiel et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, transférer le siège social au 24 Chemin des Grands Vernays Les Grands Vernays 71520 MONTMELARD. Pour avis. La Présidente

AL23010869

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

G.L.I – SARL au capital de 3 000 € - Siège social : 7, rue du Port 21600 LONGVIC -502 071 863 RCS DIJON : L'AGE du 16.10.2023 a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Organisation de cocktail buffet ainsi que l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers et mobiliers, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale et de modifier l'article 3 des statuts. L'AGE du 16.10.2023 a décidé également de transférer le siège social du 7 rue du Port 21600 LONGVIC au 11, rue Gaizot 21220 GEVREY CHAMBERTIN et de modifier l'article 4 des statuts. Pour avis -La Gérance

AL23011006

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

FLAM BOX

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 25, rue de la Libération,
21240 TALANT
895 035 665 RCS DIJON

Par décision du 7/11/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 25, rue de la Libération, 21240 Talant au 3 rue Pasteur 21240 Talant et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le Président

AL23011034

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ADPR SAS au capital de 103 200 € Siège social : 3 rue du Point du Jour, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. 753 150 325 RCS DIJON L'AGE réunie le 24/11/2023 a décidé de transférer le siège social du 3 rue du Point du Jour, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR au 7 boulevard de l'Europe, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR à compter du 24/11/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS La Présidente

AL23011047

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 13/11/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL LA MANUFACTURE DE CHAMBERY au capital de 5 000 euros, Siège social : 13 rue de Boigne 73000 CHAMBERY 842402489 RCS CHAMBERY a décidé le transfert du siège social au 25, rue Carnot 21200 BEAUNE à compter du 13/11/2023, la modification de la dénomination sociale pour BALLISTIK CHAMBERY et de modifier en conséquence les statuts. La Société, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 842 402 489 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BEAUNE. Gérance : Mme Arlette MUROLO et M. Marc Antoine TRUSSARDI, demeurant conjointement 5, Promenade des Buttes 21200 BEAUNE

AL23011053

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

REKCOTS

Société par actions simplifiée
au capital de 269 864 euros
Siège social : Route Départementale 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
403 449 176 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 28/09/2023, il résulte que Monsieur Jacques BONDOUX, demeurant 49 rue de l'Héritan, Chemin Privé Bel Air, 71000 MÂCON, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 28/09/2023. Pour avis, le Président

AL23011057

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RJ LOCATION SCI au capital de 100 euros Siège social : 3 rue du Point du Jour 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR 805 049 269 RCS DIJON. AVIS DE PUBLICITÉ Aux termes d'une délibération en date du 24/11/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 rue du Point du Jour, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR au 7 boulevard de l'Europe, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR à compter du 24/11/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL23011062

MODIFICATIONS

CDVA CONSEILS

Société par actions simplifiée
au capital de 120 900 euros
Siège social : 73 rue des Vieilles Vignes -
21600 LONGVIC
501 924 344 RCS DIJON

Aux termes des décisions des associés en date du 30/10/2023, il résulte que :
- mandat de la société F.C.R.C. FRANCE COMMISSARIAT REVISION CONSULTANTS, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à son renouvellement, ni de désigner un nouveau Commissaires aux Comptes.
- le mandat de Directeur Général de M. Johan RECCHIA, a été renouvelé pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2026.
Pour avis. Le Président.

AL23011065

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FREDERIC GUITTON

SC au capital de 106 714,31€
Siège : 14 rue Marie de Bourgogne -
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
RCS DIJON n°413 438 425

Aux termes d'un acte reçu par Me PRIEUR, notaire à DIJON, le 21/11/2023, a été décidé le transfert du siège de la société de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 14 rue Marie de Bourgogne, à FONTAINE-LES-DIJON (21121) 16 A rue du Docteur Majnoni d'Intignano, et la modification corrélative de l'article 4 (siège) des statuts.
Pour avis

AL23011067

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PISOLE

SC au capital de 100 000€
Siège : 14 rue Marie de Bourgogne -
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
RCS DIJON n°752 964 825

Aux termes d'un acte reçu par Me PRIEUR, notaire à DIJON, le 21/11/2023, a été :
1) décidé de transférer le siège de la société de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 14 rue Marie de Bourgogne, à FONTAINE-LES-DIJON (21121) 16 A rue du Docteur Majnoni d'Intignano, et l'article 4 (siège) des statuts a été modifié en conséquence ;
2) M. Frédéric LEBLOND a démissionné de son fonctions de gérant à compter du 21/11/2023.
Pour avis

AL23011068

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

DOLL CENTRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue de la Grande Fin,
21121 FONTAINE LES DIJON
902 079 029 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. La Présidente.

AL23011069

AVIS DE MODIFICATION

MEDULL'R

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Ter RUE DESVALETTES,
58300 ST LEGER DESVIGNES
889 122 578 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du10 novembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 1 Ter Rue Des Valettes,58300 ST LEGER DES VIGNES au 1 Chemin du puits perdu 21120 MARCILLY SUR TILLE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 889 122 578 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur David MULLER,demeurant 1 Chemin du Puits Perdu21120 MARCILLY-SUR-TILLE
POUR AVIS
Le Président

AL23011074

NON DISSOLUTION

FRIENDS & CO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 place Eugène Sirugue –
21700 NUITS SAINT GEORGES
900 440 199 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 23 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Présidente

AL23011082

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BEAUNE POIDS LOURDS

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 305, rue André-Marie Ampère -
21200 BEAUNE
399 700 921 RCS DIJON

Par décisions du 1er septembre 2023, l'Assemblée Générale a décidé d'étendre l'objet social aux activités de transport routier de toutes marchandises pour le compte de tiers, location de véhicules pour le transport routier de marchandises avec ou sans chauffeur, location de tout matériel, entrepôt, installation et agencement, opérations de manutention, entreposage, parcage et gardiennage de tous véhicules ainsi que toutes activités en lien avec la mobilité, le stockage d'énergies, de batteries.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La Présidente

AL23011086

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING OLIVIER LEFLAIVE

SC au capital de 943 050 €
Siège social : Place du Monument
21190 PULIGNY-MONTRACHET
420 146 219 RCS DIJON

L'AGE du 25/11/2023 a décidé de :
- transférer le siège social au 6A Petite Rue 21190Puligny-Montrachet, à compter du 25/11/2023.
- modifier l'objet qui devient : La prise de participation dans toutes sociétés et la gestion de ces participations ; L'acquisition, la vente et la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts sociaux ou droits immobiliers.
Mention au RCS de DIJON

AL23011105

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DIAG'DIJON

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 623 euros
Siège social : 70, rue Chabot Charny
21000 DIJON
407 653 468 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 70, rue Chabot Charny, 21000 DIJON au 55 rue Chabot Charny à DIJON (21000) à compter du 17/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23011107

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL DIAGONAL DIJON

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 70, rue Chabot Charny
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 538 411 885

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 70, rue Chabot Charny, 21000 DIJON au 55 rue Chabot Charny à DIJON (21000) à compter du 17/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23011110

MODIFICATIONS

SIMON COLIN

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Impasse des Crêts,
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
831 097 936 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2023, l'associée unique a décidé de :
- modifier l'objet social et de supprimer l'activité de conseil et de consulting dans le secteur viticole et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de transférer le siège social de CHASSAGNE MONTRACHET (21190) - Impasse des Crêts à CHASSAGNE MONTRACHET (21190) - Le Haut des Champs à compter du 01/12/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis

AL23011113

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SA ROGER MARTIN

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4000000 €
Siège social : 4 AV JEAN BERTIN
PARC TECHNOLOGIQUE - 21000 DIJON
016 450 157 RCS de Dijon

L'AGO du 27 juin 2023 a pris acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur M CHARPENTIER Patrick à la date du 21/06/2023. L'AGO décide de ne pas porcéder à son remplacement, le nombre d'administrateurs étant actuellement suffisant au regard des dispositions légales et statutaires.Mention au RCS de Dijon.

AL23011120

PROROGATION DE LA DUREE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHATEAU

SCI au capital de 31 253 euros
Siège social : Parc Valmy -
51 Avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
430 025 288 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 11 janvier 2122, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Mention RCS de DIJON

AL23011122

AVIS

FXR CONSEIL

SAS au capital de 500 euros
Siège social : 51, Route de Toussac, µ89290
CHAMPS SUR YONNEµ949 707 079 RCS
AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 24 novembre 2023,l'associé unique a décidé de transférer le siège social du51, Route de Toussac à CHAMPS SUR YONNE (89290) au 12, Route de Franxault à PAGNY LE CHATEAU (21250),à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 949707 079 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.
Président :Monsieur François RICHARD, demeurant 12, Route de Franxault à PAGNY LE CHATEAU (21250). Pour avis.

AL23011128

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GLAC. SAS au capital de 1 000 € Siège social : 2 rue des Bleuets 21600 LONGVIC. 852 517 317 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 01/12/23, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de syndic de copropriété et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Ancienne mention : Les transactions sur immeubles et fonds de commerces, gestion immobilière ; Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. Nouvelle mention : Les activités de syndic de copropriété ; Les transactions sur immeubles et fonds de commerces, gestion immobilière ; Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. POUR AVIS Le Président

AL23011131

// DIVERS

SUCCESSION

Par testament olographe du 14 mai 1991, Madame Marie Madeleine BEAUFRAND, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), 35 bd de Strasbourg, célibataire, décédée à DIJON (21000) le 8 octobre 2023, a institué un légataire universel à charge pour ledit légataire de délivrer plusieurs legs particuliers. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Constant JOUFFROY, notaire à DIJON, suivant procès-verbal du 21 novembre 2023 dont copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 23 novembre 2023. Les oppositions pourront être formées au siège de la Société par Actions Simplifiée dénommée «JOUFFROY & FILEAS » titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargé du règlement de la succession. Pour avis.

AL23011043

AVIS

Appel à Candidatures du 04/12/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MARSANNAY-LA-COTE: Parcelles forestières - Urbanisme : Zone N du PLUi
62 a 74 ca
- La combe du pre: A-1303-1305
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/12/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23011114

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI PINON

SCI au capital social de 91 470 Euros
Siège social : Les Entreveaux
58150 SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN
379 654 569 RCS NEVERS

Le 15 septembre 2023, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2023. Monsieur Serge PINON demeurant Les Entreveaux 58150 SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 27 B rue des Jardins 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Pour avis.

AL23010749

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI DE COTIGNAC.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 152449 euros.
Siège social : ZONE ARTISANALE, 21290 LEUGLAY.
412187015 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 14 septembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur emmanuel Lucas demeurant 8 rue paul bert, 89250 beaumont et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Dijon.
Le liquidateur

AL23011046

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL CORTOT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 168 450,00 euros
Siège social : 21350 POSANGES
329 489 785 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 22/11/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON (21000).
Pour avis, Le Liquidateur.

AL23011101

DISSOLUTION

CCD

SARL en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège : 7 Place Granville - 21000 DIJON
Siège de liquidation : Chez M. François CHARLEUX
19 B Avenue de la Concorde – 21000 DIJON
794 706 481 RCS DIJON

L'AGE réunie le 17/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. François CHARLEUX, demeurant 19 B Avenue de la Concorde – 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile de M. François CHARLEUX, susvisé. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23011109

DISSOLUTION

BEAUN'OCCAZ

société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 5 000 €
Siège social : 4 Rue des Prévoles
21200 BEAUNE
893.627.513 RCS DIJON

La collectivité des associés a décidé par décisions unanimes du 29/10/23, la dissolution anticipée de la société à compter du 29/10/23, sa mise en liquidation, a mis fin aux fonctions de Président exercées par Pierre-Alexandre SOLTANA et aux fonctions de Directeur général exercées par Oualid KHELIFI, et a nommé comme liquidateur Pierre-Alexandre SOLTANA, demeurant 4 Place de la Mairie 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23011130

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BEAUN'OCCAZ

société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 5 000 €
Siège social : 4 Rue des Prévoles
21200 BEAUNE
893.627.513 RCS DIJON

La collectivité des associés par décisions unanimes en date du 30/10/23 a approuvé les comptes de liquidation du 30/10/23, a donné quitus à Pierre-Alexandre SOLTANA, et lui a accordé décharge de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet au 30/10/23. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23011129

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

STAG RACING
Société par actions simplifiée au capital de 200 euros
Siège social : 4 rue de la Courtavaux, 21700 PREMEAUX PRISSEY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PREMEAUX PRISSEY du 14 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : STAG RACING
Siège : 4 rue de la Courtavaux, 21700 PREMEAUX PRISSEY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 200 euros
Objet : Activités de conseils aux entreprises dans le domaine du sport automobile, notamment dans le commerce, la stratégie et l'ingénierie de courses et le perfectionnement au pilotage du sport automobile
La location meublée touristique,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Adrien DE GAIL, demeurant 4 rue de la Courtavaux, 21700 PREMEAUX PRISSEY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23010845

AVIS DE CONSTITUTION

REIS HABITAT ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros ; Siège social : 1Bis Rue Sainte Anne, 21170 ESBARRES ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ESBARRES du 24 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : REIS HABITAT ; Siège : 1Bis Rue Sainte Anne, 21170 ESBARRES ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 5 000 euros ; Objet : - Le commerce, le négoce et l'installation de fenêtres, portes et généralement toutes menuiseries en bois, PVC, aluminium ou tous autres matériaux pouvant entrer dans la fabrication de ces menuiseries ainsi que toutes prestations de services y afférentes ; - Le commerce, le négoce et l'installation de tous produits et éléments ayant trait au domaine du chauffage, des énergies renouvelables et du génie climatique ainsi que toutes prestations de services y afférentes ; - La vente ambulante des produits précités, notamment sur les foires et les marchés, par tous moyens appropriés ; - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; - Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : M. Nicolas, François REIS, demeurant 1Bis Rue Sainte Anne, 21170 ESBARRES ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour Avis. Le Président

AL23010999

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 27/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : GREEN IMMOBILIER
Siège social : 28 Place Carnot, 21200 BEAUNE
Objet social : L'activité de marchand de biens
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Eric COUPEZ, demeurant 3 Rue André Ropiteau - 21190 MEURSAULT, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

AL23011027

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société SERVICE CONFORT 21, SAS au capital de 1 500 euros, Durée : 99 ans, Siège : 19 route de Saint Jean de Losne, 21170 SAINT USAGE, Objet : l'aide et le service à la personne à domicile tels que courses, ménage, grand nettoyage occasionnel, repassage, préparations de repas, petit bricolage ainsi que petit jardinage. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président de la société est Monsieur Walide ROUPIOZ, demeurant 3 Rue des Myosotis, 21110 AISEREY. Les Directeurs Généraux sont Madame Hayate ROUPIOZ et Monsieur Walime ROUPIOZ, demeurant tous deux 3 Rue des Myosotis, 21110 AISEREY.POUR AVIS - Le Président

AL23011075

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 novembre 2023, il a été formé une société à responsabilité limitée régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce
DENOMINATION : LE P'TIT ACACIA
SIEGE SOCIAL : 1 Rue du Clos des Aiges 21121 AHUY
OBJET : Exploitation d'un fonds de commerce de café, bar et restaurant
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 1.000 Euros
GERANCE :
Monsieur Mathieu JANVIER – 12 Rue Louise Michel 21000 DIJON
Madame Manon LEPINE – 12 Rue Louise Michel 21000 DIJON

ANNONCES LÉGALES

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
La gérance

AL23011079

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 29 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : HORIZON JOB RA.
Siège : 25 Rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200).
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 50 000 euros.
Objet : A titre principal, la délégation de personnel intérimaire agricole et viticole et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement ; L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire, et ce, dans les secteurs agricoles et viticoles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société HORIZON JOB SOLUTIONS RH, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros dont le siège social est fixé 25 rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200) et qui est immatriculée sous le n°820 910 198 RCS DIJON, représentée par son Président, Monsieur Laurent RIOTTE.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23011081

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

DRONES-XPERT ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros ; Siège social : 22 Rue Jules Ferry, 21210 SAULIEU ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAULIEU du 1er décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : DRONES-XPERT ; Siège : 22 Rue Jules Ferry, 21210 SAULIEU ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 5 000 euros ; Objet : - Prises de vue aériennes et acquisition de données techniques par drone, en milieu rural et urbain, pour la réalisation de supports de communication (notamment des photos et vidéos évènementiels, des films institutionnels, des publicités et outils de marketing) et la conception de visites virtuelles (notamment la présentation de biens immobiliers, de sites industriels et touristiques) ; Prises de vue aériennes et acquisition de données techniques par drone, en milieu rural et urbain, pour la réalisation de supports techniques (inspections, suivi de chantiers, cartographies, photogrammétrie, topographie, thermographies (T2) ; Réalisation de prestation d'entretien pour les bâtiments par drone, en milieu rural et urbain (notamment le démoussage de toitures & façades, la désinsectisation, l'entretien de panneaux photovoltaïques) et de prestation de sécurité ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. ; Président : M. Guillaume, Christian ARNOUX, demeurant 22 Rue Jules Ferry, 21210 SAULIEU ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. Le Président

AL23011112

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/07/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ALPIDOMA
Forme : SAS
Capital social : 6 000 €
Siège social : 1 ROUTE D'ALLEREY, 21140 LE-VAL-LARREY
Objet social : La Société a pour objet, en France ou à l'étranger, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, la valorisation d'un procédé physique exclusif de dilution de la matière minérale ou organique, la conception et la commercialisation de tout procédé, substance ou matériel destinés à l'agriculture, la forêt ou la pêche, et de tout produit destiné au domaine végétal ou animal, le conseil en agriculture.
Président : M. Pierre DUBOURQ demeurant 1 ROUTE D'ALLEREY, 21140 LE-VAL-LARREY
Directeur Général : M. Marc DAUFRESNE demeurant 17 RUE DE DOLTON, 14860 AMFREVILLE
Directeur Général : M. Alain LECLER demeurant 8 RUE DES PATRIOTES, 14000 CAEN
Directeur Général : M. Dominique MARY demeurant LA MAZURE, 79150 GENNETON
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL23011117

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 04/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : CAMALA. Siège : 4 rue Belin de Comblanchien, 21121 FONTAINE LES DIJON. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Stéphane CAPOVILLA, demeurant 4 rue Belin de Comblanchien, 21121 FONTAINE LES DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL23011137

NIÈVRE

// MODIFICATION

AVIS DE PUBLICITE

BOIS DE FOURS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 7 le Battant
58 250 FOURS
883 113 110 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/10/2023, le siège social a été transféré au 26 rue de la Ruchotte – Chassagne – 58230 MOUX EN MORVAN, à compter du 30/10/2023.
L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL23011064

MODIFICATIONS DIVERSES

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE LOISY

Société civile au capital social de 290 700 €
Maré le Bas – 58800 CERVON
RCS NEVERS - N° 477 667 646

Par pv d'AGE du 14 novembre 2023 à effet du 1er novembre 2023 :
- Fabien LOISY, demeurant 2 route des Etangs - Maré le Bas – 58800 CERVON, est nommé gérant,
- suite à renumérotation des rues de la Commune, le siège social est précisé au 2 route des Etangs - Maré le Bas – 58800 CERVON
- la dénomination sociale de la société est modifiée en « EARL LOISY ».
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL23011019

MODIFICATION DU CAPITAL

SCM POUR LE TRAITEMENT D'ANOMALIES OCULAIRES ET PALPEBRALES

Société Civile de Moyens
au capital de 3 000 euros
Siège social : 49 Bld Jérôme Trésaguet
58 000 NEVERS
443 114 897 RCS NEVERS

AG mixte du 23.06.2023 : modification du capital social suite à retrait d'un associé.
Ancienne mention : 3 000 euros
Nouvelle mention : 2 400 euros
Pour avis.

AL23011024

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ODESSA LORMES

SAS au capital de 6 000 euros
PONTY, 58140 LORMES
890 248 669 RCS NEVERS

Par AGE du 23/11/2023, il a été décidé de :
- modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention :
L'exploitation de toute activité de restauration traditionnelle, comptoir, café, salon de thé, pub, bar musical et ventes de plats à emporter.
Nouvelle mention :
L'exploitation de toute activité de restauration traditionnelle et ventes de plats à emporter
Le reste de l'article demeure inchangé.
- de transférer le siège social au 6 Place des ROCHES, 58140 LORMES, et de modifier conséquence l'article 4 statuts.

AL23011050

TRANSFORMATION

MEUGNOT NICOLAS TRAVAUX PUBLICS

Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 38 000 euros
Siège social : La Croix de Pierre RD 121
58230 MOUX EN MORVAN
879 457 158 RCS NEVERS

Par décision du 25/09/23, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 38 000 euros, divisé en 38 000 parts sociales de 1 euros chacune. Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par un Président : Monsieur Nicolas MEUGNOT, demeurant Le Bourg, 58230 MOUX EN MORVAN. Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Nicolas MEUGNOT, associé unique. POUR AVIS

AL23011052

NON DISSOLUTION

LES FLOTS DE L'ARCH
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 209 Bis, Route de Lyon - 58000 CHALLUY
898 406 657 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/07/2023, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL23011066

AVIS DE MODIFICATION

MEDULL'R

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Ter RUE DESVALETTES,
58300 ST LEGER DES VIGNES
889 122 578 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du10 novembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 1 Ter RUE DES VALETTES, 58300 ST LEGER DES VIGNES au1 Chemin du puits perdu 21120 MARCILLY SUR TILLE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23011073

ae ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGOGNE

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

2C2P

SAS au capital de 860 000 €
Siège social : 38 rue Franchet d'Esperey ,
58000 NEVERS
889930277 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations de l'AG mixte en date du 21/09/2023, les associés ont pris acte de la démission de M. Philippe BOUVEAU de ses fonctions de Directeur Général et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS, Le Président

AL23011078

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.A. H - FINANCIERE D'INVESTISSEMENT
Société Anonyme au capital de 38 112,25 €
Ancien siège social : Chemin des Réaux « Les Minots » - 03460 TREVOL
Nouveau siège social : 7 Bis, Boulevard de la République - 58000 NEVERS
349 535 815 RCS CUSSET

PDG : M. Yvon HOUBE dt à VERSAILLES (78) - 29 Quater, rue de l'Ermitage
Aux termes du Conseil d'Administration du 08/11/2023 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/12/2023 :
Siège social :
- Ancienne mention : Chemin des Réaux « Les Minots » - 03460 TREVOL
- Nouvelle mention : 7 Bis, Boulevard de la République - 58000 NEVERS
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

AL23011087

MODIFICATION DU CAPITAL

EURL GARAGE DES PONTOTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 146 000 euros
Siège social : Les Pontots,
58350 SAINT-MALO-EN-DONZIOIS
802 764 852 RCS NEVERS

Par décision du 29/11/23, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 145 000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 146 000euros. Pour avis

AL23011115

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 3.12.2023, l'associé unique de la SARL A2-Strat au capital de 1.000 euros, siège social à POUGUES-LES-EAUX (Nièvre - 58320) 3, rue du Mont Givre, 884 611 252 RCS NEVER, a décidé d'augmenter son capital par apport en nature. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 1.000euros - NOUVELLES MENTIONS : Capital : 1.001.339 euros. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL23011118

// GÉRANCE

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 27/11/23, Monsieur Olivier COLAS, dont l'établissement principal est à Chaumottes 58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 539 680 496 a fait apport à la société SARL MENUISERIE OLIVIER COLAS au capital de 200 000 euros, dont le siège social est Le Bourg 58120 DOMMARTIN, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS du fonds de commerce de POSE ET FABRICATION DE MENUISERIE BOIS, PVC, ALU. AGENCEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR, EBENISTERIE estimé a 200 000 € rémunéré par l'attribution de 2 000 part sociales de 100 euros.Cette opération sera effectuée avec un effet au 01 décembre 2023. Les créanciers de l'apporteur pourront déclarer leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, dans les délais légaux.Pour avis.

AL23011049

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 28/11/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 30/11/2023, Dossier 2023 00023624 référence 5804P01 2023 A 00733, la société SNC HORNET, société en nom collectif au capital de 10 000 € ayant son siège social à COULANGES-LES-NEVERS (58) - 3, rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 890 594 542 a cédé à la société GUILLOCHON - JURE, société en nom collectif au capital de 90 000 € ayant son siège social à COULANGES-LES-NEVERS (58) - 3, rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 820 312 064, un fonds de commerce de presse, papeterie, bimbeloterie, carterie, articles de fumeurs, cigarette électronique, confiserie, vente de boissons à emporter, cadeaux, vente de jeux de loterie et de hasard, auquel sont annexés la gérance d'un débit de tabac, un point de validation de la Française des Jeux, un point de vente PMU, connu sous l'enseigne GOLDWINE, situé et exploité à COULANGES-LES-NEVERS (58) - 3, rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard, moyennant le prix principal de 175 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 29 novembre 2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au Cabinet CHAINTRIER AVOCATS – COGEP AVOCATS, 3, rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.

AL23011119

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre
)5, rue Saint Jacques

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique du 25/11/2023 enregistré le30/11/2023 au service des impôts des entreprises de NEVERS1,dossier 2023 00023655 ref 5804P01 2023 N 00604, La société dénommée SVJ AUTO, Société à responsabilité limitée au capital de 50000.00 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 67, avenue du 85ème,identifiée au SIREN sous le numéro 822559027 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS a cédé à La société dénommée WASH'AUTO MOUSS, Société à responsabilité limitée au capital de 10000,00 EUROS, ayant son siège social à MONETEAU (89470), 1, rue d'Oslo,identifiée au SIREN sous le numéro 820307429 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, un fonds de commerce de LAVAGE AUTOMOBILE exploité à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) 67 Avenue du 85ème de Ligne,centre commercial.
Cette vente a été consentie au prix de 97.000,00 euros,s'appliquant aux éléments incorporels pour 40.579,10euros et aux éléments corporels pour 56 420,90euros, la propriété et l'entrée en jouissance ont eu lieu le jour de la signature de l'acte authentique.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans le sformes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par l'étude de Maître Emilie GUERIN-PEREIRA,Notaire, 2 Rue Lafayette 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.

AL23011127

// VENTE AUX ENCHÈRES

DN DUPY NOTAIRES

Maître Jean-Baptiste DUPY,

AVIS

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente indivisible des parcelles forestières, cadastrées savoir :
Situé à CHATIN (58120), cadastrées:
- Section B numéro 48, lieudit «LE RETOUR», d'une surface de2ha 04a 65ca
- Section B numéro 178, lieudit «QUEUES DU PRE», d'une surface de 1ha 27a 40ca
Situé à MONTIGNY-EN-MORVAN (58120), cadastrées:
Section B numéro 535, lieudit «BOIS BRULE», d'une surface de 00ha 34a 27ca.
Moyennant le prix global de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR), payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
Frais d'agence en sus évalués à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2 500,00 EUR)
Frais d'acte en sus évalués à QUATRE MILLE CINQ CENT EUROS (4 500,00 EUR), à parfaire ou à diminuer.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente par la prise de possession réelle.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux ou à l'un des biens vendus dispose d'un délai d'un (1) mois à compter de la date d'affichage en mairie de CHATIN et de MONTIGNY EN MORVAN (58120), et de la publication d'un avis dans un journal d'annonce légale, de cette cession projetée,pour faire connaitre à Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN (71400), 16 Rue de l'Arquebuse, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé,qu'il exerce son droit de préférence aux prix et conditions des présentes.
Pour avis,
Le notaire

AL23011126

// DIVERS

AVIS DE PUBLICITE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES CHAMPS DU PUITS
Société civile immobilière
au capital de 129 210,00 €
Siège social : 36, route de Sainte Baudière 58180 MARZY
Numéro d'immatriculation : 495203184 - NEVERS

Suivant délibération des associés réunis en assemblée générale en date du 14 novembre 2023, Monsieur Stéphane LASNE a été désigné en qualité de gérant en remplacement de Madame Solange LASNE née FORT, décédée le 05 juillet 2023.
Les statuts sont modifiés en conséquence
Mention sera faite au RCS de NEVERS.Pour avis

AL23011083

JDH NOTAIRES JOURDIER - CHERAMY - REROLLE

Notaires associés
8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 24 novembre 2023, suivant acte reçu par Maître JOURDIER, notaire à DECIZE (Nièvre). Défunt : Michel Maurice LANOIZELEE, né à CERCY LA TOUR(58340), le 27 juillet 1939, célibataire, décédé à DECIZE(58300), le 26 octobre 2023, ayant institué un (des)légataire(s) universel(s). Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.
Pour avis.

AL23011028

Notaire

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 10 Juin 2019, Mr Jacques Bernard LORÉ, né à BOIS COLOMBES (92), le 12 avril 1936, demeurant à COURBEVOIE (92) 52 bd de la Paix, veuf de Mme Marie-Thérèse Jeanne LEONARD, décédé à CLICHY (92) le 1er octobre 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Anne JUILLET, suivant procès-verbal en date du 27 Octobre 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de NEVERS le 20 Novembre 2023.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me JUILLET,notaire susnommée, chargée du règlement de la succession,dans le mois suivant la réception par le Greffe dudit testament.

AL23011044

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU Notaire à AVALLON (89200), 4 rue de Lyon, le 28 novembre 2023, à la requête des époux ci-après identifiés,
Monsieur Daniel Alain JAHN et Madame Christine Germaine Yvonne GRIMARD, demeurant ensemble à EMPURY (58140), 7 ruedu Bois de la Cour, Breugny,
Nés savoir :
- Monsieur JAHN à SAULIEU (21210) le 17 décembre 1964,
- Madame GRIMARD à MIGENNES (89400) le 17 février 1967.
Mariés à AVALLON (89200) le 17 juin 1989.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON (89200),4, rue de Lyon.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis.

AL23011058

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MICKY

SARL au capital social de 48 000 Euros
Siège social :
2, rue Place Maurice Ravel, 58000 NEVERS
301 420 618 RCS NEVERS

Le 15/09/2023, l'assemblée a approuvé les comptes de liquidation,
a déchargé le liquidateur de son mandat,
lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010746

DISSOLUTION ANTICIPÉE

INCREASE YOUR DATA POWER

Société par actions simplifiée
au capital de 17 000 Euros
Siège social et siège de liquidation :
Domaine DANTHAULT – La Grétaude
58290 MOULINS-ENGILBERT
879 030 047 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/23, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur David AUROUSSEAU, demeurant MOULINS ENGILBERT 58290 Domaine Danthault - La Grétaude, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Domaine DANTHAULT - LA GRETAUDE 58290 MOULINS-ENGILBERT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis Le Liquidateur

AL23011045

CLÔTURE DE LIQUIDATION

INCREASE YOUR DATA POWER

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 17 000 euros
Siège social : Dmaine DANTHAULT - LA GRETAUDE,
58290 MOULINS-ENGILBERT
Siège de liquidation :
Domaine DANTHAULT - LA GRETAUDE
58290 MOULINS-ENGILBERT
879 030 047 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/23, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur David AUROUSSEAU, demeurant Domaine DANTHAULT - LA GRETAUDE - 58290 MOULINS-ENGILBERT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL23011040

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ATELIER DE LIGNY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : LES CHAUMES DE LIGNY,
LES BLOUSES,
58330 SAINT-BENIN-DES-BOIS
Siège de liquidation : Les Chaumes de Ligny
58330 SAINT-BENIN-DES-BOIS
884 206 871 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 30/09/23 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Ivan RAGON, demeurant Les Chaumes de Ligny – 58330 SAINT-BENIN-DES-BOIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL23011042

DISSOLUTION

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE CHOLLET

AU CAPITAL DE 71.346,14 EUROS
SIEGE SOCIAL : COSNE COURS SUR LOIRE (58200)
12 Rue duTrésorie
RCS NEVERS 328 823 042

Par assemblée en date du 21 novembre 2023, la société susvisée, constituée pour une durée de 50 années à compter du 20 janvier 1984 a décidé sa dissolution anticipée à compter du 1er décembre 2023 et désigné M. François CHOLLET,demeurant à LE VESINET (78110) 53 Boulevard de Belgique en qualité de liquidateur pour une durée de un an renouvelable.
Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de NEVERS.
Pour avis,
Le liquidateur

AL23011054

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE GUICHY

Société civile en liquidation
au capital de 78 297,82 €
Guichy – 58350 NANNAY
RCS NEVERS – N° 327 814 018

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre 2023, la collectivité des associés de l'EARL DE GUICHY a décidé la dissolution de la société.
Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Rémi PETAT, demeurant à « Sous Le Comte » – 58350 NANNAY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DE GUICHY en liquidation, à Guichy – 58350 NANNAY, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur

AL23011071

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL GARAGE G-DOULET
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 764 077,68 €
Siège Social : 203, Route de Lyon - 58000 CHALLUY
453 731 697 RCS NEVERS

L'AGO du 13/11/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mme Ginette DOULET dt à CHALLUY (58) – 203, Route de Lyon, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL23011099

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA ROCHE AUX LOUPS

En liquidation
Société civile immobilière
au capital de 3048,98 €
Siège social : Fragny
58140 GACOGNE
SIREN : 343 398 640 RCS NEVERS

Par décision collective en date du 23/11/2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur : Monsieur Jean Pierre CAMBIANICA demeurant à Fragny 58140 GACOGNE et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS
Pour avis.

AL23011125

DISSOLUTION

SNC HORNET

Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard
58660 COULANGES-LES-NEVERS
890 594 542 RCS NEVERS

Le 29.11.23, il a été décidé par acte unanime la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. ALexis JACQUET demeurant à GUERIGNY (58130) 11, rue Roger Melnick, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à GUERIGNY (58130) 11, rue Roger Melnick.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23011135

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LE BON PETIT COCHON
FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE SOCIAL : 21 rue du 8 mai 1945 – 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
OBJET : Vente de produits d'alimentation générale
DUREE : 99 années
GERANCE : Mme Patricia ROYER demeurant à 21 rue du 8 mai 1945 – 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL23011063

IMMATRICULATION

EARL DE LA GRANDE CHAUME
Au capital de 10 000 €
La Grande Chaume – 58700 ARTHEL
Par acte sous seing privé en date du 15 novembre 2023, il a été procédé à la création de l' EARL DE LA GRANDE CHAUME prenant effet le 15 novembre 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE à RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités réputées agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DE LA GRANDE CHAUME
SIEGE SOCIAL : La Grande Chaume – 58700 ARTHEL
GERANTS : Madame HAGHEBAERT Cécile et Monsieur HAGHEBAERT Jean-Denis - Vassy – 58700 ARZEMBOUY
CAPITAL SOCIAL : 10 000 € divisé en 100 parts de 100 € représentant du numéraire
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : soumise à agrément des associés sauf en cas de cession au conjoint, aux ascendants ou descendants, à un co-associé ou au conjoint de l'un d'eux
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS
Pour avis, Les fondateurs

AL23011021

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DOMMARTIN du 27/11/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : SARL MENUISERIE OLIVIER COLAS
Siège social : Le Bourg, 58120 DOMMARTIN
Objet social : Toutes activités relatives à la conception et à la pose de menuiserie intérieure et extérieure et de petite charpente.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 000 euros en nature
Gérance : Monsieur Olivier COLAS, demeurant Le Bourg 58120 DOMMARTIN, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23011031

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 27/11/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :
Dénomination sociale : CEFRAME
Capital social : 7 500 euros
Siège social : Les Gachots 58300 TOURY LURCY
Objet : La commercialisation, l'installation, le négoce et la maintenance de monte-escalier, plateforme, ascenseur, solutions de mobilité, de sécurité, maintien à domicile, l'étude, la conception, la fabrication, l'entretien, la maintenance, le négoce dans le domaine de l'aéronautique, toutes activités de travaux en bâtiment,
Président : M. Julien PRODAULT demeurant Les Gachots 58300 TOURY LURCY
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL23011051

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Inès HENNO, notaire à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, 34 avenue du Général de Gaulle, le 25 novembre 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI DES CYPRES.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.
SIEGE SOCIAL : Aglan, 1 impasse du Château d'eau, 58000 CHALLUY.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
RCS : NEVERS
ASSOCIES :
1) Monsieur Benoît Jean **CYPRES**, demeurant à CHALLUY (58000), Aglan, Impasse du Château d'Eau, né à SAINT-AMAND-MONTROND (18200), le 29 décembre 1974.
2) Madame Sandrine Dominique **TURBET**, demeurant à CHALLUY (58000), Aglan, Impasse du Château d'Eau, Née à DECIZE (58300), le 24 janvier 1976.
APPORTS EN NUMERAIRE :
Monsieur Benoît CYPRES fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
Madame Sandrine TURBET fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
Gérance : Aux termes des statuts, Monsieur et Madame Benoit CYPRES ont été désigné en qualité de gérants pour une durée indéterminée.
Pour avis, le notaire.

AL23011059

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé signé électroniquement le 29/11/2023, il a été constitué une SARL dénommée : SONIA
Objet social : -La société a pour objet l'exploitation d'un fond de salon d'esthétique comprenant toutes activités d'onglerie, prothésiste ongulaire et de cils;
-L'achat et la vente de tous produits et accessoires liés aux activités susvisées et toutes activités complémentaires ou connexes se rapportant aux objets ci-avant cités;
- La formation au métier de l'esthétique, Formation onglerie, Formation extension de cils.
Siège social : 21, avenue du 8 mai 1945 - 58660 COULANGES-LES-NEVERS
Capital : 1 000 euros
Gérance : Mme Sonia FLEURIET demeurant 629, rue des Gravières - 58320 POUGUES-LES-EAUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23011102

IMMATRICULATION

CHEZ FLO
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 16 Place de la Pêcherie
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COSNE COURS SUR LOIRE du 1er décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHEZ FLO
Siège : 16 Place de la Pêcherie, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : L'acquisition, la création, la vente, l'exploitation sous toutes ses formes de tous fonds de commerce de café, pub, bar, débit de boissons, confection de planches apéritives.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur BARDIN Florent, demeurant Route de la Perrière, 18300 VERDIGNY
Directeur général : Madame BARDIN Rachel, demeurant Route de la Perrière 18300 VERDIGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL23011104

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24.11.2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI Famille MALLET
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 227B BOIS DE CARRUE - 58300 SAINT-LEGER-DES-VIGNES
Capital : 250 euros
Gérance : Mme Céline MALLET demeurant 227B BOIS DE CARRUE 58300 SAINT-LEGER-DES-VIGNES
Agrément des cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacsés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Dans les autres cas les cessions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23011106

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10/11/23, il a été créé la SAS suivante :
Dénomination : SASU 971 FOOD
Siège social : 49, Rue du colonel Rabier 58200 Cosne cours sur Loire
Objet : Tous fonds de commerce, restauration à emporter et sur place, livraison.
Capital : 7 700 euros
Durée : 99 ans
Cession des actions : A l'expiration de la période d'inaliénabilité de 10 ans, toutes les cessions d'actions, même entre actionnaires, sont soumises au respect du droit de préemption et à l'agrément conféré aux actionnaires.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.
Président : M. LEMOYNE Rémy demeurant 126 Bis, rue Émile combes 58200 Cosne Cours sur Loire
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23011124

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

THE FOX FIBRE SARL au capital de 500€
Siège social : 2 rue du commerce 89300 Joigny 953 347 861 RCS Sens Le 01/08/2023, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société au 27 rue des moines, 89300 Joigny à compter du 01/08/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Sens

AL23010995

AVIS

SARL DOMAINE LAFFAY

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 455 000 euros
Siège social : 20 rue Paul Bert,
89800 CHABLIS
979 889 458 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 27/10/2023 que le capital social a été augmenté de 454 000 € par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 1 000 €. Nouvelle mention : Capital social : 455 000 €.

AL23011041

AVIS DE PUBLICITE

AS DE TREFLE CONSEIL

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 500 Euros
49 B Rue de Paris
92110 – CLICHY
R.C.S. NANTERRE 899 633 416 (2021 B 05625)

CAROLE CHEGEFTI-LEBEAUX, Présidente, 19 LA TOUR COULON - 89000 AUXERRE
Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 30 Novembre 2023 :
Le siège social a été transféré à 19 LA TOUR COULON - 89000 AUXERRE, à compter du 30 Novembre 2023.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLICHY sous le numéro 899 633 416 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis,

AL23011080

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI BOUL

Société Civile Immobilière
au capital de 135 679,63€
Siège social : 2, Place Saint-Etienne
89000 Auxerre

Aux termes de l'AGE du 22 11 2023, les associés ont décidé à compter de cette date de transférer le siège social du 2, place Saint-Etienne à Auxerre au 18, rue Bobillot à Auxerre et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23011142

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 17 Avril 2012, Monsieur Henri Pierre GUYARD en son vivant, retraité, veuf, non remarié, de Madame Andrée FAURY demeurant à SAINT FLORENTIN(Yonne) 2, rue Jean Mermoz, né à CHABLIS (Yonne) le 13 février 1935, décédé à AUXERRE(Yonne) le 24 août 2023 a institué une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne), suivant procès-verbal en date du 25 Septembre 2023, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) le 16 novembre 2023.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne) 1 rue Etienne Dolet, Chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis
Le Notaire

AL23011033

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurence PAGET, d'un Office Notarial à CHEROY (Yonne), 16, rue de la République, CRPCEN 89074 , le 24 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens avec attribution intégrale au survivant des époux :
Monsieur André Paul Victor CABOCHE, retraité, et Madame Juliette Paulette Marie Madeleine MOREL, retraitée, demeurant ensemble à CHEROY (89690) 8 La Coulée du Moulin à Vent .
Monsieur est né à ARRAS (62000) le 14 mai 1945,
Madame est née à FREVENT (62270) le 19 septembre 1944.
Mariés à la mairie de FREVENT (62270) le 6 décembre 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23011056

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
EGRISELLES-LE-BOCAGE - terre occupée - 2 ha 90 a 33 ca - Champs des brouards: YW-122[26] - Zonage : RNU
MERRY-SUR-YONNE - bois taillis - 57 a 90 ca - Rechimay: C-682-684 - Zonage : zone N du PLU
SEIGNELAY - bois-taillis - 1 ha 00 a 50 ca - Le grand parc ouest: D-673[420] - zonage : zone N du PLU
SENS: terre occupée - 2 ha 59 a 10 ca - Les greves: YC-7(J)-7(K) - Zonage : zone 2 AUa du PLUi
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/12/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23011116

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 29 janvier 2010,
Monsieur Bruno **MARTINELLI**, en son vivant Charpentier, demeurant à VERMENTON (89270) 1 rue de l'Eglise.
Né à AVALLON (89200), le 28 août 1956.Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 27 juin 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN,Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 29 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23011070

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 22/11/2023, les associés de la SCI POCLAIN, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°480 060 615, dont le siège est situé 11 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 2 rue Kruger 89000 Auxerre.
Pour avis

AL23011143

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HYENA ÉDITIONS

SASU en liquidation
Au capital social de 1 500€
Siège social : 2 rue de l'église
89270 Lucy Sur Cure
904237179 RCS d'Auxerre

L'associé unique a approuvé, le 22/11/23 les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Mélissa François demeurant 2 rue de l'église, 89270 Lucy sur Cure, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 22/11/23. Radiation au RCS d'Auxerre.

AL23011141

DISSOLUTION

MAGALINE INVESTISSEMENT

Société civile immobilière
au capital de : 2 000 €
Siège social : 10 rue du Colonel Maitrat,
89140 VINNEUF
R.C.S. SENS n° 514 842 061

Par décision du 27/10/2023 il a été décidé la dissolution de la société à compter du 27/10/2023. Il a été nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme Magalie CHASSAING demeurant 10 rue du Colonel Maitrat, 89140 VINNEUF et a fixé le siège de la liquidation au siège de la société 10 rue du Colonel Maitrat, 89140 VINNEUF. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23011025

DISSOLUTION

SCI MARIE & FABIEN HURAULT

SCI au capital de 500 €
3 Grande Rue
89150 FOUCHERES
878 340 157 RCS SENS

Aux termes du PV de l'AGE du 31/10/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2023 et sa mise en liquidation. Il a été mis fin aux fonctions de la cogérante : Maria VILLEGAS. Est nommé liquidateur : Fabien HURAULT demeurant à FOUCHERES (89150), 3 Grande Rue. Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixés au siège social.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS, en annexe au RCS.

AL23011029

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MARIE & FABIEN HURAULT

SCI au capital de 500 €
3 Grande Rue
89150 FOUCHERES
878 340 157 RCS SENS

Suite AGO de clôture de liquidation du 31/10/2023, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur Fabien HURAULT, ont approuvé les comptes de liquidation au 31/10/2023, donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat pour sa gestion, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2023.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS.

AL23011030

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LMCG

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Bis Place de l'Eglise

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS Ventexpert Immobilier** 9 place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE (intermédiation en achat, vente, location de biens immobiliers). RCS Auxerre 823307442. CIP 4702. Date de cessation des paiements : 27/11/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23011088

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique POLYTEK'3D** 22 Rue Jeanne d'Arc 89000 Auxerre (Modélisation et fabrication de pièces en 3D). RCS Auxerre 914087077. CIP 4703. Date de cessation des paiements : 31/05/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23011089

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **SAS IDEALEHOME** 86 route d'Auxerre «Le Milieu des Ruelles» 89380 Appoigny (Construction de maisons individuelles). RCS Auxerre 850337817. CIP 4704. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23011090

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 31/12/2023 de la **Sàrl à associé unique LAVIREST** Avenue Haussmann - Lieu-dit les Fourneaux 89000 AUXERRE (cafétéria). RCS Auxerre 811174895. CIP 4619. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23011091

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EXPLOITATION FORESTIERE DE LA BRUYERE** 15 rue des Bruyères La Chaussée 89360 Butteaux. RCS Auxerre 490953817. CIP 4501.

AL23011092

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl INVEUROP** 6 Rue Colson 21000 Dijon. RCS Auxerre 444176572. CIP 4439.

AL23011093

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl REICREM** 29 faubourg Dilo 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 350523395. CIP 4436.

AL23011094

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL DES PROMENADES** rn6 les Chesnez 89000 Auxerre. RCS Auxerre 342430691. CIP 4434.

AL23011095

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LGM2** 31 Rue Andre Beury 10000 Troyes. RCS Auxerre 353766678. CIP 4438.

AL23011096

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl COMMUNICATION ACTIVE SARL** 10 rue des Promenades 89440 Joux-la-Ville. RCS Auxerre 348142225. CIP 4511.

AL23011097

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'**EIRL Jean-Louis BOUZARD** 20 Bis Route de Petit Vaux 89290 Champs sur Yonne. RCS Auxerre . CIP 4640.

AL23011098

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 31/11/2023 arrêtant le plan de cession de la **SAS KOOKAI** au profit de la Sàrl Antonelle Management Holding et de la Sasu Valège Distribution et prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la SAS KOOKAI 29, Place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre (prêt-à-porter) RCS PARIS 399.292.994. Maintenant dans leurs fonctions les Administrateurs judiciaires : la SELARL AJRS en la personne de Me Catherine POLI 8, Rue Blanche 75009 Paris et la SELARLU ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie Lavoir 25 Bis, Rue Jasmin 75016 Paris. Désignant, en qualité de liquidateurs judiciaires : la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie LELOUP-THOMAS 102, rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 et la SELARL AXYME en la personne de Me Jean-Charles DEMORTIER 62, Bd Sébastopol 75003 Paris.

AL23011111

ANNONCES LÉGALES

89200 MAGNY
798 032 249 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 15 novembre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 octobre 2023, déchargé Monsieur François-Xavier NAULOT, demeurant 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23011060

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SHAYNA PHONE

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 44 AV GAMBETTA
89300 JOIGNY
889815353 RCS de SENS

Par AGE du 31/12/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme LOUMMADINE SANA 1, Avenue d'Amelia JOIGNY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2022
Radiation au RCS de SENS

AL23011077

// CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEINE (Yonne), du 24 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SC BOUSSARD LNC
Siège social : 1 Rue de la Voie Neuve - 89800 BEINE
Objet social : holding dans toutes activités, prise de participation financière ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 520 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Laurent BOUSSARD, demeurant 1 Rue de la Voie Neuve – 89800 BEINE
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, descendants, ascendants ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

AL23011023

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERRIGNY du 24/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associée unique
Dénomination sociale : ROTARY LEGEND CARS
Siège social : 14 Allée Fontaine, 89000 PERRIGNY
Objet social : Réparations automobiles, et notamment de véhicules anciens ; toutes activités nécessaires à l'entreprise
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros
Gérance : Monsieur Christophe WEINGAERTNER, demeurant 75 Route de Toussac, 89290 CHAMPS SUR YONNE, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL23011048

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me Laurent FRANCIN du 28/11/2023, a été constituée la société civile immobilière suivante :
Dénomination : «SCI YAKALFAIR»
Objet : acquisition et gestion par voie de location ou autrement de tous biens et droits immobiliers et notamment d'un immeuble sis à AUXERRE (89000), 26, Rue de Sommeville.
Durée : 99 ans
Capital : 1.200,00 € entièrement libéré
Siège : 115 Route des Conches, 89470 MONETEAU
Co-gérants : Mr Philippe JALOUZOT et Mme Florence BONHENRY ép JALOUZOT, demeurant ensemble à MONETEAU (89470) , 115, Route des Conches.
Les cessions de parts sont soumises à agrément sauf lorsqu'elles interviennent entre associés.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le Notaire

AL23011055

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2023à LAINSECQ (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING CHOUBARD
Forme : Société Civile
Capital : 3 000 euros
Siège social : 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ
Objet : la prise d'intérêts et de participations dans toutes entreprises existantes ou à créer; soit seules, soit en associations, par tous moyens et sous toutes formes, la conservation, l'administration et la gestion des titres ainsi possédés ; la gestion d'un portefeuille de titres; la propriété, la gestion, l'administration et la disposition des biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire dans la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Stéphane CHOUBARD, demeurant 13, CHAPPE – 89520 LAINSECQ et M. Romuald CHOUBARD demeurant 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ
Immatriculation : RCS AUXERRE
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL23011084

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/10/2023 à CHABLIS, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée SARL NAHAN-LABILLE.
Objet : Négoce de vins, et de tous produits alcoolisées (spiritueux, champagnes, liqueurs, ratafias), de raisins, clairs, mouts, vrac, vins bouteilles et tous accessoire lié à la consommation du vin, la vinification, l'élevage, la mise en bouteilles de vins et leur commercialisation. Prestations de services viti-vinicoles. Prestation de conseil vinicole.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : Rue Laffitte – 89800 CHABLIS
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Monsieur Arnaud NAHAN, demeurant au 23 Avenue Pierre Scherrer - 89000 AUXERRE.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL23011085

Notaire

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 29 novembre 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : 4P IMMO.
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 euros), divisé en 100 parts de DIX (10,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 100.
SIEGE SOCIAL : MAGNY (89200), 3 Rue de la Tuilerie.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
RCS : AUXERRE (89000)
ASSOCIES :
1) Madame Anne Huguette PREFOT, demeurant à MAGNY (89200),3, rue de la Tuilerie, née à BEAUNE (21200), le 12 octobre1984. Célibataire. Partenaire pacsée de Monsieur Clément POIRIER.
2) Monsieur Clément Pierre Valentin Louis POIRIER, demeurant à MAGNY (89200), 3, rue de la Tuilerie, né à AVALLON(89200), le 25 février 1992. Célibataire. Partenaire pacsé de Madame Anne PREFOT.
3) Monsieur Victor André Piotr POIRIER, demeurant à MAGNY(89200), 3, rue de la Tuilerie, né à SEMUR-EN-AUXOIS(21140), le 9 janvier 2019. Célibataire.
4) Monsieur Augustin Jacques Robert Piotr POIRIER, demeurant à MAGNY (89200), 3, rue de la Tuilerie, né à SEMUR-EN-AUXOIS(21140), le 6 janvier 2022. Célibataire.
CO-GERANTS : Monsieur Clément POIRIER et Madame Anne PREFOT, co-gérants, nommés pour une durée illimitée à compter de l'immatriculation de la société au RCS d'AUXERRE
MUTATION DE PARTS SOCIALES : soumises à agrément des associés, sauf en ce qui concerne les mutations entre associés ou entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants.
Pour avis et mention
Le Notaire

AL23011103

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

Suivant acte sous signature privée à LYS LEZ LANNOY du 31/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL à associé unique ; Dénomination sociale : OPS4CLOUD ; Siège social : 91 Rue Jules Guesde - 59390 LYS LEZ LANNOY ; Objet social : -Consulting informatique ; -La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; -Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans suivant immatriculation au RCS LILLE METROPOLE ; Droit de vote : Chaque part donne droit à une voix ; Cession de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'associée unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés uniquement. Capital social : 1 000 euros ; Gérant : Monsieur Grégory O'TOOLE, demeurant 57 Priester Coulonstraat, 8930, REKKEM en BELGIQUE. Pour avis.

AL23011108

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST BRIS LE VINEUX (Yonne), du 1er décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SC HOLDING DES COTEAUX
Siège social : 21 Chemin des Prés de Goix – 89530 ST BRIS LE VINEUX
Objet social : holding dans toutes activités, prise de participation financière ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 020 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Michel PERSENOT, demeurant 21 Chemin des Prés de Goix – 89530 ST BRIS LE VINEUX.
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, descendants, ascendants ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

AL23011132

CHRONIQUE JURIDIQUE

Une réduction de cotisations patronales temporaires pour l'emploi de sapeurs-pompiers volontaires

Les entreprises concernées par cette mesure sont celles qui recrutent à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026 un salarié déjà engagé comme sapeur-pompier volontaire au moment du recrutement et celles dont le salarié déjà embauché devient sapeur-pompier volontaire pour la première fois entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026. Le dispositif ne trouve donc pas à s'appliquer aux sapeurs-pompiers volontaires déjà en fonction.
Les cotisations patronales exonérées dans la limite de 1,6 Smic sont les cotisations dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles, la cotisation FNAL, la cotisation solidarité autonomie et la cotisation de retraite complémentaire.
L'exonération vient en supplément de la réduction dégressive générale et des éventuelles déductions pour heures supplémentaires.
Elle sera calculée annuellement pour chaque salarié sapeur-pompier volontaire ayant réalisé l'une des missions opérationnelles suivantes : les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et leur évacuation, la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas de péril.
Pour bénéficier de la réduction, l'employeur doit pouvoir mettre à la disposition des agents chargés du contrôle des cotisations une attestation délivrée par le service d'incendie et de secours dont relève le sapeur-pompier volontaire.
Pour chaque salarié, le montant total de la réduction pourra atteindre 2 000 € par an. Lorsque plusieurs salariés sapeurs-pompiers volontaires sont occupés par un même employeur, le montant total cumulé des réductions ne peut pas excéder 10 000 € par an.

Possibilité d'aménagement du temps de travail et droits du salarié sapeur-pompier volontaire

Le temps passé hors du lieu de travail, pendant les heures de travail, par le sapeur-pompier volontaire pour participer aux missions à caractère opérationnel et aux activités de formation est assimilé à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, des droits aux prestations sociales et pour les droits qu'il tire de son ancienneté.

Un salarié de l'entreprise peut offrir des jours de repos non pris à un collègue de travail sapeur-pompier volontaire. Dans ce cas, le sapeur-pompier volontaire bénéficie de droit du maintien de sa rémunération pendant sa période d'absence.
Aucun licenciement, aucun déclassement professionnel, ni aucune sanction disciplinaire ne peuvent être prononcés à l'encontre d'un salarié en raison d'absences liées à l'activité de sapeur-pompier volontaire. Rappelons que ces absences ne sont pas rémunérées par l'entreprise.

Le label " employeur partenaire des sapeurs-pompiers "

Le code de la sécurité intérieure prévoit par ailleurs la possibilité pour les entreprises de conclure avec le service départemental d'incendie et de secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires. Cette convention veille notamment à s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités du fonctionnement de l'entreprise.

Lorsqu'une convention est conclue entre l'employeur d'un sapeur-pompier volontaire et le service départemental d'incendie et de secours, les parties fixent le seuil d'absences au-delà duquel les autorisations d'absence donnent lieu à une compensation financière et en précisent les conditions.

La loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie instaure, à titre temporaire, une réduction de cotisations patronales pour les employeurs en contrepartie de la disponibilité de leurs salariés sapeurs-pompiers volontaires.

L'abandon de poste : la nouvelle présomption de démission est adoptée

La loi « DDADUE » du 09 mars 2023, transposant, la directive du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne, a créé un nouvel article L. 1221-5-1 dans le Code du travail.
Cependant, un décret était nécessaire pour fixer les modalités d'application dudit article. Ainsi, le décret du 30 octobre 2023 précise les principales informations relatives à la relation de travail que doit délivrer l'employeur au salarié. Dans ce cadre, l'employeur doit remettre au salarié un ou plusieurs documents écrits contenant au moins les informations suivantes :
Identité des parties à la relation de travail,
Lieu(x) de travail et si elle est distincte, adresse de l'employeur,
Intitulé du poste, fonctions, catégorie socioprofessionnelle ou catégorie d'emploi,
Date d'embauche,
Pour un CDD, date de fin ou durée prévue de la relation de travail
Pour un salarié temporaire, identité de l'entreprise utilisatrice,
Durée et conditions de la période d'essai,
Droit à la formation assurée par l'employeur,
Durée du congé payé auquel le salarié a droit ou modalités de calcul de cette durée,
Procédure à observer par l'employeur et salarié en cas de cessation de leur relation de travail,
Conventions et accord collectifs applicables au salarié dans l'entreprise,
Eléments constitutifs de la rémunération (y compris les majorations pour heures supplémentaires), périodicité et modalités de paiement,
Durée de travail quotidiennes, hebdomadaire, mensuelle ou ses modalités d'aménagement sur une autre période de référence, conditions de réalisation d'heures supplémentaires ou complémentaires et le cas échéant, toute modalité concernant les changements des d'équipes en cas d'organisation du travail en équipes successives,
Régimes obligatoires auxquelles est affilié le salarié, mention des contrats de protection sociale complémentaire dont les salariés bénéficient en application d'un accord collectif ou d'une DUE.
En l'absence de communication des informations dans les délais visés ci-dessus, le salarié doit d'abord mettre en demeure son employeur de lui fournir ou de compléter les informations obligatoires manquantes. A défaut de réponse dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la réception de cette mise en demeure, le salarié peut saisir le conseil de prud'hommes.

Camille le corre



// EN BREF

Machinisme

Un nouveau responsable du marché de l'occasion aux établissements Buchez et de Bruin

Olivier Dubreuilh, PDG des concessions De Bruin (à Cerisier, dans l'Yonne) et Buchez (à Corbigny, dans la Nièvre et Autun, en Saône-et-Loire) poursuit la mise en place de fonctions communes. Depuis début septembre, Alexandre Cocu a pris la responsabilité du service occasions des deux entités. À 37 ans, cet ancien pompier professionnel, est revenu à ses origines agricoles, il y a quelques années, d'abord comme vendeur chez Dousset Matelin puis chez Agri-Tech, agent De Bruin à Saint-Germain-du-Puy (dans le Cher) où il officiait jusqu'à cet été.

Alexandre Cocu : 06 76 83 10 27



// BÂTIMENT D'ÉLEVAGE

21 Une entreprise de Côte-d'Or innove dans le panneau translucide

À Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon, Renolit Ondex met sur le marché un panneau qui permet de diffuser différemment la lumière dans un bâtiment d'élevage. Cette innovation améliore le confort thermique et lumineux des animaux.



Renolit Ondex

Cette illustration met en évidence la différence de répartition de la lumière entre des panneaux translucides classiques et les nouveaux Diffu 100.

C'est souvent comme ça avec les innovations technologiques : on les conçoit pour un but précis et on s'aperçoit qu'elles peuvent être adaptées à d'autres finalités. C'est exactement ce qui s'est passé avec le panneau translucide Diffu 100, un nouveau panneau PVC conçu par Renolit Ondex. L'entreprise, basée à Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon, est spécialisée dans la production de panneaux PVC dont beaucoup sont destinés à équiper des bâtiments agricoles. À l'origine, comme l'explique Benoît Maresse, responsable du marché serre de Renolit en France et en charge du développement des nouveaux produits, cette nouvelle formulation de panneaux PVC avait pour objectif d'apporter une solution aux maraîchers et horticulteurs: *« Le problème qui se posait pour eux, c'était l'ombre des armatures des serres qui était portée sur les feuilles des pousses ce qui entravait leur croissance. Pour le solutionner, nous avons procédé à des essais et on s'est aperçu que les résultats obtenus en matière de répartition de la lumière, dans le cadre de ces cultures, pouvaient aussi avoir des effets bénéfiques pour l'élevage et le bien-être animal »*. Beaucoup d'éleveurs sont confrontés à des problèmes en lien avec les parties éclairantes qui se trouvent sur les toitures de leurs bâtiments. Les bêtes ont tendance à fuir la lumière du jour qui passe par ces parois et qui est projetée au sol, de manière relativement concentrée.

Un angle cassé

Ces zones lumineuses constituent des points chauds qui concentrent les rayons solaires, ce qui est inconfortable pour les animaux. Le produit de Renolit « casse » l'angle de transmission des rayons lumineux.

La diffusion différente de la lumière qui en résulte réduit le stress des animaux et baisse le niveau de chaleur au sol. Là où, sur un panneau classique, l'angle de diffusion de la lumière est de 45 degrés, la formulation du panneau Diffu 100 permet une diffusion sur un angle beaucoup plus large, ce qui « dilue » une luminosité trop concentrée et source de chaleur. *« Sur cette problématique,* ajoute Benoît Maresse, *on a décidé de répondre aux besoins des agriculteurs, en s'appuyant sur leur ressenti. On a écouté ce qu'ils avaient à nous dire »*. La solution Diffu 100 de Rénolit se traduit par un panneau plat ou de faîtage sur la toiture des bâtiments mais, à l'avenir, elle pourra aussi être déclinée en bardage ventilé.

Le produit, dans sa version adaptée aux serres, a été lancé lors du Sival 2022, un salon spécialisé sur les productions végétales, mais la déclinaison pour bâtiment d'élevage sera présentée lors du prochain Sommet de l'Élevage, en octobre 2024.

Le Diffu 100 est entièrement fabriqué dans l'usine Renolit Ondex de Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon. *« C'est un produit unique, du fait de sa bi-orientation, qui est entièrement recyclable »*, souligne Benoît Maresse.

Berty Robert

// AGRITECHNO

Météo : des outils pour construire des modèles



Terres de Bourgogne vous propose une nouvelle chronique consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Son autrice est Caroline Chanlon qui a travaillé pour une entreprise informatique de Côte-d'Or développant des applications web et mobile pour faciliter le travail des agriculteurs. Elle nous parle cette semaine des moyens de traitement des données météo.

Les applications comme la Météo agricole permettent d'avoir une vue assez précise et fiable heure par heure du temps qu'il va faire. Ces prévisions sont basées sur des données collectées par des stations météorologiques locales, des satellites et d'autres instruments de mesure. Cependant, les épisodes isolés et très localisés passent aujourd'hui au travers des mailles du filet et ne peuvent pas faire l'objet d'une alerte. Par ailleurs, le dérèglement climatique a donné lieu à des épisodes météo très inattendus qui impactent directement les cultures. L'exploitation des données issues des stations connectées apparaît comme un moyen de prévenir et de réagir plus rapidement grâce à la définition de modèles. C'est avec cet objectif en tête que la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est associée à Sencrop, start-up de l'agritech, pour mettre en place un réseau de stations collectant des informations météorologiques essentielles pour les exploitants viticoles : température, hygrométrie et pluviométrie. Toutes les 15 minutes, les données des 119 stations (ainsi que 18 anémomètres et 5 sondes humectation foliaire) disposées de manière raisonnée dans la Côte viticole et les Hautes-Côtes sont transmises en très bas débit aux utilisateurs.

Outil stratégique

L'usage montre que chaque viticulteur suit entre 8 et 12 capteurs et se connecte entre 8 et 10 fois par jour à l'application. Aujourd'hui, 220 domaines viticoles sont abonnés et le dispositif gagne peu à peu les grandes cultures. *« En tant que conseiller,* souligne Pierre Petitot, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *c'est réellement un outil stratégique qui nous permet d'être beaucoup plus pertinents, on affine notre conseil, les données météo nous permettent d'alimenter des modèles. Avec le modèle mildiou par exemple, on est en phase avec les attentes des agriculteurs dans un contexte de plus en plus critique du point de vue climatique »*. De son côté, Adrien Pillot, du Domaine Fernand et Laurent Pillot à Chassagne-Montrachet, explique : *« Nous disposons de 15 hectares de Chassagne-Montrachet à Pommard, soit un domaine étendu sur 8 km. Grâce aux stations, on sait exactement combien de millimètres de pluie tombe sur chaque parcelle ce qui nous permet de savoir quand et quelle zone très précisément nous devons retraiter. C'est très utile notamment pour le bio car on considère qu'après 20 mm de pluie la protection du traitement précédent n'est plus efficace. L'application sur téléphone est très simple d'utilisation et me permet de suivre en temps réel une dizaine de stations »*.



Adrien Pillot

Adrien Pillot, du Domaine Fernand et Laurent Pillot à Chassagne-Montrachet devant une station connectée.

Caroline Chanlon

LOISIRS

// BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

L'Art du local

Le 24 novembre, à Nevers, l'association Les Illus' inaugurait officiellement sa boutique éphémère pour la seconde année consécutive.

Pour la deuxième année (1), l'association Les Illus' tient sa boutique éphémère à Nevers jusqu'au 31 décembre. Cette seconde édition est marquée par l'accueil de nouveaux artistes.



Les artistes sont au rendez-vous pour la seconde édition de la boutique éphémère des Illus'.



Pour rappel, l'association Les Illus' regroupe des artistes locaux et associe des invités à leurs manifestations.

Tous ensemble

Anaïs Éléonore Bikini (studio biki), membre de l'association, détaille: *« Nous avons des membres de l'association (Sarah Belin, Jean-Baptiste Van der Heyden, Séverine Perrier, Thierry Machuron, Cyrille Berger, Margot Mortel, Isabelle Dalle, Charles Bobin, Louis Charlois, Randy Bertil, Béatrice Rodriguez) et des artistes invités : Laetitia Serano, Sébastien Kitchen, Brode sa mère, Lorette Collard, Flora Jamar, David Leroy. Ces nouveaux arrivants sont le témoin de ce qu'est notre association : le regroupement bienvenu de tous les artistes locaux. Nous sommes persuadés qu'à plusieurs nous sommes plus forts pour nous faire connaître et démocratiser l'Art local »*. Margot Morel, artiste adhérente à l'association et exposante à la boutique des Francs Bourgeois, rebondit: *« L'art nivernais est encore une niche et l'association est là pour nous mettre en avant. Je suis ravie de voir que le fait de nous rassembler fédère aussi les visiteurs »*. De son côté, Thierry Machuron, lui aussi artiste et membre des Illus', ajoute: *« Le groupe rassemble des artistes de tous âges, avec des points de vue et des techniques différentes ; nous grandissons tous au contact des autres. Pour transmettre cette évolution au public, nous passons par nos images »*. D'ailleurs, pour lui, l'art graphique a toute sa place dans le monde d'aujourd'hui.

Suspendre le temps

« On pourrait voir cela comme une démarche consommable à l'image de ce que peut être l'image numérique que l'on trouve sur les réseaux sociaux, par exemple. Mais, nos productions artistiques, même si certaines intègrent des IA, vont à contre-courant de ce sentiment puisque nous rendons l'image tangible, réelle. C'est presque une action primitive de création avec en ligne de mire l'exigence de la fabrication et l'importance de la qualité. D'ailleurs, je suis persuadé qu'imprimer une image, donc la rendre physiquement présente, est plus risqué que publier une image sur un outil numérique, car l'impact mental n'est pas le même. En effet, en la rendant palpable, le regard s'attarde nettement plus longuement engendrant alors un temps d'arrêt dédié à l'appréciation et l'interprétation, comme durant une dégustation ». Il poursuit: *« Nous sommes en Bourgogne, nous avons des producteurs de vin, de fromage, de viande, et, aussi des producteurs d'Art! Je trouve qu'il n'y a rien de plus agréable que de déguster un produit local avec une image elle aussi locale. Nos campagnes ont du talent, il faut que cela se sache »* et Anaïs Éléonore Bikini d'insister: *« à nous de montrer l'importance et l'intérêt d'intégrer la culture, l'expression artistique et l'Art local dans la vie quotidienne »*. Pour l'avenir, les Illus' ont des idées pour s'ancrer un peu plus dans le paysage: *« nous ne nous interdisons pas d'avoir un local fixe pour travailler tous ensemble, voire une boutique ouverte toute l'année. Nous verrons si ces projets se concrétisent »*. En attendant, retrouvez les productions des « Illus' and Guests » jusqu'au 31 décembre, au 18 rue des Francs-Bourgeois à Nevers, du mardi au dimanche de 10 h à 20 h.

Chloé Monget

1. www.agribourgogne.fr/articles/16/12/2022/Les-illus-fait-pour-durer-89615/

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Depuis le 25 novembre et jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs. À partir du 3 décembre, le château proposera aussi ses décors de Noël.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• En décembre

// Dijon fête Noël

De multiples événement sont organisés à Dijon pour les fêtes. Samedi 9 décembre de 9 heures à 19 heures, marché de Noël fermier « Bienvenue à la ferme », place François Rude. Du samedi 16 au samedi 23 décembre à 18 heures, 18 h 30, 19 heures, 19 h 30 : spectacle son et lumière projeté sur les trois façades de l'hôtel de ville. Dimanche 24 décembre à 18 h 15 : descente du Père Noël depuis la tour Philippe Le Bon. Place darcy et rue de la Liberté : march de Noël.

https://www.dijon.fr/Actualites/Dijon-sous-les-lumieres-de-Noel

• Mercredi 20 décembre

// Spectacle de rue à Montbard

Laissez-vous porter par le spectacle de rue Fiers à cheval qui partira à 18 heures de la place de la Pépinière royale en cavalcades, vers une chevauchée fantastique. Un rêve qui passe. Une déambulation d'images qui débute avec d'étranges personnages, baroquement vêtus, vénitiens de science-fiction, fiers de leur personne… L'espace d'une demie-minute, et le monde bascule dans une atmosphère d'images oniriques, les personnages se métamorphosent en chevaux fantastiques, lumineux…

www.montbard.fr

• Jusqu'au 7 janvier 2024

// Exposition sur les insectes pollinisateurs à Dijon

Le Jardin de l'Arquebuse propose une immersion dans l'univers fascinant des insectes pollinisateurs. Cette exposition invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu des insectes pollinisateurs, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation.

Au Jardin de l'Arquebuse, entrée libre.

Nièvre

• jusqu'au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100 % fait main, 100 % françaises et des animations: concerts, défilé de mode et apéro guinguette! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur: https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

• jusqu'au 31 décembre

// Boutique éphémère à Nevers

Les ILLUS', le collectif de graphistes et illustrateurs neversois, sont ravis de vous présenter la 2[e] édition du marché de Noël d'art graphique. C'est à Nevers et il durera toute la période magique. Au programme: la maintenant fameuse exposition-vente de leurs univers variés et aussi de leurs quelques guests surprise. Encre, Collage, peinture, broderies, dessins, pléthore d'objets et œuvres graphiques, à la fois pièces uniques et tirages numérotés, et le plaisir de proposer des ateliers créatifs pour petits et grands (sur inscription) durant cette période de fête. Venez célébrer le lancement de cet évènement gratuit et ouvert à tous lors du vernissage le vendredi 24 novembre à partir de 19 h, 18 rue des Francs Bourgeois à Nevers.

• Durant décembre

// Marchés de Noël

Comme tous les ans, la fin d'année est synonyme de marchés de Noël pour certaines communes de la Nièvre. Des événements où sont proposés des exposants de produits artisanaux ou locaux souvent accompagnés par des animations divers: spectacles, vin chaud, etc.

Retrouvez les prochains marchés de Noël près de chez vous sur: https://www.koikispass.com/agenda/categorie/marche-de-noel/?perio-d=toutes_les_dates&page=1/

Yonne

• 8 au 10 décembre

// Marché « arts et saveurs » de Sens

À l'initiative de l'association L'arc en Le marché « arts et saveurs », organisé la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la ville de Sens, revient pour une 31[e] édition, dans les halles du marché couvert de Sens. Si seuls les artisans exposeront le vendredi, en mezzanine (de 9 h à 20 h), les producteurs seront bel et bien présents le samedi (de 10 h à 20 h) et le dimanche (de 10 h à 19 h). Au total, ce sont plus de 30 producteurs et artisans qui proposeront leurs produits et leurs créations aux visiteurs, qui sont chaque année très nombreux.

// BRASSERIE

Petite histoire de la bière d'Alsace

La bière d'Alsace domine aujourd'hui le marché français. Il faut remonter au XIXe siècle pour comprendre cette histoire et comment elle fait écho à celle du peuple et du territoire alsaciens. Des villages à la grande ville, des foyers aux grandes industries, la brasserie alsacienne se raconte au travers des mots de l'historien Nicolas Stoskopf. Jusqu'en 2023 et le départ annoncé d'Heineken de l'emblématique brasserie de l'Espérance.



©Heineken France

La brasserie de l'Espérance a traversé les siècles. Témoin d'une époque faste pour les brasseries des faubourgs strasbourgeois, elle fermera pourtant ses portes bientôt, a annoncé Heineken.



Margot Fellmann

Nicolas Stoskopf est un passionné de l'histoire des brasseries alsaciennes, il a enseigné et écrit sur le sujet.



©Gallica

Fondée en 1964, la brasserie Adelshoffen a fermé ses portes en 2000. Elle témoigne d'une époque faste, aujourd'hui révolue, quand Schiltigheim portait fièrement son surnom de cité des brasseurs.



©Heineken France

À la brasserie de l'Espérance, ce vitrail de la salle de brasserie met en lumière l'orge et le houblon.

Comme le pain, on fabriquait autrefois sa bière chez soi. Comme les boulangeries, on trouvait les brasseries dans les villages. Ainsi commence l'histoire de cette boisson, contée par l'historien strasbourgeois Nicolas Stoskopf. En 1840, l'Alsace compte en effet 350 brasseries ! 90 dans le Haut-Rhin (mais il n'existe pas de statistiques pour le sud-ouest du département), et donc 260 dans le Bas-Rhin. Et déjà, Strasbourg est un pôle important. Des brasseries des bourgs coule la bière, qui se distribue aussi dans les débits de boissons des villages. *« La bière est conviviale, elle se partage. On se retrouvait quotidiennement après le travail. C'est le stammtisch (la tablée des habitués en alsacien) »*, résume l'historien, avec simplicité.

Si tout le territoire est largement abreuvé, les cartes montrent aussi qu'au XIXe siècle, plus on va vers le nord, plus on aime la bière… Une consommation à ne pas opposer, et il faut le souligner d'emblée, à celle du vin. À cette époque, les vignes s'étendent dans toute l'Alsace. L'universitaire insiste : *« Pas de concurrence, mais une tendance »*.

La bière d'Alsace s'exporte

Au-delà du lien social dont elle est le ciment, comment expliquer une telle profusion ? Les brasseries bas-rhinoises sont un exemple parmi d'autres de l'émergence de nombreuses petites industries dans le département (lire en encadré). Au XIXe siècle, la densité rurale est telle que les familles paysannes doivent chercher des activités complémentaires pour subvenir à leurs besoins. Les parcelles sont morcelées. Les exploitations trop petites pour faire travailler toute la famille. La pression foncière était, il y a deux siècles, déjà une réalité. Par la force des choses, naissent alors de nouveaux savoir-faire qui bientôt s'exportent. Car bien que les métiers se développent, la place, elle, manque toujours. Beaucoup de producteurs vont alors diffuser la bière d'Alsace ailleurs en France. C'est d'ailleurs à ce moment qu'apparaissent les grandes brasseries parisiennes, aujourd'hui encore des institutions dans la capitale. Cela va même parfois plus loin, souligne l'historien : *« À Barcelone, la plus ancienne brasserie de la ville, la Damm, a été fondée par des Alsaciens ! »*

Et ce n'est que le début. Avec le Second Empire (1852), un *« engouement formidable »* naît pour la bière d'Alsace, raconte Nicolas Stoskopf. La pils, légère à fermentation basse, plaît. Pour transporter les tonneaux du tant aimé breuvage, des *« trains à bière »* relient alors chaque semaine, les grandes brasseries de Strasbourg à Paris. Le transport ferroviaire reste un atout fort de la bière d'Alsace aujourd'hui, et le train à bière existe toujours, en témoigne la ligne qui arrive directement dans l'usine Kronenbourg d'Obernai.

Dans les faubourgs de Strasbourg

Entraînées par cet enthousiasme pour la bière d'Alsace, naissent à partir de 1850 de grandes brasseries dans les faubourgs de Strasbourg : à Schiltigheim, Koenigshoffen et Cronenbourg. L'industrialisation bat son plein. Les brasseurs adoptent des techniques allemandes de fermentation à basse température, introduites en 1847, qui exigent installations et investissements. Dans ces faubourgs, ils peuvent creuser des caves réfrigérées, *« des caves de garde »*, d'abord refroidies avec de la glace stockée en hiver.

Pour les petites brasseries, la concurrence est rude : la bière industrielle se conserve mieux, se transporte mieux et coûte moins cher. Strasbourg intra-muros se vide rapidement de ses petits sites de production artisanaux. Des brasseries rurales, seules quelques-unes parviendront à se maintenir à travers les années, comme Meteor et Licorne.

Nouveau coup dur, la guerre de 1870 met un coup d'arrêt au commerce de la bière d'Alsace. Le marché français se ferme un temps. Quelques Alsaciens bâtissent alors des brasseries de l'autre côté de la frontière pour continuer à produire en France. Il faudra une autre guerre et d'autres frontières pour que l'histoire de la bière d'Alsace écrive un nouveau chapitre.

L'après-guerre et les 30 Glorieuses sont synonymes d'une forte croissance pour toute l'économie française comme pour la brasserie. Dans les années 1950, un nouveau phénomène de concentration s'opère. L'industrie découvre les économies d'échelle. La décennie suivante est marquée par *« la course à la taille »*, explique Nicolas Stoskopf. *« Les industriels recherchent la plus grosse production. Un seuil en dessous duquel il n'y a pas de salut. Seuls certains parviennent à résister, dont Michel Haag (président de la brasserie Meteor, 7e génération de brasseurs, ndlr) »*.

Les contenants revêtent alors une importance particulière pour permettre à la consommation de masse de se développer, continue l'historien. Kronenbourg, par exemple, a beaucoup innové. *« L'un des succès de Kronenbourg est lié à l'adoption de la bouteille Steinie en 1948. C'est le point de départ du formidable développement de Kronenbourg ! »* Avec les premiers supermarchés, on instaure même le fameux *« pack de 6 »* : la 6-Kronenbourg, ou comment faciliter la consommation à domicile. En 1964, les bières d'Alsace représentent 37 % de la production française et 80 % de l'exportation. Elles s'installent durablement dans le caddie des Français.

Il n'en resta plus que trois

Depuis les années 1990, la bière d'Alsace a changé. La fin du siècle voit un mouvement inverse apparaître avec les microbrasseries, comme un retour aux brasseries artisanales et rurales d'autrefois. *« De la cité des brasseurs qu'était Schiltigheim, il n'y a plus rien »*, se désole Nicolas Stoskopf. Fondée en 1746, la brasserie de l'Espérance (Heineken), la dernière d'entre elles, fermera ses portes bientôt(1), après Fischer en 2009 et Adelshoffen en 2000… Aujourd'hui, les grandes brasseries historiques ne sont plus qu'au nombre de trois : Kronenbourg, Meteor et la Licorne. Fleuron de l'industrie alsacienne, l'usine Kronenbourg d'Obernai, dite K2, est le plus grand site de production en France.

« La bière n'est plus la même boisson du peuple. Elle est montée en gamme », analyse l'historien. *« Mais même si c'est un peu plus cher, je continue à boire ma Meteor ! »* Nicolas Stoskopf affiche, comme tout bon Alsacien, sa préférence. *« C'est l'héritage de l'histoire…* enchaîne-t-il. *1664, ce n'est pas une plaisanterie ! »* Cette année-là, un maître brasseur du nom de Jérôme Hatt avait eu l'ambition de créer une bière qui n'était pas interchangeable. Il avait eu le rêve qu'un jour, de Strasbourg à Barcelone, un amateur demande une Kronenbourg, une Licorne, une Meteor… et non pas simplement *« une bière »*.

Margot Fellmann

(1) Le 14 novembre 2022, Heineken annonçait la fermeture de son site alsacien « dans les trois ans », évoquant notamment un enclavement en ville qui « empêche tout agrandissement ». La production sera transférée vers les brasseries de Mons-en-Barœul et Marseille.

Les origines du houblon

« Le houblon s'est installé en Alsace parce qu'il y avait des brasseries », répond sans détour l'universitaire à la question du lien entre l'agriculture et la brasserie. On trouve des traces des premières plantations vers 1830 autour de Haguenau. Les brasseries existaient déjà. *« C'était une culture rémunératrice sur une faible surface »*. Comme pour le tabac, le chanvre, la vigne, les asperges… les Alsaciens cherchent alors des cultures qui rapportent et qui demandent de la main-d'œuvre. *« Moi-même quand j'étais petit garçon, j'allais dans les fermes faire la cueillette des cônes de houblon »*, se souvient Nicolas Stoskopf. C'est typiquement une activité qui occupait une main-d'œuvre sous employée, comme les femmes et les enfants.

La bière sous pression

En 1909, les brasseurs strasbourgeois décident d'augmenter le prix de la bière. Tollé général, les ouvriers appellent au boycott ! *« Travailleurs, citoyens, ne buvez pas de bières »*, peut-on lire sur les affiches placardées. Les syndicats à l'initiative du mouvement établissent des listes des brasseries autorisées. Y figurer devient un véritable enjeu. *« Et ça a marché ! »*, raconte Nicolas Stoskopf. Les brasseurs cèdent. Cet épisode montre à quel point la bière est une boisson populaire. Elle rappelle aussi la puissance des syndicats. *« C'est même étonnant, car aujourd'hui on n'arriverait plus à faire ce genre de chose »*, souligne l'historien.